

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE
DU 22 SEPTEMBRE 2016**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél : 01 49 60 29 32

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents.....	35
Absents représentés	7
Absents excusés	3
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE VINGT DEUX SEPTEMBRE à VINGT HEURES DIX MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 16 septembre 2016 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL**PRESENTS**

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, MAYET, Mme VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI, BERNARD Méhadée, M. MOKRANI adjoints au Maire,

M. RIEDACKER (à partir du vœu), Mmes POLIAN, LESENS, SPIRO, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO, PAURON, KIROUANE, PIERON (jusqu'au point B), M. SEBKHI (à partir du vœu), Mme MISSLIN, M. AIT AMARA, Mme SIZORN, M. ZAVALLONE, Mmes LE FRANC (à partir du vœu), ANDRIA, MM. VERLIERE, BOUILLAUD, AUBRY, Mme POURRIOT, M. VALLAT SIRIYOTHA (à partir du vœu), Mme BERNARD Sandrine, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par M. HEFAD,
 Mme GAMBASIO, adjointe au Maire, représentée par M. BEAUBILLARD,
 Mme WOJCIECHOWSKI, adjointe au Maire, représentée par M. BOUYSSOU,
 M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. RIEDACKER (à partir du vœu),
 Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par Mme ZERNER (à partir du point C),
 Mme APPOLAIRE, conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,
 Mme LE FRANC, conseillère municipale, représentée par M. AUBRY (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
 Mme BAILLON, conseillère municipale, représentée par Mme Sandrine BERNARD.
 M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme POURRIOT (jusqu'au vote du compte-rendu des débats).

ABSENTS EXCUSES

M. RIEDACKER, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
 M. MARTINEZ, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats),
 M. SEBKHI, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

M. BOUYSSOU ouvre la séance et fait part des mandats accordés.

M. BOUYSSOU. - *« Il nous appartient maintenant de désigner un secrétaire de séance. Y a-t-il une candidature ? Fanny Sizorn. »*

Mme SIZORN. - *« Je propose Séverine Peter comme secrétaire de séance. »*

M. BOUYSSOU. - *« C'est une excellente proposition. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Je sou mets cette proposition aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Ne prend pas part au vote ? Personne ? Non. »*

M. BOUYSSOU procède à l'élection du secrétaire de séance : Séverine Peter, candidate du groupe Front de Gauche Communistes, Parti de Gauche, ensemble et citoyens ayant réuni la majorité des suffrages, est élue pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

M. BOUYSSOU. - *« Ensuite, j'ai plusieurs informations à vous donner. Concernant le projet de dématérialisation de notre conseil municipal, nous nous sommes mis d'accord avec les présidents de commission afin que les conseillers municipaux n'ayant pas de délégation, c'est-à-dire n'étant ni adjoint ni délégué ni président de commission, donc ne bénéficiant pas d'une adresse qui se termine par ivry94, puissent nous faire remonter leur proposition d'adresse, intégrant leur nom et leur groupe politique, pour que nous puissions en cela répondre à la demande qui nous était notamment formulée par les groupes d'opposition. Pour l'instant, je n'ai reçu que les adresses mails concernant les élus du groupe socialiste. Donc, je prierai les présidents de groupe de bien vouloir me faire parvenir ou faire parvenir au secrétariat du conseil la proposition d'adresse pour que nous puissions doter de la tablette tous les conseillers municipaux. Et il faut que cela soit fait avant le prochain conseil pour que nous arrêtions d'imprimer les documents, ce qui sera un petit geste tout à fait important pour la planète.*

J'attire votre attention sur le point n° 10. Il s'agit de désigner un de nos représentants à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Val-de-Marne. La majorité municipale propose pour nous représenter dans cette assemblée Patricia Gambiasio comme titulaire et Mme Martine Lagsir comme suppléante. Elle est chef du service des retraités. Je vous prierai de me faire savoir avant la fin des points mis en présentation orale, si jamais il y avait d'autres candidats pour aller dans cet endroit. On pourrait soit voter à main levée si vous êtes tous d'accord, soit faire tourner l'urne. Mais si je n'ai pas de proposition contradictoire avec celle que je viens de formuler, Patricia Gambiasio et Martine Lagsir seront réputées élues. Voilà, on fait comme ça. Donc si jamais vous souhaitez, notamment les groupes d'opposition, proposer d'autres candidats, je vous demanderais de bien vouloir le faire avant la fin des affaires en présentation orale.

Alors, dans les sous-mains, vous avez, concernant le point A, celui sur lequel je rapporterai tout à l'heure, un projet de motion qui vous a été transmis dans le prolongement de la dernière conférence des présidents, concernant la question de l'installation du centre d'accueil pour réfugiés sur l'usine des eaux. C'est donc une motion que je soumettrai aux voix au terme du débat que nous aurons tout à l'heure.

Vous avez ensuite l'échéancier proposé pour les séances du Conseil Municipal pour l'année 2017. Je précise sur ce point que nous proposons, en accord avec les présidents de groupe, ça a été vu dans la conférence, de dédier le conseil municipal de novembre en ce qui

concerne les questions avec présentation orale à des délibérations soumises par les groupes d'opposition. C'est un dispositif de notre règlement intérieur et donc la conférence des présidents a acté le fait que le conseil de novembre serait dédié à ça. Il y aura bien sûr, sans présentation orale, les affaires courantes de la commune qui seront mises à l'ordre du jour, mais cette séance, les points présentés à l'oral seront sous la responsabilité des rapporteurs de l'opposition.

Alors, vous avez également, mais ça, c'est des goodies, comme on dit en communication, le catalogue de l'exposition « Du temps pour soi », qui a été inaugurée lors des journées du Patrimoine et qui est présent sur les grilles du parc Thorez et vous avez également un ouvrage auquel la municipalité a concouru, qui a été écrit par notre maire honoraire, Jacques Laloë, C'était écrit. C'est le titre de son ouvrage. Donc, il vous est remis gracieusement par la municipalité et j'espère que sa lecture contribuera à votre édification politique. Et je crois que nous avons prévu un moment convivial avec Jacques Laloë. Je n'ai plus la date en tête, mais vous y serez conviés et vous pourrez, à cette occasion, faire dédicacer votre ouvrage pour ceux qui le souhaiteront.

Vous avez un document consultable en séance pour le point 3 qui concerne les produits irrécouvrables et les admissions en non-valeurs. Ce document est donc disponible sur cette table. Vous pouvez l'examiner. Vous savez que la tradition, c'est qu'on ne l'envoie pas parce qu'il y a des noms de plusieurs dizaines d'Ivryens dessus et que nous tenons à respecter l'anonymat. Et malheureusement, un clic, une photocopie, un dossier égaré peut toujours attirer l'attention. C'est pour ça qu'on a, depuis de nombreuses années maintenant et Mehdy Belabbas a continué comme adjoint aux finances qui en a la responsabilité cette longue tradition. Les documents sont accessibles aux membres du Conseil Municipal en séance et on gardera la mairie ouverte jusque tard, si certains d'entre vous veulent examiner l'ensemble de ces créances irrécouvrables et de ces admissions en non-valeur.

Il me reste à vous faire adopter le compte rendu des débats du 16 juin 2016. Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? Merci. Donc, je sou mets aux voix. Qui est pour ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quand il y a des abstentions, on dit que c'est une unanimité. Donc Séverine Peter, bravo. Tu as bien travaillé sur ce compte rendu, puisqu'il est adopté.

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/APPROUVE le compte-rendu des débats du Conseil municipal du 16 juin 2016.

(36 voix pour et 6 abstentions : M. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

M. BOUYSSOU. - « Nous avons été saisis d'un vœu qui va être présenté par... »

M. CHIESA. - « Monsieur le Maire, s'il vous plaît. Ici ! Pierre Chiesa. »

M. BOUYSSOU. - « Pierre Chiesa. »

M. CHIESA. - *« Oui, comme ce conseil municipal est le premier depuis l'été, je propose que nous observions une minute de silence pour les personnes qui ont été assassinées le 14 juillet à Nice. »*

M. BOUYSSOU. - *« Je trouve ta proposition tout à fait importante. Je ne m'autoriserai pas à ne pas souscrire à ta demande, mais j'aurais apprécié que tu me fasses cette suggestion avant l'ouverture du Conseil Municipal. Je trouve ça parfaitement inélégant, mais je vous propose néanmoins d'observer une minute de silence. »*

(minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Nice)

LE CONSEIL,

/OBSERVE une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 14 juillet 2016.

M. BOUYSSOU. - *« Merci. »*

Vœu**Vœu relatif à la mise en place de Conseils citoyens**

Vœu présenté par le groupe socialiste

M. BOUYSSOU.- *« Je passe donc la parole. Je ne sais pas qui intervient pour le groupe socialiste. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine.- *« Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Nous avons déposé un vœu à propos de la mise en place des conseils citoyens. Le conseil citoyen est né d'une proposition du rapport Bacqué - Mechmache qui partait du constat que les fonds lors des contrats de ville étaient détournés de leur objectif préconisé, à savoir donner aux habitants un rôle stratégique dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville. Ce rôle stratégique a été renforcé par la création notamment de conseils citoyens, mais également de maisons de projet ANRU. Ces conseils ont été institués par la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014, dont l'article 7 indique qu'un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.*

Les principes généraux qui guident l'action des conseils citoyens sont inscrits dans cette même loi : liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité. La neutralité du conseil citoyen signifie son indépendance et son autonomie vis-à-vis de partis politiques, de syndicats, d'associations culturelles ou de tout groupe de pression manifestement hostile au respect du principe de pluralité. Le conseil citoyen a vocation à favoriser l'expression d'une parole libre. Cette liberté impose également que soit assurée au sein du conseil la possibilité pour chacun de ses membres d'émettre propositions et avis sur chacun des thèmes soumis au débat. Le conseil citoyen est un lieu de débat public. À ce titre, il ne saurait y être toléré d'actes prosélytes ou manifestement contraires à la liberté de conscience de ses membres. Le principe d'égalité impose que la parole de chaque membre du conseil soit également considérée et prise en compte. Les membres du conseil citoyen s'engagent volontairement à œuvrer en faveur de leur quartier, dans le respect des convictions de chacun.

Le cadre de référence de ces conseils permet de garantir la mise en œuvre du processus de co-construction, sans imposer un modèle type susceptible d'entraver plus que de favoriser la mobilisation et l'implication citoyenne. Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil citoyen, si elles sont tenues de répondre aux principes que je viens d'énoncer, doivent s'appuyer sur le contexte local. Pour l'heure, un contrat de ville a été adopté en juin 2015 au sein de la CASA, notre communauté d'agglomération de l'époque. Ce contrat de ville prévoit la mise en œuvre de ces conseils citoyens dans une forme qui sera décidée par chaque ville et pour chaque quartier. À Ivry, les quartiers prioritaires sont Ivry Port, Gagarine, Monmousseau et PMC (Pierre et Marie Curie). Une délibération a été adoptée le 19 mai 2016 au Conseil Municipal qui prévoit de mobiliser les fonds de l'État pour la création d'un poste d'adulte relais destiné à l'animation de ce conseil, puisque la ville ne prévoit la mise en place que d'un conseil citoyen pour l'ensemble des quartiers. S'en est suivie l'ouverture sur le site de la ville et dans le magazine municipal aux candidatures citoyennes.

Ces conseils citoyens ont pour objectif d'impliquer les habitants dans le processus de transformation de leur quartier. Pourtant, pour l'heure, aucun débat, aucune description, aucun élément d'explication ne nous permet de savoir en quoi et comment cet objectif va être visé. De nombreuses questions restent en suspens. Quels moyens sont affectés à ces conseils ou ce conseil par la ville, par la communauté d'agglomération et par l'État, alors maintenant par le territoire, via les fonds qui sont attribués au contrat de ville ? Quels objectifs généraux et particuliers sont établis pour chacun des quartiers prioritaires ? Quelles modalités garantissent la parfaite indépendance et la pluralité de ces conseils en conformité avec l'esprit de la loi ? Quelles associations seront impliquées ? Quel pilotage ? Quelle restitution des travaux ? Quelle publicité ? Quelle forme la co-construction avec les habitants va-t-elle revêtir ? Quel lien entre les instances participatives actuelles et les conseils citoyens à venir ? Comment envisager la mobilisation de cette instance pour élaborer, faire vivre et évaluer le projet de territoire ?

Donc, considérant la loi de février 2014, considérant le contrat de ville, considérant les projets propres à chaque quartier et à chaque maison de quartier et prenant en compte les enjeux démocratiques majeurs de ces conseils citoyens, afin de favoriser l'émergence de véritables conseils citoyens, il est proposé :

- 1) D'engager un débat public largement médiatisé afin d'associer le plus grand nombre d'Ivryens aux enjeux et aux objectifs de cette démarche citoyenne ;*
- 2) De créer un conseil citoyen non pas pour la ville, mais par quartier prioritaire, afin de garantir la meilleure prise en compte des intérêts et des attentes des habitants associés aux enjeux de leur quartier ;*
- 3) De déterminer en conseil et de façon collégiale les modalités de l'appel à candidatures et la composition du collège associations, afin de garantir le respect des principes fondamentaux qui ont été énoncés ;*
- 4) De construire une communication (information, sensibilisation, explication et diffusion des enjeux) plus adaptée aux profils particuliers des habitants de ces quartiers pour garantir leur bonne information et leur mobilisation au sein de ce dispositif puisque c'est bien là l'enjeu de l'implication citoyenne ;*
- 5) De créer une instance indépendante chargée de valider et garantir le respect du cadre de référence en associant notamment une ou plusieurs des associations d'intérêt général qui sont investies dans le suivi et la mise en place de ces conseils citoyens au niveau national ;*
- 6) De s'engager sur la totale transparence de cette démarche, tant dans l'accès aux documents et aux informations sur les quartiers que par les moyens qui sont accordés pour son fonctionnement : accès à des expertises, bénéfice d'un personnel d'animation, moyens de communication, etc. ;*
- 7) De s'engager à n'utiliser les fonds dédiés du contrat de ville qu'une fois les conseils citoyens mis en place, afin que les habitants et les associations impliquées puissent réellement être acteurs des grands choix qui le structureront.*

Voilà, je vous ai lu le vœu tel qu'il était rédigé de manière à ce que le public puisse en prendre connaissance dans son intégralité. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Qui souhaite intervenir ? Evelyne Lesens. »*

Mme LESENS. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Comme vous le savez, notre ville a toujours été pionnière en ce qui concerne la co-construction démocratique, favorisant le dialogue citoyen, grâce à la mise en œuvre d'espaces dédiés. En effet, les comités de quartiers, les maisons de quartiers, le conseil local de la jeunesse ou bien encore la coopérative citoyenne témoignent, de manière concrète, de cette politique de dialogue continue avec les Ivryens et les Ivryennes. La mise en place de conseils citoyens s'inscrit donc dans un tissu de concertation et de co-élaboration déjà dense.*

Ainsi, la création de ces instances est prévue dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014. Ces dernières doivent associer les habitants et acteurs des quartiers dits prioritaires à la définition et au suivi des politiques sociales et urbaines ciblées par le contrat de ville, alors Seine-Amont¹, signé avec l'État et ses partenaires. Ce contrat de ville, mis également en place par cette même loi, est un outil permettant de conduire des actions concertées en faveur des quartiers les plus défavorisés d'un territoire. Il associe villes, agglomération, Département, Région, État, ainsi que les institutions telles que l'Éducation nationale, l'Agence Régionale de Santé ou Pôle Emploi, mais aussi des associations.

C'est dans ce contexte que 24 acteurs institutionnels ont signé le 10 juillet 2015, à la maison de quartier Gagarine, le contrat de ville Seine-Amont. Piloté par l'État et la désormais défunte communauté d'agglomération Seine-Amont, ce contrat s'est donné pour objectif de cibler politiques sociales et urbaines pour neuf quartiers prioritaires, dont quatre à Ivry : Gagarine-Truillot, Pierre et Marie Curie, Ivry Port et Monmousseau. Le contrat, qui court de 2015 à 2020, s'appuie sur trois axes :

- 1) Le développement économique et l'emploi ;*
- 2) Le cadre de vie et la rénovation urbaine ;*
- 3) La cohésion sociale (éducation, citoyenneté, santé, tranquillité publique...).*

Bien évidemment, chacun d'entre nous est favorable à l'association toujours plus grande des Ivryennes et des Ivryens à la conception, ainsi qu'à la conduite des politiques influant directement sur leur avenir, en toute transparence et en toute liberté. C'est ainsi qu'à Ivry, au travers des comités de quartier, mais aussi des maisons de quartiers, on peut reconnaître à notre municipalité une volonté reconnue d'impliquer ses citoyens et ses citoyennes. Mais soyons lucides et honnêtes. Les quartiers tels qu'ils existent actuellement ont un découpage dont la logique n'est pas toujours claire. Ainsi, prenons l'exemple de la cité Gagarine, qui appartient au quartier « centre-ville ». Les sujets abordés lors des réunions de ce comité de quartier sont parfois, voire souvent, bien loin de leurs préoccupations. La création d'un conseil citoyen par quartier prioritaire permettra aux habitants et habitantes de discuter sur des sujets qui les concerneront directement. Cette instance encouragera la création d'un véritable lien social. L'entrée par quartier prioritaire s'inscrit comme une évidence, car c'est l'échelon adéquat de la vie quotidienne. Les habitants des quartiers prioritaires seront moins susceptibles d'éprouver ce sentiment d'abandon, partiellement généré par le manque de cohérence du découpage actuel des six quartiers de notre ville.

¹ Communauté d'agglomération Seine-Amont

En outre, la coordination des conseils citoyens par des tiers neutres - car ni nous les élus ni les agents de la Ville ne peuvent organiser ce conseil ni y participer - est intéressante, dans la mesure où elle encourage l'expression la plus autonome possible tout en évitant une ingérence d'aucune sorte. De plus, chaque conseil citoyen comprend deux catégories de membres, garantissant la pluralité des acteurs concernés : le collège habitants et le collège associations et acteurs locaux.

Mes chers collègues élus, la mise en place de ces nouveaux espaces de co-élaboration et de confrontation d'idées sur des projets et des actions donnera aux habitants de ces quartiers prioritaires, mais également à tous les Ivryens et Ivryennes un signal fort quant à la volonté de toujours faire évoluer la démocratie participative. Ayons conscience qu'un tel choix impliquera des moyens de mise en œuvre couvrant l'ensemble des domaines d'action municipale. Ces conseils citoyens, par leur représentativité, seront une force de proposition.

Enfin, les Conseils Citoyens, régis par des règles communes et des méthodes harmonisées garantissent la prise en compte sincère de la parole citoyenne. Par conséquent, nous élus écologistes, historiquement à l'avant-garde sur ces questions, avons unanimement décidé de se prononcer en faveur de ce vœu, même si nous aurions voulu y apporter deux amendements : le premier accentuant le rôle de la commission citoyenneté, le second laissant au conseil citoyen la liberté de choisir ses modalités de fonctionnement dans le respect du cadre de référence. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci, Jeanne Zerner. »*

Mme ZERNER. - *« Bonsoir à tous. Partant du constat du déficit de participation des habitants, la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale prévoit un conseil citoyen par quartier prioritaire. Il a pour but d'associer les habitants des quartiers prioritaires à la définition et au suivi des actions menées sur ces quartiers dans le cadre du contrat de ville. L'État a institué, comme l'ont dit plusieurs avant moi, quatre quartiers prioritaires à Ivry : Pierre et Marie Curie, Monmousseau, Gagarine et une partie d'Ivry Port, ce qui représente à peu près 11 000 habitants sur 60 000. Mais elle propose que les modalités d'organisation de ces conseils prennent en compte le contexte local, s'inscrivent dans les dynamiques participatives existantes, s'appuient sur les expérimentations en cours. Or, à Ivry, nous ne sommes pas en reste des expériences de démocratie et de participation des habitants.*

Notre programme municipal a réaffirmé avec force qu'elle constitue le socle fondamental de notre politique. La démocratie ne se décrète pas. Elle se construit avec une vraie volonté et des outils que nous avons réactivés ou créés dès le début du mandat. Les comités de quartier, d'abord. Existants à Ivry depuis dix ans, ils se développent aujourd'hui sur de nouvelles dynamiques sous l'impulsion des délégués. Ils s'adressent à tous les Ivryens, dont plus de 600 participent aux différentes activités. Quatre de ces comités recouvrent les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Des maisons de quartier fonctionnent déjà dans trois de ces quartiers, la quatrième à Ivry Port doit ouvrir en 2017. Dans chacune, un conseil de maison associant les habitants va être mis en place. Ensuite, la coopérative citoyenne. Lancée il y a dix mois, elle doit permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent de suivre nos engagements, faire des propositions, enrichir nos points de vue. Les collectifs commencent à travailler sérieusement. C'est une expérience inédite, passionnante et un projet ambitieux aux objectifs complexes. Il y a aussi le conseil local des jeunes, autre espace d'expression et d'élaboration participative. Et puis les revues de projets citoyens et la concertation publique

systématique pour chacun de nos projets urbains. Bref, tous les leviers sont activés pour générer la participation du plus grand nombre à la vie de la cité.

Il nous est paru bien légitime et plus productif dans ces conditions de proposer à l'État, pour respecter la loi, la création d'un conseil citoyen unique pour l'ensemble des quatre quartiers prioritaires. Le Préfet qui partage notre préoccupation de ne pas disperser notre dynamique citoyenne en accepte le principe. Il nous propose de créer deux conseils citoyens qui seraient un pour Monmousseau - Pierre et Marie Curie et un pour Ivry Port - Gagarine. C'est ce que nous ferons, comme d'ailleurs d'autres villes au sein du territoire.

Nous sommes aujourd'hui dans la phase de constitution de ces conseils. Un poste d'adulte relais va être affecté à l'animation et au suivi des conseils. Un appel à candidatures a été inséré dans Ivry ma ville, sur le site internet. Un flyer a été largement distribué, 6 000 exemplaires, dans les quatre quartiers prioritaires. Un courrier d'appel à candidatures a été envoyé par le maire à toutes les associations qui ont un lien avec les quartiers prioritaires. Un tirage au sort sera organisé pour respecter la composition de 50 % d'habitants et 50 % d'associations ou d'acteurs, après avoir décidé en concertation du nombre de participants à ces deux conseils. Vous le voyez, le travail est en cours. Si des questions demeurent, comme le souligne le vœu, ce n'est ni par défaut ni par absence de volonté politique. C'est parce que la participation citoyenne demande du temps et de l'élaboration collective. Il ne suffit pas de l'affirmer sur du papier dans de jolies phrases pleines de principes. Alors oui, tout en respectant le cadre fixé par la loi, à Ivry, nous inscrivons les conseils citoyens dans notre dynamique de démocratie locale.

Je vais maintenant vous proposer une petite séquence désintox, comme on dit aujourd'hui dans les médias. Je veux revenir d'abord sur le début du vœu qui se réclame du rapport Bacqué - Mechmache que j'ai là, Bacqué, une sociologue chantre des pauvres et des exclus et Mechmache, jeune citoyen engagé, issu des quartiers populaires et fondateur du collectif Pas sans nous. Un rapport riche en questionnements et qui préconise une approche dans laquelle nous nous reconnaissons fort bien et nous y reviendrons. Ce n'est pas une raison pour lui faire dire ce qu'il ne dit pas. Premièrement, on ne peut pas dire que le conseil citoyen est directement issu du rapport en question. Il serait plutôt une réinterprétation d'un dispositif proposé par le rapport, à savoir des tables locales de concertation associées à une plateforme associative nationale. Or, les mots ont leur sens. L'idée des tables locales est précisément d'échapper aux dispositifs traditionnels institutionnels des comités et autres conseils. Deuxièmement, le constat de départ du rapport Bacqué - Mechmache n'est pas du tout celui de fonds détournés. Cette question de la répartition des moyens, c'est le rapport de la Cour des comptes de 2012 qui en fait état. D'ailleurs, l'exposé des motifs de la loi est clair. Je cite : « Ainsi que l'ont dénoncé plusieurs rapports publics, notamment le rapport de la Cour des comptes intitulé « La politique de la ville : une décennie de réformes », paru le 17 juillet 2012, l'échec des pouvoirs publics à résorber les écarts dont souffrent les habitants des quartiers défavorisés est en grande partie imputable à l'inefficacité et à l'inadaptation des instruments de la politique de la ville et à la dispersion des moyens mobilisés ». Je chipote, direz-vous, mais c'est pour moi l'occasion de revenir sur ce qui fait la richesse de ce rapport, que je vous recommande toujours aussi chaudement, et qui est tout autre que ce qu'en décrit le vœu. Les extraits suivants montrent à quel point les quelques lois proposées depuis 2013 et 2014 sont bien en dessous des enjeux profonds posés dans ce rapport. Dès l'introduction, on peut lire : « L'horizon dans lequel nous souhaitons inscrire ce rapport est celui d'une participation qui aille au-delà de la communication ou de la concertation autour de

projets de politique publique qui prennent en compte à la fois les enjeux de pouvoir, les inégalités et la conflictualité dans le débat démocratique, dans une perspective de transformation sociale. La dynamique participative institutionnelle est celle qui est la plus reconnue. Elle procède d'une offre institutionnelle comme par exemple les conseils de quartier ou les réunions publiques. Les expériences des conseils de quartier ont cependant montré qu'il ne suffit pas d'ouvrir des espaces institutionnels de participation pour qu'ils soient occupés. » Ou encore, je cite plus loin : « Cela suppose que la participation ne soit pas conçue comme un moyen d'accompagner la disparition des moyens, de remplacer le droit commun ou les services publics. Au contraire, elle s'accompagne d'une intensification des politiques publiques. Elle interroge le fonctionnement politique et institutionnel dont elle n'est pas déconnectée et elle devrait accompagner la démocratisation de la démocratie participative par le droit de vote aux populations étrangères aux élections locales, véritable préalable pour parler de participation dans les quartiers populaires. » On ne va pas passer toute la soirée dessus. Je vous invite à lire ça intégralement. Ce n'est pas très long. Vous voyez, c'est tout petit. Et encore, ce n'est même pas recto / verso. Je ne sais pas vous, mais en tout cas moi, ce rapport me parle et me conforte dans mes convictions, dans les convictions du groupe Front de Gauche. Je ne dis pas que nous sommes parfaits, loin s'en faut. Ceux qui me connaissent savent que, comme mes camarades, je me bats sur mon quartier pour encourager sans cesse la participation de tous, mais que c'est un chemin de croix, pavé de doutes, avec l'obsession de ne laisser personne de côté, de s'effacer derrière la parole et les propositions des habitants, de trouver de nouveaux moyens de faire circuler l'information, de ne pas oublier que chacun a le nez dans son propre guidon, ses problèmes et que s'occuper de la cité demande une sacrée énergie. Nous ne connaissons pas la perfection démocratique, mais nous sommes très loin de la dictature communiste sans cesse reprochée. Reproche bien caricatural, cela va sans dire.

Eh bien, il faut conclure. Le rapport Bacqué - Mechmache est un bon support pour notre démarche en ce qu'il est riche de questionnements propres à nous interpeller dans nos pratiques à Ivry. S'interroger, se remettre en question, évoluer, nous le faisons sans cesse et c'est tant mieux. Ces éléments peuvent nous aider à faire encore mieux. En ce qui concerne les conseils citoyens, je suis fière de dire que notre démarche, si elle peut paraître foisonnante, expérimentale, sans doute pas dans les clous des préconisations gouvernementales, nous semble la plus appropriée pour garder le cap d'une participation indépendante et dynamique et nous assumons pleinement notre déclinaison du dispositif. J'espère vous avoir éclairé ici sur les raisons pour lesquelles clairement nous ne voterons pas ce vœu. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Après Jeanne Zerner, y a-t-il d'autres interventions ? Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. La loi de la programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 institue une obligation pour les communes ayant des quartiers situés en politique de la ville, de créer des conseils citoyens afin de renforcer la participation des habitants de ces quartiers. Des principes généraux et un cadre de référence sont proposés pour leur mise en œuvre. Je voudrais faire remarquer que ces conseils citoyens ont été créés avant tout dans le but de co-construire les contrats de ville avec les habitants. Or, les villes les ont déjà signés sans attendre la mise en place de ces conseils et cela ne semble avoir dérangé ni le ministère à l'initiative de cette loi ni celle et ceux chargés de la faire respecter. La loi ne semble donc pas obliger les communes à tant de rigueur dans l'application de celle-ci.*

Je voudrais faire une seconde remarque sur le rapport Bacqué - Mechmache. Ce rapport a fait un ensemble de recommandations intéressantes, comme notamment les tables de quartier plutôt que des conseils citoyens. Or, la plupart des recommandations pour renforcer la participation des habitants n'ont pas été retenues par le ministère de la Politique de la ville. Le constat est évident. Il l'est à Ivry comme ailleurs. La démocratie telle qu'elle s'exerce ne permet pas ou que rarement l'implication des habitants des quartiers. Or, c'est pour nous une priorité. Notre ville développe tout un ensemble de dispositifs et est l'une des premières villes en France à avoir investi la question de la démocratie participative. Les conseils citoyens, même s'ils n'ont absolument pas fait leurs preuves jusqu'à maintenant, mais il nous semble néanmoins qu'ils peuvent constituer un outil intéressant pour les habitants, à partir du moment où sont respectés les principes généraux qui sont énoncés, mais également à partir du moment où ils sont initiés par les habitants avec le soutien des municipalités et la garantie de l'autonomie. Nous voterons donc pour ce vœu. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Y a-t-il d'autres interventions ? Nous avons été saisis. Alors, j'ai compris qu'un certain nombre de conseillers municipaux ne voteront pas ce vœu. Donc, comme il y a des amendements proposés, il me semble qu'il faut interroger la rapporteuse du vœu pour connaître son avis sur l'intégration de ces amendements. Et ensuite, je demanderai à la conseillère qui a amendé de reformuler ses vœux. Sandrine Bernard, sur ce point ? »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Je peux dire deux mots ? L'objectif de ce vœu n'est absolument pas de polémiquer, donc je ne vais absolument pas le faire. Simplement, je pense que non, la participation citoyenne, même si beaucoup d'instances, de concertations, de dispositifs et de procédures de concertation sont mis en œuvre à Ivry, n'est pas suffisamment importante dans les quartiers. Et donc, ces conseils citoyens sont une opportunité sur une échelle très faible, resserrée sur les quartiers prioritaires, de tester de nouvelles manières d'impliquer les citoyens beaucoup plus largement. Et ça me semble important qu'on ne se contente pas de ce qu'on fait, mais qu'on essaye toujours d'aller vers une amélioration. C'était le simple commentaire que je voulais formuler par rapport aux interventions qui viennent d'être faites. Et je suis assez d'accord avec ce que vient de dire Saïd Hefad. Effectivement, il est regrettable que les contrats de ville aient été signés sans tenir compte des citoyens et il est extrêmement important de se saisir de ces conseils citoyens pour pouvoir rattraper ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent.*

Nous acceptons tout à fait les deux amendements qui sont proposés par Europe Ecologie Les Verts. Le premier, sans commentaire. Il est important de valoriser le travail de la commission, avant le débat en conseil. Et le second avec simplement un petit commentaire. Le vœu tel qu'il va être reformulé propose de remplacer l'article 5 sur la création d'une instance indépendante par la construction par le conseil citoyen de son propre fonctionnement. Ça nous paraît extrêmement important, mais nous pourrions repositionner l'implication des associations d'intérêt général qui sont investies au niveau national dans le suivi et la mise en place de ces conseils, dans l'article précédent, dans l'article 3, qui évoque la composition du collège associations, ce qui nous permettrait de garantir, si ces associations ont des antennes à Ivry, qu'elles puissent être parties prenantes de cette démarche. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Très bien. Donc Evelyne Lesens, tes amendements ayant été reformulés ? »*

Mme LESENS. - « Oui, ce que Sandrine Bernard vient d'évoquer, ça me semble satisfaisant. Donc, je reformule les deux amendements : le premier accentuant le rôle de la commission municipale citoyenneté, le second laissant au conseil citoyen la liberté de choisir ses modalités de fonctionnement dans le respect de cadre de référence. Merci. »

M. BOUYSSOU. - « Très bien. Simplement deux mots avant de mettre aux voix cette proposition de vœu. J'ai juste deux remarques à faire. La première, c'est de rappeler que la politique de la ville, en ce qui concerne le fonctionnement, l'accompagnement d'actions, la vie associative qui est engagée dans des processus labellisés contrat ville, ça représente au total, dans le budget communal, 1 539 000 €. C'est de ça dont il est question aujourd'hui. Je n'ai même pas pris le temps de calculer le pourcentage de ce que représentaient ces fonds de fonctionnement et ces attributions de budget à la commune, tellement au regard de nos politiques publiques, cela pèse quand même relativement peu. Et si vous saviez à quel point nous passons un temps infernal, une ingénierie de projet, je ne sais pas combien il y a... on a un emploi ici qui est dédié à ça. Je la salue d'ailleurs. C'est Évelyne Boscheron. Tous mes respects. Il y a, je crois, plusieurs cadres d'emploi maintenant sur ce sujet au niveau du territoire, du fameux T12, auquel nous sommes intégrés. Donc l'ingénierie de projet... et je ne parle pas du nombre de fonctionnaires d'État qui sont mobilisés sur cette question au niveau de la Préfecture et des cadres de très haut niveau, pour gérer l'argent de l'État au titre du contrat ville pour Ivry. Sur les 1 539 000 € dont je vous parlais à l'instant, la ville paye 50 % sur ses fonds propres, c'est-à-dire que ce sont les fonds d'amorçage qui sont issus du budget communal et la contribution de l'État avec l'ACSE² représente 212 000 €. J'invite chacun d'entre vous à faire le calcul de ce que ça pèse par rapport au budget communal. Et la mobilisation de ces 212 000 €, alors là, je peux vous dire, c'est une histoire pas possible. Il faut remuer les choses dans tous les sens, il faut remplir des dossiers, etc. Il faut soumettre les quelques associations qui bénéficient de ces fonds à des examens terribles. Enfin voilà, c'est quelque chose, vous l'aurez compris, toutefois d'un peu agaçant.

Donc, on parle de 212 000 €. Comme ça a été dit, on a quand même une volonté politique très claire de faire vivre des conseils de maison dans les maisons de quartier, pour construire avec les... c'est la CAF³ d'ailleurs qui nous incite à le faire et qui a raison, pour créer des projets de développement social avec les habitants. D'ailleurs, je note que nous aurons, dans la prochaine année, quatre maisons de quartier qui strictement correspondront aux quatre quartiers prioritaires. Donc, c'est quand même un effort qui était anticipé avant même que ces quartiers aient été labellisés dans le cadre de ce nouveau contrat ville. Donc, on a été un petit peu précurseur là-dessus et les moyens qu'on y met... et le concours de la CAF est bien plus important, d'ailleurs, que les fonds de l'ACSE. Et la CAF nous demande des choses aussi, mais est bien moins exigeante que la politique du contrat ville et pour une contribution financière bien plus importante. Donc, on a des conseils de maisons de quartier, on a des comités de quartier qui selon les quartiers vivent plus ou moins bien, mais on tente cette expérience depuis 2001, avec quelques difficultés parfois. Mais en tout cas, la volonté politique existe et il y a de beaux résultats partout dans la ville de ces comités de quartier, même si on peut toujours faire mieux. Je suis d'accord sur ce point. On a l'ambition de mettre en place une coopérative citoyenne. On avance, il y a eu quelques initiatives. Il y a un collectif d'animation qui s'y met, etc. On va rajouter une quatrième couche.

² Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

³ Caisse d'allocations familiales

Alors nous, on avait proposé au Préfet un seul conseil citoyen représentant les quatre secteurs très circonscrits, c'est quatre sous-secteurs de la ville, ce n'est pas quatre quartiers entiers. On avait proposé un seul conseil citoyen. Ça nous a été refusé, donc comme l'a rappelé Jeanne Zerner, on a proposé d'en faire deux et on est en cours de négociation avec le Préfet. Mais je crains, si ce vœu est adopté et d'après le petit calcul que j'ai fait, il va l'être, donc il s'imposera à l'exécutif municipal qui tentera, comme toutes les décisions de ce conseil d'ailleurs, de le mettre en œuvre avec beaucoup de ténacité et de fermeté, mais très franchement, nous allons nous créer, dans notre volonté de participation des habitants, une difficulté supplémentaire. Et je crains que les énergies qui vont se consacrer à ça ne soient pas consacrées à autre chose et personnellement, je le déplore. Est-ce que 212 000 € dans le budget communal valent bien toute cette peine, toute cette dépense, y compris une toute petite division sur un sujet qui m'apparaît secondaire au regard des enjeux qui sont devant la majorité municipale ?

Je donne juste cet avis et je soumetts donc aux voix le vœu amendé par Europe Écologie Les Verts tel que cela vient de vous être rappelé. Qui est pour ? On va prendre un peu le temps parce que là, je crois qu'il faut que... voilà. Merci. Qui est contre ? Merci. Qui s'abstient ? Il manque les contre. Est-ce que les contre veulent bien relever la main ? Merci. Alors, j'ai oublié NPPV, qui ne prend pas part au vote, ici. Catherine Vivien. Donc, est-ce que vous pouvez me donner le résultat ? Parce que, comme il y a un petit enjeu, je ne voudrais pas dire n'importe quoi. Vous comprendrez. Donc, le vœu est rejeté. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

/REJETTE le vœu proposé par le groupe socialiste au sujet de la mise en place de Conseils citoyens.

(20 voix contre, 17 voix pour : MM. BELABBAS, PRAT, Mme SEBAIHI, M. AIT AMARA, Mme RODRIGO, M. ZAVALLONE, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON, MM. RHOUMA, HEFAD, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, VERLIERE, 7 abstentions : Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, MM. BOUILLAUD, AUBRY, RIEDACKER, MARTINEZ et 1 ne prend pas part au vote : Mme VIVIEN)

AFFAIRES AVEC PRÉSENTATION ORALE**A) Information sur l'implantation d'un centre d'accueil pour réfugiés**

Rapporteur : Philippe Bouyssou

M. BOUYSSOU. - *« Je vous propose que nous passions au débat suivant et c'est moi qui rapporte sur ce point concernant l'accueil des réfugiés. Mesdames, Messieurs, chers collègues. J'ai souhaité que notre conseil municipal se prononce aujourd'hui sur le sujet de centre d'hébergement d'urgence pour réfugiés sur le site parisien de l'usine des eaux, dans le quartier d'Ivry Port. Il me semble aujourd'hui important que chacun ici s'exprime sur ce projet au nom des valeurs qu'il porte à travers son mandat et son engagement politique, au nom du projet de société qu'il entend défendre pour Ivry.*

Il est aujourd'hui de notre responsabilité de dépasser le temps de l'émotion et d'entrer de plain-pied dans le temps de l'action. Il s'agit d'un moment de vérité en politique. Chacun peut en effet éprouver toutes sortes d'émotions devant les images que nous donnent à voir les médias sur la situation dramatique des réfugiés : images de guerre, de famine, de persécution. Autant de raisons qui les poussent à tout quitter pour leur survie. Images de détresse de celles et ceux qui ont tout perdu, jusqu'à la vie. Je pense ici au sort tragique du petit Aylan, retrouvé mort noyé sur les plages de Turquie il y a un peu plus d'un an. Qui serions-nous si nos larmes et notre colère d'alors ne débouchaient pas aujourd'hui sur notre devoir collectif d'action, d'assistance, de solidarité ? Je le répète, chacune et chacun doit ici et maintenant prendre ses responsabilités.

Pour cela, permettez-moi d'être très factuel et de vous rappeler le cadre dans lequel notre débat se situe. Au mois de mai dernier, j'ai été contacté par la maire de Paris, Anne Hidalgo, qui a souhaité me faire part de son projet d'un centre d'hébergement sur le site de l'usine des eaux, propriété de la ville de Paris. Au regard de l'histoire d'Ivry, de ses valeurs que nous portons fièrement au sein de notre majorité municipale, il m'est apparu de mon devoir de donner un avis favorable à ce projet, tout en fixant dès le départ quelques règles et quelques conditions. J'ai demandé à ce que ce projet n'implique aucune sollicitation ou dépense supplémentaire pour la ville d'Ivry, considérant que notre municipalité, ses habitants, ses agents, doivent en effet pouvoir concentrer leurs efforts sur les propres problématiques auxquelles ils sont déjà confrontés. Cette demande a été parfaitement respectée. Le centre d'hébergement pour les réfugiés sera intégralement financé par la ville de Paris et l'État, comme cela a été annoncé le 6 septembre dernier par Anne Hidalgo et la ministre du Logement, Emmanuelle Cosse. Affirmons-le une bonne fois pour toutes : les réfugiés accueillis à Ivry ne prendront rien aux Ivryens. Ce sera donc en vain que certains tenteront d'opposer entre elles des catégories de personnes qui subissent la grande précarité. Je précise d'ailleurs que j'ai souhaité présenter ce projet, avant son annonce publique, aux associations ivryennes de solidarité, les plus à même d'en juger. Elles m'ont fait part de leur intérêt et de leur volonté de participer à cette dynamique humanitaire. Des associations ivryennes ou val-de-marnaises de défense des droits de l'homme, comme la LDH, le MRAP 94, la LICRA ou le Comité ivryen de vigilance contre le racisme et pour l'aide aux sans-papiers, ont également exprimé publiquement leur soutien à cette initiative.

Comme vous le savez, deux catégories de réfugiés seront acheminées à Ivry depuis le centre d'accueil et d'orientation de Paris La Chapelle : les familles avec enfants et les femmes isolées. Les hommes isolés seront quant à eux hébergés sur le centre du nord de Paris. Ce sont 300 réfugiés qui seront accueillis à Ivry et qui pourront bénéficier pour un temps d'attente de trois à six mois d'un accompagnement social, d'une offre de soin, notamment ceux assurés par Gynécologues Sans Frontières. Les enfants bénéficieront, sur le site, d'une prise en charge éducative assumée par l'Éducation nationale. Cet espace de vie digne, auquel ces réfugiés ont droit, sera géré par un opérateur social dont les compétences sont unanimement reconnues. Je veux parler d'Emmaüs Solidarité. Le choix de cette association constitue une garantie supplémentaire pour la réussite de ce projet très qualitatif, qui durera au maximum cinq années.

Précisons enfin que pour la conduite de ce projet humanitaire qui sera opérationnel en décembre prochain, Emmaüs prévoit la création de 90 emplois. J'ai également obtenu que ce site bénéficie également à une cinquantaine d'Ivryens, notamment Roms, qui vivent actuellement dans des conditions de grande précarité. Voilà pour les aspects factuels et de mon point de vue très positifs du projet qu'il me semblait utile de rappeler, dans un contexte national particulièrement troublé, sur lequel je me permettrai de dire quelques mots en guise de conclusion.

Une enquête publiée il y a quelques jours par le Secours Populaire indiquait qu'un Français sur deux déclare avoir peur de tomber demain pour lui-même dans la pauvreté. Les effets de la crise économique font craindre pour l'avenir et la perspective d'accueillir des réfugiés peut être perçue comme une charge supplémentaire à assumer collectivement. Mais enfin, ne sommes-nous pas la sixième puissance économique mondiale ? La région Île-de-France n'est-elle pas l'une des régions les plus riches du monde ? L'appauvrissement bien réel subi par un nombre toujours plus grand de Françaises et de Français est-il la faute de l'étranger, de l'immigré et du réfugié ? Nous savons bien que ce n'est pas le cas. Nous savons au contraire que si les inégalités ne font que s'aggraver, c'est un nombre réduit de profiteurs qui ne cesse d'accumuler toujours plus de richesses au détriment de tous les autres. Nous connaissons également le petit jeu malsain et dangereux que joue actuellement la Droite populiste et l'extrême Droite, qu'il est de plus en plus difficile de différencier tant leur discours suinte la xénophobie et le repli identitaire. C'est devenu l'obsession malsaine des Le Pen, Sarkozy, Copé, Fillon. Un véritable concours est lancé entre ceux-là. C'est à celui ou celle qui ira le plus loin dans la stigmatisation injurieuse, l'outrance raciste. Un élu lepéniste crée un label « ma commune sans migrant ». Un autre à la tête des Républicains lance une pétition pour dire non à la création de jungles sur l'ensemble du territoire national. Le groupe Alternative pour Ivry y va également de sa petite pétition intitulée « Non, à l'installation d'un centre de transit pour migrants à Ivry-sur-Seine », qui ne rencontre pas un franc succès d'ailleurs, je dois le dire. J'ai été voir. Je crois qu'il y a 61 signatures, quelque chose comme ça. Par contre, ce qui est inquiétant, c'est le fil de discussion qui s'en suit où ces personnes sont traitées de vermines et cela vous honorerait de faire retirer ces commentaires injurieux sur la pétition que vous avez produite. En tout cas, je vous le demande. Vous ferez ce que vous voudrez. Ça, il y va de votre responsabilité. Eh oui, il n'est pas facile de prêcher le repli sur soi dans une ville ouverte et métissée comme l'est Ivry. Car notre ville, ses agents et nous-mêmes, élus, sommes non seulement porteurs de valeurs de rassemblement, de partage, de solidarité, mais nous savons également les mettre en œuvre à travers des projets responsables, solides et maîtrisés.

Nous porterons avec la plus grande détermination ce projet humanitaire qui fait la fierté d'Ivry. Nous continuerons à faire la démonstration dans notre si belle ville qu'il n'y a pas de meilleur recours dans la difficulté que de suivre ensemble la voie de la solidarité. Je vous remercie et je passe la parole à qui la souhaite.

(Applaudissements)

Merci. Sarah Misslin. »

Mme MISSLIN. - *« Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je ne peux intervenir au nom du groupe Front de Gauche sur le centre d'accueil des réfugiés que nous allons accueillir sans parler des causes profondes qui ont poussé ces hommes, ces femmes et ces enfants à fuir leur pays. Le capitalisme mondialisé veut servir à ses actionnaires des dividendes de plus en plus importants. Si l'on voit les résultats de cette politique au niveau national avec les fermetures et les délocalisations d'entreprises, c'est que le plus sûr moyen de faire des profits reste l'exploitation de l'homme par l'homme. Et pour ça, les grands groupes industriels n'hésitent pas à faire produire dans les pays où le coût de la main-d'œuvre est la plus basse. Et tant pis si l'on fait travailler des enfants de moins de dix ans, peu importe que le minimum de sécurité des travailleurs soit respecté, que ces travailleurs soient exposés à des risques de pollution majeure, il n'existe qu'une seule règle : le profit. Le néocolonialisme et l'impérialisme pillent les richesses de ces pays empêchant leur développement. Elles pillent les richesses naturelles sans respect pour l'écosystème, dévastant les forêts, réduisant la part de terre réservée aux cultures vivrières. Ce pillage de la planète participe du réchauffement climatique, rendant des régions entières inhabitables. Pour organiser l'exploitation esclavagiste - et je pèse mes mots -, le pillage des ressources, les pays dominants doivent avoir à leur botte des gouvernements complices et dociles. Bien entendu, la situation mondiale est complexe et je ne vous ferai pas un point exhaustif des situations pays par pays. Mais en dernier recours, les pays riches, les 10 % qui consomment 90 % des ressources de la planète ont, quand la situation ne leur convient pas, recours à la guerre sous différents prétextes.*

Nous connaissons certaines guerres, en Syrie, en Irak, en Afghanistan, mais il existe beaucoup d'autres foyers de tensions ou de guerres actives. Comme celle du Nord-Kivu, à l'est de la République Démocratique du Congo, qui a fait depuis une dizaine d'années plus de 6 millions de morts. Cette guerre présentée comme une guerre ethnique a pour objectif le contrôle des mines de minerais rares nécessaires aux téléphones mobiles. Le documentaire Blood in the mobile dénonce le cercle vicieux dans lequel sont impliqués les grosses firmes. Alors oui, les réfugiés ne sont pas des familles prises d'une brutale envie de voyage, mais des peuples qui fuient la guerre, la famine, la discrimination, la mort. Les mots ont un sens : migrant ou réfugié ? Un jeune Français qui décide d'aller travailler à Londres est un migrant. Un Malien qui est prêt à risquer sa vie pour fuir son pays n'est pas un migrant, mais un réfugié. Une famille syrienne qui fuit la misère et la guerre, ce ne sont pas des migrants, mais des réfugiés. Des Roms qui quittent la misère noire et la discrimination pour fuir la Roumanie ou la Bulgarie, ce sont des réfugiés. La convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés dite convention de Genève définit les modalités selon lesquelles un Etat doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande. Mais la valse des mots a transformé ces hommes, ces femmes et ces enfants en chiffres et en migrants. Je vous ferai grâce des chiffres de l'ONU qui démontent toutes les idées reçues, car nous n'avons pas besoin de statistiques, mais de solidarité concrète.

Face à cette vague de réfugiés, les populistes ne trouvent en Europe et aux États-Unis que des solutions démagogiques. Construction de murs : aux États-Unis, Donald Trump veut construire un mur à la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Petit problème, cette frontière fait environ 3 200 km. Et à Calais, depuis avant-hier, la construction d'un mur est en cours. Partout rejet, expulsion. Mais ces gens ne disparaissent pas parce qu'on les bloque à une frontière ou que l'on sous-traite le problème, comme on le fait avec la Turquie, en fermant les yeux sur le coup d'état d'Erdogan. C'est le fléau impérialiste et capitaliste qui dévaste le monde qui crée ce problème humanitaire. Les réfugiés sont des victimes. Dans un monde marqué par la guerre, par les images violentes d'hommes, de femmes et d'enfants qui fuient leur pays au péril de leur vie, nous ne pouvions pas rester sans réagir. L'accès au droit élémentaire et un accueil décent sont aussi indispensables que de promouvoir la paix et la fraternité partout dans le monde. Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous pouvons rendre la vie meilleure pour toutes et tous, quels que soient leur origine et leur parcours.

Ce centre d'accueil suscite des questions. La discussion doit s'ouvrir partout à Ivry. Chacun peut et doit y participer. Ivry a toujours fait preuve de solidarité et souvent notre ville a été précurseur dans ce domaine. Vous avez eu à l'entrée de ce conseil municipal un tract de la section du Parti Communiste d'Ivry qui soutient la municipalité dans ce choix. Je vous invite à le lire. Ne rentrons pas dans une mise en compétition des misères. Ne chassons pas l'autre en jetant sur lui la responsabilité que portent nos dirigeants depuis plusieurs décennies. Oui, le nombre de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté en France est inacceptable. Oui, la précarité grandissante est intolérable. Dans la cinquième puissance mondiale, on préfère que les pauvres se battent entre eux pour les miettes plutôt que de stopper l'évasion fiscale, entre autres. La solidarité sera toujours une valeur que nous porterons et que nous appliquerons de façon concrète. Nous sommes fiers d'accueillir ces familles. Nous sommes fiers de pouvoir contribuer à améliorer leur existence en leur donnant une petite chance de pouvoir vivre dignement. Nous sommes fiers de nos valeurs et du travail que nous avons réalisé. Mais nous sommes aussi déterminés à agir pour la paix, partout et en tout temps. Samedi, une grande manifestation est organisée dans plus de 25 villes de France pour la paix. Ce n'est pas un vœu pieux, c'est notre seule issue possible. Nous sommes déterminés à tout faire pour que l'extrême précarité, la misère qui touche trop de personnes dans le monde, en Europe, en France, dans le Val-de-Marne et bien sûr ici à Ivry soit éradiquée. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Sarah Misslin. Qui d'autre souhaite... ? Arthur Riedacker. »*

M. RIEDACKER. - *« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Dans le prochain Ivry ma ville, nous traitons de cette question et nous indiquons les raisons pour lesquelles nous soutenons sans réserve, comme beaucoup d'Ivryens responsables humainement, la décision du maire d'Ivry d'accueillir quelques 300 réfugiés. Avec les 12 000 places à créer d'ici la fin de l'année pour évacuer Calais et les 30 000 migrants syriens qu'il est prévu d'accueillir en 2017, notre pays est encore loin du compte de ses obligations morales. Mentionnons simplement que le Liban, avec 4,2 millions d'habitants, a accueilli 1,2 million de réfugiés syriens et palestiniens depuis le début du conflit, soit une augmentation de 27 % de sa population. Un effort équivalent pour la France à celui du Liban supposerait qu'on accueille de l'ordre de 18 millions de réfugiés sur notre territoire. C'est sans commune mesure avec l'effort que nous faisons. Rappelons que la France a signé par ailleurs et Philippe Bouyssou a rappelé la richesse de la France par rapport à d'autres pays, rappelons que la France a signé la charte des Nations Unies pour les réfugiés.*

Et il s'agit bien de réfugiés et pas de migrants économiques. C'est bien une distinction tout à fait essentielle qui a déjà été soulignée et que je voudrais encore souligner.

Alors juste un petit point technique que nous n'avons pas la place de souligner et qui mérite peut-être d'être souligné. Nous ne doutons pas que les associations qui auront en charge ces migrants soient compétentes et feront de leur mieux. Mais on m'a signalé en d'autres endroits en France qu'un point était souvent négligé, c'est celui de l'apprentissage de notre langue par ces réfugiés pour qu'ils puissent s'intégrer normalement dans notre pays. Il est souvent défaillant alors que nous avons des enseignants de français spécialisés dans l'apprentissage du français pour les étrangers qui sont massivement au chômage et dans le contexte actuel, ils ne trouvent pas d'emploi. Donc, certes, la motion parle d'aide linguistique, mais je pense qu'il faut aller un peu plus loin parce que si on veut être conséquent, il faut que ces personnes puissent s'intégrer et donc comprendre, échanger, discuter. Et donc cette assistance à la compréhension et à la maîtrise de notre langue me paraît essentielle.

Donc, il est bien évident que nous voterons ce vœu et je vous invite tous à le voter, car c'est une responsabilité humaine. On ne peut pas se défilier devant ce genre de responsabilité. Alors, dans Ivry ma ville, nous détaillons les raisons pour lesquelles il y a tant de réfugiés et les responsabilités politiques des gouvernements passés. Je n'insiste pas là-dessus ce soir. Donc, je vous invite simplement à le voter et je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Y a-t-il d'autres intervenants ? Thérèse Pourriot. »*

Mme POURRIOT. - *« Monsieur le Maire, chers collègues et concitoyens. Il y a un peu plus d'un an, nous nous étions rencontrés au square des Alliés lors de la fête de quartier du petit Ivry. Nous vous avons interrogé sur la politique d'accueil des réfugiés dans la commune et nous avons manifesté notre souhait d'y être associés. Quelques jours plus tard, vous avez réuni le monde associatif pour poser la question de l'accueil des migrants. C'est unanimement que près de 20 associations avaient dit leur solidarité. Tout un chacun convient qu'il s'agit de populations qui sortent de situations effroyables. Les réfugiés sont polytraumatisés, chaque étape de leur voyage s'étant accomplie au péril de leur vie. Bien souvent, au cours de leur périple, ils se sont heurtés à l'indifférence si non au rejet agressif des habitants des pays traversés. Dans ce contexte, l'initiative d'Anne Hidalgo, maire de Paris, est courageuse : créer une bulle d'accueil de court séjour pour les migrants. Un des centres sera donc ouvert à Ivry à l'ex-usine des eaux, lieu qui appartient à la ville de Paris. Ce centre sera ouvert à la fin de cette année civile aux familles, femmes et enfants. Ce centre de 400 places est un palliatif à la rue et surtout pas un hébergement de moyen terme, juste le temps pour chacun de se reposer et d'être orienté vers un dispositif plus pérenne. Cette structure permettra aux personnes de bénéficier dans des conditions dignes d'une réponse à la satisfaction des besoins vitaux (hygiène, alimentation, hébergement) et d'avoir accès aux services de santé et bien entendu à un accompagnement et une réorientation vers un dispositif adapté. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce projet et des garanties qu'il apporte. Nous ne pouvons qu'apporter notre soutien à cette démarche et à Monsieur le Maire pour avoir accepté cette proposition. Nous, socialistes d'Ivry, tenons à manifester notre solidarité à ces réfugiés. Nous ferons tout ce qui nous est possible pour faciliter leur cohabitation cordiale avec le quartier et leur séjour dans notre ville.*

La crise migratoire résulte des désordres du monde que nul n'ignore et sur lesquels je ne crois pas opportun d'intervenir ce soir. Ces désordres contraignent à l'exil des milliers de femmes et d'hommes qui fuient les guerres et les persécutions. Elles concernent l'Europe entière.

La France, cinquième puissance mondiale, prend ses responsabilités. L'État va ouvrir massivement des places en centres d'accueil et d'orientation et en centres d'accueil pour réfugiés, afin de désengorger les principaux lieux de campement improvisé, en particulier ceux de Paris et la jungle de Calais, mais aussi afin de donner des conditions de vie meilleures à toute cette population. L'État et certaines collectivités locales sont dans leur rôle lorsqu'ils organisent et financent un accueil digne et maîtrisé des réfugiés et demandeurs d'asile. Nous ne pouvons que regretter que les collectivités locales volontaires soient déjà celles qui sont les plus accueillantes, qui ont le plus fort taux de migrants. Nous soutenons l'appel des 100 maires solidaires qui soulignent l'importance de trouver une issue solidaire et humanitaire pour sortir de ce drame qui est la jungle de Calais et que sont tous les autres campements. Nous sommes scandalisés par les postures et les propos tenus par des politiques de haut rang qui propagent des discours de haine, de repli sur soi et de refus des autres. Comment peuvent-ils se réclamer des valeurs de la République quand ça les arrange et les refuser et s'organiser en fronde quand il s'agit de se faire réélire ? C'est une attitude honteuse et inhumaine et ce sont surtout des propos antirépublicains. En effet, faire le choix de jouer la peur, la division, l'extrémisme est un jeu dangereux qui porte atteinte aux valeurs de la République. Faut-il rappeler que le droit d'asile est un droit de l'homme fondamental, reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme, la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et la convention de Genève du 27 juillet 1951.

De plus, l'accueil des réfugiés est une tradition républicaine à laquelle la France n'a dérogé que pendant les années noires de l'Occupation. La France s'enorgueillit d'être la patrie des droits de l'homme, mais la situation finirait par donner raison à Robert Badinter quand il interroge grinçant et fâché : « Peut-être la France est-elle finalement que la patrie de la Déclaration des droits de l'homme ». Je reprends ici les propos du président d'Emmaüs : « Qu'on le veuille ou non, qu'on l'instrumentalise ou pas, la nécessité de prendre collectivement en compte humainement et fraternellement, avec bienveillance et exigence, l'accueil des réfugiés et des naufragés du monde est pour longtemps à l'horizon de nos sociétés. Dans ces conditions, le principe d'humanité doit gouverner les autres principes. » Dans ce contexte, nous avons plus que jamais un devoir, un devoir de réussir cet accueil. Il devra être exemplaire. Aussi, il est impératif de s'appuyer sur les Ivryens. Car, certes, l'aspect financier est traité par l'État et la ville de Paris, mais c'est néanmoins Ivry qui accueille. Ce sont les Ivryens qui accueillent. Ce sont eux qui vont côtoyer ces réfugiés, les rencontrer, contribuer à créer un environnement rassurant et hospitalier. Nous regrettons, Monsieur le Maire, que vous ayez pris cette décision sans aucune concertation préalable ni avec les élus ni avec la population. L'information a été donnée après que le processus ait été bien engagé. Certes, vous avez obtenu comme contrepartie qu'il soit possible d'accueillir dans ces locaux un certain nombre de Roms pris en charge à Ivry. Mais il vous appartient avant tout de rassurer la population déjà très marquée par l'expérience du campement Truillot. Ivry sera une fois de plus en première ligne pour la solidarité envers les plus fragiles. La situation est a priori très différente de celle qui avait abouti à l'installation sauvage de Roms à Truillot. En ouvrant un centre d'accueil structuré et encadré, entièrement financé par Paris (20 %) et par l'État (80 %), c'est l'occasion de démontrer à Ivry une solidarité concrète et efficace sans retomber dans les travers rencontrés précédemment et sans qu'il ne coûte aux Ivryens.

Monsieur le Maire, il ne faut pas éluder les préoccupations et les questions des habitants. Elles ont toutes leur pertinence et leur légitimité. Vous devez compter sur la maturité des Ivryens, faire confiance aux Ivryens, s'appuyer sur leur sens de l'hospitalité, mais aussi mobiliser les solidarités, toutes les solidarités et elles sont nombreuses.

De nombreux Ivryens se sont déjà manifestés. Ivry est une ville de mixité. Les Ivryens dans leur diversité et leur différence ont démontré qu'ils savaient vivre ensemble. Tout doit être mis en œuvre pour que l'arrivée de ces réfugiés nous conforte dans notre capacité à bien vivre ensemble.

Mais le devoir de solidarité et l'élan du cœur ne suffisent pas. Pour faire face à l'impérieuse nécessité de réussite, il nous faut un peu de réalisme, de pragmatisme et un souci d'efficacité par rapport aux objectifs retenus et énoncés. Nous devons veiller à ce que le cadre établi et les moyens garantis soient effectifs. La mission de gestion de ce centre d'accueil et d'orientation a été confiée à Emmaüs Solidarité, organisme qui œuvre déjà sur notre territoire. C'est une réelle garantie pour la mise en œuvre de ce dispositif et l'accompagnement de ces migrants. Nous savons tous en effet que cette population est une population fragilisée, traumatisée et que seule la bonne volonté ne suffit pas pour apporter les réponses adéquates. Ces regroupements aussi importants, autour de 400 personnes, ne sont pas sans poser des problèmes spécifiques : sécurité, maîtrise du nombre d'accueillis par rapport à la capacité d'accueil, durée des séjours et bien d'autres problèmes. Il faut de l'expérience, des moyens, un suivi régulier et de qualité du dispositif mis en place. Aussi, Monsieur le Maire, nous vous demandons quel dispositif de suivi et d'évaluation est prévu. Si le centre d'accueil et d'orientation est pris en charge financièrement par l'État et la ville de Paris, la commune, les habitants d'Ivry, sont des acteurs essentiels dans la réussite de ce projet. Nous attendons donc que les élus et les Ivryens soient pleinement associés à la mise en place et au suivi de ce dispositif, qu'ils puissent exprimer leurs attentes et que leurs inquiétudes soient respectées et entendues et qu'ils puissent aussi apporter leur concours sous des formes diverses. La réussite de cette démarche solidaire n'en sera que plus grande. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, chers citoyens, chères citoyennes. Confrontés à la misère, aux persécutions et aux guerres dans leur pays d'origine, un nombre sans cesse croissant de femmes, d'hommes et d'enfants sont contraints de s'exiler pour survivre. Ce sont de véritables drames humanitaires auxquels nous avons à faire face et il est bien sûr de notre devoir et de notre responsabilité d'accueillir ces migrants en France. Pourtant, la France, contrairement à l'Allemagne, est loin de prendre sa part dans l'accueil des réfugiés. Par ailleurs, les conditions d'accueil des migrants en France sont telles que de nombreuses familles qui ont fui leur pays ne cherchent pas à rester en France, mais aspirent à aller en Angleterre. Il est donc aujourd'hui de notoriété publique que la France adopte une politique hostile aux réfugiés. Pourtant, notre pays est à la fois capable d'accueillir mieux et plus de migrants. Cela s'est fait par le passé et l'Histoire est là pour en témoigner. Où est donc passée la France qui avait accueilli 730 000 Espagnols en trois semaines lors de l'année 1939 ? 600 000 pieds noirs d'Algérie en six mois en 1962 ? 130 000 réfugiés du Sud-est asiatique de 1975 à 1984 ? Ce que vivent les migrants qui s'entassent dans les camps des rues de Paris ou de Calais est totalement indigne, qui plus est dans notre pays. Alors qu'ils sont venus demander protection au pays des Droits de l'homme, ces hommes, ces femmes, ces enfants, vivent bien souvent dans des conditions très difficiles et sont confrontés à maints obstacles pour obtenir leur carte de séjour et un hébergement digne.*

À Paris, la situation dure depuis presque deux ans autour de Stalingrad et de La Chapelle. Deux ans durant lesquels les migrants ont été traqués et pourchassés lors d'évacuations

répétées des campements. Les centres d'accueil qui vont ouvrir leurs portes à Paris et Ivry arrivent bien tardivement et constituent des réponses bien minces au regard de la situation des milliers de réfugiés qui vivent dans ces campements. Mais c'est une initiative et un geste non négligeable des villes et qui, nous l'espérons, sera suivi d'un engagement plus fort de la part de l'État. De nombreux Ivryens s'interrogent cependant sur le sens de l'hospitalité que la ville de Paris offre à ces migrants. Pourquoi Ivry alors que la ville de Paris possède 20 arrondissements sur une superficie de 105 km² ? On peut se demander également pourquoi le site parisien est-il situé dans un no man's land, sans aucun riverain, dans l'ancien entrepôt de la SNCF, pour le second coince entre le boulevard extérieur et le périphérique et bordé d'un côté par l'échangeur qui va vers Saint-Denis et l'autoroute du nord, de l'autre par les voies ferrées où circulent les trains qui vont notamment à Calais. Il est sûr qu'en termes d'hospitalité, la ville de Paris ne peut que mieux faire. Quoiqu'il en soit, c'est pour Ivry et pour CCI une grande fierté que de contribuer à améliorer les conditions de vie des réfugiés. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Romain Zavallone. »*

M. ZAVALLONE. - *« Merci. Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues. L'Europe connaît, depuis 2010, la plus grave crise migratoire de son histoire contemporaine. Pour la seule année 2015, plus d'un million de personnes fuyant la guerre, les persécutions, la misère sont entrées dans l'espace Schengen. On ne compte plus les drames liés : plus de 10 000 noyés en mer Méditerranée depuis 2014, près de 10 000 enfants disparus, happés le plus souvent par des réseaux criminels, des personnes retrouvées asphyxiées dans des camions de passeurs. La liste est, hélas, beaucoup trop longue.*

Face à cette crise, pas de réponses politiques ou si peu. Une Europe aux abonnés absents laissant, dans un premier temps, l'Italie, la Grèce et la Turquie en première ligne face à ces afflux de réfugiés. Certains Etats européens, qui ne prennent pas leurs responsabilités, construisent des murs pour empêcher le passage de ces réfugiés, les laissant croupir dans des campements aux capacités d'accueil saturées. Les réponses politiques européennes sont arrivées bien tard avec l'obligation d'accueillir un certain quota de réfugiés par pays membres et un accord avec la Turquie pour étrangler l'afflux de réfugiés vers l'Europe. Mais ne nous leurrions pas. Ce ne sont que des réponses partielles et temporaires qui ne régleront, en aucun cas, cette crise migratoire. Nous devons nous habituer à ces crises migratoires. Le dérèglement climatique entraînera dans les années à venir des déplacements de population bien plus importants que ceux que nous connaissons actuellement. Le Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU prévoit 250 millions de réfugiés climatiques d'ici à 2050.

Si François Hollande paraît avoir pris la mesure de cet enjeu lors des négociations de l'accord sur le Climat de Paris, il est regrettable que la France n'ait pas été à la hauteur de l'urgence migratoire et humanitaire. Quand l'Allemagne accueille près 1,1 million de réfugiés, la France accepte péniblement d'en accueillir 24 000. Seuls 42 Libyens ont obtenu le statut de réfugié en France entre 2013 et 2015 alors qu'ils étaient près de 350 en Suède. Sur la même période, 1 500 Syriens ont obtenu ce statut en France, alors qu'ils étaient près de 21 000 en Allemagne. Pourtant ces réfugiés sont déjà en France, installés dans la jungle de Calais ou dans des campements de fortune en Ile-de-France. L'urgence humanitaire est là et nous ne pouvons plus nous contenter de la politique de l'autruche. Damien Carême, maire écologiste de Grande-Synthe dans la banlieue de Dunkerque, a été un des premiers à montrer l'exemple. Confronté à l'apparition d'un bidonville qui regroupait près de 2 500 réfugiés vivant dans des

conditions abominables, il a pris, en décembre 2015, la décision d'installer un véritable centre d'accueil pour accueillir dignement ces personnes. Ce centre de 1 500 places, répondant aux normes internationales, leur assure un minimum de garanties en matière d'hygiène et de sécurité.

Paris connaît depuis quelques mois la même situation avec un afflux massif de réfugiés et l'évacuation régulière de campements dans le nord de la capitale. Mme Hidalgo a annoncé la création de deux centres d'accueil, le premier dans le 18^e arrondissement de Paris, le second à Ivry-sur-Seine sur le terrain de l'ancienne usine des eaux, propriété de la mairie de Paris. Nous soutenons cette décision courageuse qui permettra à des familles et des femmes isolées de sortir de l'indignité dans laquelle elles sont plongées. La bataille politique sur cette question de l'accueil des réfugiés menée par les élus de Grande-Synthe, de Paris et d'Ivry prouve qu'une autre manière de gérer cette crise migratoire est possible. Après des mois d'immobilisme, le Gouvernement vient d'annoncer un plan hébergement pour les réfugiés vivant dans la jungle de Calais. Ce plan vise la création de 12 000 places d'hébergement réparties sur l'ensemble des régions françaises dans des centres d'accueil et d'orientation. Ces centres, comme celui d'Ivry, permettront aux réfugiés de bénéficier d'un hébergement temporaire, de soins médicaux et d'un accompagnement social pour effectuer leurs démarches de demande d'asile.

L'annonce de l'installation de ce centre d'accueil a suscité des réactions pour le moins contrastées, parfois indignes de la part de certains élus du Val-de-Marne. Cette décision interpelle également nos concitoyens et concitoyennes. Il nous appartient de lutter contre le postulat selon lequel ces réfugiés seraient d'ores et déjà un problème. Non, proposer aux personnes fuyant les persécutions un accueil digne et humain ne crée pas d'appel d'air. Ceux qui parlent de danger de cet appel d'air ont souvent une vision très réductrice et fautive des réfugiés, qu'ils considèrent au mieux, comme des pauvres qu'il faut sauver ou des assistés coûtant de l'argent à nos sociétés, et dans le pire des cas, comme des criminels ou des potentiels terroristes. Comme si la venue de ces quelques dizaines de milliers de personnes pouvait chambouler un pays de plus de 66 millions d'habitants, sixième puissance mondiale. Ces réfugiés sont en général diplômés et issus de la classe moyenne. Ce n'est pas la perspective des aides sociales qui les a attirés en France, mais celle de vivre en paix. Ils sont un atout pour notre pays. Que serait la France sans - pour ne citer qu'eux - Guillaume Apollinaire, Pablo Picasso, Léon Gambetta, Frédéric Chopin, Joséphine Baker, Raymond Kopa, Charles Aznavour ou encore Marie Curie, tous nés sous statut étranger ? Nous avons le devoir de couper court aux amalgames en tout genre. Nous devons associer largement les Ivryennes et Ivryens à ce projet, l'expliquer sans relâche et lutter contre les discours de haine et d'exclusion envers ces populations.

Afin de lutter contre la désinformation déjà à l'œuvre, nous proposons qu'une visite du centre d'accueil, ainsi qu'un échange avec les responsables de l'association gestionnaire du centre, Emmaüs Solidarité, puisse être organisée à destination de l'ensemble des élus. À Grande-Synthe, de nombreux bénévoles ont participé à la construction et au fonctionnement du centre. J'ai pu y passer une semaine lors de son installation et mon regard a inévitablement changé, confronté à une réalité loin des images vues à la télé. Il nous semble important, et à encourager, que les Ivryennes et Ivryens volontaires puissent s'investir également auprès de ces populations. Nous devons créer du lien social, du lien solidaire, entre les habitants et les réfugiés. Cela reste encore le meilleur moyen de lutter contre les préjugés.

Enfin, si nous soutenons fortement l'installation de ce centre d'accueil, nous avons des questionnements sur le rôle que pourrait tenir la municipalité au quotidien. S'il est financé par la mairie de Paris et par l'État, il reste installé sur notre territoire. Se pose donc la question de l'intégration dans le quartier. Dans le 18^e arrondissement de Paris, les écologistes ont proposé que soit mise sur pied une équipe professionnelle de médiateurs et médiatrices permettant d'assurer une meilleure intégration et articulation possible du centre avec son environnement immédiat. D'autre part, lors de la réflexion autour du projet de création de centres d'accueil de Paris et d'Ivry, les associations ont fait part de leur crainte de voir ces centres infiltrés par des réseaux de passeurs, s'appuyant sur des retours d'expérience acquis à Grande-Synthe. La plupart de leurs recommandations ont été entendues et nous ne pouvons que nous en réjouir. Cependant, il nous faudra rester très vigilants sur cette problématique.

Je conclurai sur ces quelques mots d'Antoine de Saint-Exupéry : « Une démocratie doit être une fraternité, sinon c'est une imposture. » Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Romain Zavallone. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Le responsable que je suis veillera à donner une certaine profondeur à ce débat. Néanmoins, je suis à la fois en colère, mais aussi très inquiet de l'état de la France à la fin du mandat présidentiel de François Hollande. Ce pays a complètement oublié sa fierté jusqu'à s'abaisser à accepter l'argent des Britanniques pour construire un mur - et je dis bien un mur - entre la jungle de Calais et les voies de transport. Les Anglais doivent quand même bien rire de nous. Mais rendez-vous compte qu'aujourd'hui, la France, pire la Gauche, construit des murs dans son propre pays pour séparer des populations. Cette gauche a-t-elle perdu toute maîtrise et toute raison pour en arriver à ces aberrations idéologiques. Mais ouf ! les écolos sont contents. Ce mur sera végétalisé. Le vert fait sans doute oublier la misère. Nous arrivons péniblement au bout du cycle présidentiel et les sujets qui divisent et qui inquiètent les Français sont nombreux. Je ne ferai pas l'affront ici de les lister. Je me cantonnerai ici au sujet qui nous concerne, car le respect de la qualité des débats est essentiel.*

C'est donc avec un grand étonnement, la plus grande inquiétude et non sans émoi que nous, élus de l'opposition représentant les forces de la Droite et du Centre à Ivry-sur-Seine, avons appris le 6 septembre dernier, à travers la presse, l'accueil sur le territoire de la commune d'Ivry-sur-Seine de 350 réfugiés d'Asie et d'Afrique. Nous déplorons aujourd'hui d'être le seul groupe politique à s'en inquiéter. Mais la Gauche semble de plus en plus déconnectée des préoccupations des Français. Nous déplorons cette situation d'extrême précarité, pas seulement due à la guerre, que vivent ces hommes, femmes et enfants qui ont parcouru des milliers de kilomètres, parfois au péril de leur vie, dans l'espoir d'un avenir meilleur en Europe occidentale. Il faut creuser les raisons. La situation que connaît aujourd'hui la France, notre pays, est la conséquence de la politique de François Hollande qui refuse de traiter le problème à la source en luttant contre l'État islamique et les dictatures dans divers pays d'Asie et d'Afrique. Aujourd'hui, notre Président qui ne s'est toujours pas rendu à Calais laisse se dégrader une situation qui devient intenable pour notre pays. Alors, je citerai la phrase complète et originelle de Michel Rocard, afin de ne pas la biaiser et la dévoyer, qui a dit le 6 juin 1989 à l'Assemblée nationale : « Il y a en effet dans le monde trop de drames, de pauvreté, de famine pour que l'Europe et la France puissent accueillir tous ceux que la misère pousse vers elles. »

Tout le monde semble avoir été pris de court par votre décision, Monsieur le Maire, témoignant d'un manque de préparation et d'une précipitation flagrante. Même votre homologue vitriot semble avoir été pris de court. Le fil du téléphone rouge aurait-il été coupé ? Du moins, l'accord qui a été conclu entre Anne Hidalgo et vous, Monsieur le Maire, nous rappelle que l'alliance socialo-communiste a encore de beaux jours devant elle. Mais surtout, cette démarche s'inscrit dans une démarche qui oublie les Ivryennes et les Ivryens. Ce camp de réfugiés devrait fonctionner sur le modèle de celui de Grande-Synthe, avec les mêmes risques, avec en plus le fait qu'il deviendrait le premier en zone urbaine dense, exposé à toutes formes de trafic. Le nombre de migrants en France n'est pas un chiffre fixe qu'il suffit de répartir sur le territoire français. L'afflux de migrants est continu. C'est entre 60 et 70 migrants qui arrivent par jour- je dis bien par jour - à Paris. C'est près de 2 000 par mois. Ce centre ne devrait accueillir des migrants - je cite - qu'en situation de transit. Ainsi, c'est 350 femmes et enfants, des familles, qui ne devraient être accueillies que pour quelques semaines, afin de trouver une solution plus durable, puis arriveront d'autres migrants. C'est la promesse de François Hollande : trouver une solution pérenne à chacune des situations. Vous croyez donc, Monsieur le Maire, encore aux promesses du Président. Mais sincèrement, autour de cette table, qui croit qu'une solution humaine et décente sera trouvée à ces personnes à la fin de cette situation de transit ? Que deviendront-ils si aucune solution n'est trouvée ? Seront-ils entassés dans le centre d'accueil ou seront-ils laissés à l'abandon dans l'espace public ? L'intégration de ces populations est également impossible dans la société, car ils ont également interdiction de travailler durant les 18 mois de procédure que dure l'obtention de papiers. C'est intéressant de noter que nous ne vous entendons presque jamais sur cette problématique. La crainte de prendre l'emploi d'un ouvrier français peut-être.

La capacité pour ce gouvernement à déployer des moyens considérables pour l'accueil de ces migrants est également ahurissante. Ces centres représentent un coût de plusieurs dizaines d'euros par jour et par migrant alors que la France semble déjà incapable de prendre en charge des SDF victimes des accidents de la vie et qui périssent dans l'anonymat le plus complet dans la rue. Les grandes thèses politiques idéologiques cachent le quotidien honteux que personne ne veut voir et assumer. L'incompréhension qui grandit au sein de notre pays est justifiée. Il est demandé de répartir les migrants un peu partout en France, comme pour cacher la misère. Comment voulez-vous que des populations rurales acceptent cette situation alors que les politiques publiques ont déjà abandonné ces territoires depuis longtemps ? Et vous voulez ici imposer une forme de solidarité. La rupture avec les élites parisiennes est ici totale. Les Ivryens ont droit à une information exhaustive et à des engagements forts sur ce futur centre prévu avenue Jean Jaurès. Ils sont en effet très inquiets des conséquences de cette installation. La ville d'Ivry-sur-Seine vient tout juste de sortir de quatre ans où elle a subi le plus grand campement de familles roms du Val-de-Marne qui accueillait plus de 600 personnes et qui errent aujourd'hui dans les rues d'Ivry-sur-Seine. À cette lourde précarité, vous souhaitez y ajouter la précarité de ces familles de migrants alors que la mairie d'Ivry-sur-Seine est déjà incapable de résoudre la précarité de nombreux Ivryens. Nous ne croyons pas à vos annonces, Monsieur le Maire. Ce camp de réfugiés aura nécessairement un coût important pour les Ivryens, comme le campement de Roms avait déjà coûté plusieurs centaines de milliers d'euros. Les besoins sanitaires, scolaires, éducatifs et les soins importants seront nécessairement pris en charge par la collectivité. Nos impôts n'ont pas vocation à pallier les carences d'un gouvernement qui a laissé une situation catastrophique et inhumaine en France. La mairie d'Ivry doit penser avant tout aux Ivryens. Ivry-sur-Seine n'a pas vocation à devenir une variable d'ajustement d'une politique socialiste aux abois.

Alors, notre groupe demande aujourd'hui à la mairie de revenir sur cette décision hâtive, prise sans aucune concertation ni aucune information auprès des Ivryens. Nous n'avons pas à assumer jusqu'à ce point les incompétences de notre gouvernement. Vous devez rapidement prendre conscience des risques et des conséquences désastreuses que peut provoquer l'installation d'un centre si important en zone urbaine. Il créera en outre un appel d'air et deviendra rapidement incontrôlable. Nous sommes extrêmement inquiets de l'avenir de notre commune. Ivry-sur-Seine ne doit pas devenir un mini Calais. Merci à vous. »

M. BOUYSSOU. - *« Bien. Écoutez, je crois que l'ensemble des groupes se sont exprimés. Quelques questions assez concrètes me sont posées, donc je vais tenter d'y répondre avec un calme et une sérénité que je vais avoir quand même du mal à tenir, eu égard à votre dernière intervention, M. Bouillaud. Mais je promets à l'assemblée d'essayer d'être réservé. Alors, d'abord sur la question de sauver le gouvernement socialiste aux abois. C'est bien la première fois qu'il me sera fait un tel reproche ou un tel compliment. Le sujet n'est vraiment pas là. Le sujet auquel nous sommes confrontés est un sujet humanitaire, de solidarité, je l'ai dit et je vous trouve quand même un peu léger, puis avec une mémoire très courte. Mais c'est sans doute lié à votre très jeune âge et à la faiblesse de votre expérience politique. Je vous rappelle quand même que Calais, puisque vous avez évoqué Calais, et que vous craignez un mini Calais - c'est d'ailleurs une expression assez difficile à entendre sur notre territoire - ce bidonville existe depuis 20 ans et il est le résultat des accords du Touquet que Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, a signés et négociés avec les Anglais. Donc l'origine de ce bidonville, alors vous voyez, en disant cela, je n'exonère pas l'actuel gouvernement, qui, comme je l'ai dit à maintes reprises dans plusieurs interventions publiques que j'ai faites ces derniers jours, a bien tardé avant de réagir face à cette situation et je le regrette. Mais ce n'est pas parce que ce gouvernement a bien tardé à réagir et à prendre les choses à un niveau que je considère comme acceptable, pas génial, mais acceptable, qu'il faut refuser de participer au mouvement qui est engagé. Et je note, d'ailleurs je le disais tout à l'heure, que la ministre du Logement, Emmanuelle Cosse, qui n'a malheureusement pas les moyens de son discours et je le regrette, a un discours qui est en train de changer. Et donc si Ivry peut prendre sa modeste part de ce qui est en train de bouger à l'échelle de l'État, sous la pression, et de ce point de vue, je pense que le courage et la dimension provocatrice, enfin provocante, qu'a eue Anne Hidalgo en faisant des annonces et en bougeant le cocotier a eu un poids fort pour changer les choses. Et je trouve plutôt bien que la ville d'Ivry soit engagée dans cette affaire à ses côtés. Le poids politique de la ville de Paris, pour une fois, est très utile à une cause importante. Et en disant cela, ce n'est pas une histoire de socialo-communisme, même si j'ai notion qu'Anne Hidalgo, dans sa majorité municipale, considère très bien et donne leur vraie place aux élus communistes, aux élus Europe Écologie et que c'est une municipalité d'union avec laquelle il n'y a pas de déshonneur à travailler, bien au contraire, surtout quand des choses positives sont accomplies.*

Sur la question de la concertation qui est revenue de manière mesurée dans l'intervention de Thérèse Pourriot et de manière un peu plus forte dans l'intervention de M. Bouillaud, je crois qu'il y a juste des moments dans la responsabilité politique où il faut prendre des décisions. En acceptant l'implantation de ce centre d'accueil, j'estime être totalement fidèle aux valeurs portées dans le programme municipal Ivry au cœur, que je vous invite à relire. C'est sur ce programme que la majorité municipale a été élue et je suis totalement dans la ligne de ce programme en ayant - oui, c'est vrai - utilisé comme ça, on va dire, mon champ réservataire de maire et en disant oui. J'ai d'ailleurs informé, dans les jours qui ont suivi, et soumis à leur accord, de tous les membres de la majorité municipale, cette décision. Donc, j'ai été porteur

jusqu'au 6 septembre d'un mandat quelque part qui m'était confié par l'ensemble des membres de cette majorité municipale.

Sur la question de la concertation publique, quand on voit aujourd'hui l'état du débat public sur ces questions et l'enjeu politique qui tourne autour de ça, imaginez que j'aie pris la grave décision, que je vous ai soumise puisque je n'aurais pas pu la prendre tout seul, de soumettre cette question à un référendum d'initiative locale et qu'on ait demandé comme ça l'avis aux Ivryens, qu'on ait permis à chacun... ce n'est pas à vous Thérèse Pourriot que je réponds, c'est à M. Bouillaud. Sur cette question, qu'on ait engagé une polémique politique autour de cette question et qu'on ait permis, comme ça, l'expression de choses qui déferlent en ce moment sur les réseaux sociaux, je pense qu'on n'y aurait rien gagné. J'ai pris un exemple, comme d'habitude, un peu exagéré, peut-être un peu outrancier et je m'en excuse, dans une interview qui était publiée hier dans l'Humanité où je disais que si Mitterrand - vous voyez, encore un socialiste - avait soumis au référendum l'abolition de la peine de mort en 1981, je ne suis pas sûr que la guillotine ne fonctionnerait pas encore. Donc, il y a des moments, sur une série de questions, où il faut savoir prendre des responsabilités. Mais ce n'est pas le tout de prendre des responsabilités. Après, et vous êtes plusieurs à avoir raison sur ce point, il faut les assumer, il faut les porter, il faut être vigilant sur le fait que les engagements pris seront tenus et tout commence maintenant. C'est-à-dire que la construction, l'installation des personnes sur ce site, se fera à l'horizon janvier. Ça nous laisse quelques mois, sur la base de l'accord tripartite, je vais l'appeler comme ça, entre l'État, la ville de Paris et la ville d'Ivry, pour que nous puissions créer les conditions, notamment au sein de cette assemblée communale et principalement avec les associations de solidarité qui existent dans la ville, d'un accompagnement, d'une visibilité de ce qui va se passer et de pouvoir être vigilant sur le fait que les conditions restent bien celles qui nous ont été présentées au départ. Donc, il y aura ma vigilance à moi et puis il y aura celle de chacune et chacun d'entre vous. Et il faudra sans doute qu'on trouve les dispositifs et les espaces pour travailler cette question avec dignité, respect et solidarité.

Sur le point des interventions et des solidarités des Ivryens dont Thérèse Pourriot parlait, je pense qu'il faut effectivement qu'on crée les conditions d'un accueil qui soit à la hauteur. Et moi, je m'emploie depuis quelques semaines maintenant à convaincre, à discuter dans les quartiers et je m'aperçois que les progressistes sont en train de devenir majoritaires dans cette ville, même si au début il y a eu des interrogations, des choses un peu dures qui se sont exprimées. Mais petit à petit, il y a de la compréhension. La lettre qui a été envoyée à la population, je pense que ça a permis aussi de recadrer un certain nombre de choses et de casser les fantasmes qui sont d'ailleurs nourris par votre intervention, M. Bouillaud, sur le petit Calais. Aller rafraîchir la mémoire de tout le monde sur l'atroce expérience du bidonville Truillot, je trouve d'ailleurs que ce n'est pas très décent. On a eu beaucoup de mal, cette expérience malheureuse qui a duré quatre ans, dont on est sorti avec difficultés. Je rappelle qu'il y a eu une évacuation, que les dispositifs d'insertion sont encore en cours et sont difficiles et on continue à avancer là-dessus et on n'oppose pas les choses entre elles. Nous dire, « vous avez déjà fait subir aux Ivryens le bidonville et aujourd'hui, vous allez leur faire subir les Syriens », globalement je mets tout ça entre beaucoup de guillemets, je trouve qu'il y a quand même quelque chose là qui sort du cadre habituel du débat républicain et qui m'inspire quand même un profond écœurement et qui m'étonne de votre part. Je suis un peu surpris.

J'avais tout noté sur ma petite feuille et comme je suis un peu fatigué, j'ai tendance à oublier des choses et je m'en excuse. Tu parlais, Arthur Riedacker, de la question de l'apprentissage de la langue. Moi, ce que j'espère et je manifesterai pour ça samedi d'ailleurs, comme l'a rappelé Sarah Misslin, c'est que les forces démocratiques qui existent dans tous ces pays qui sont en guerre aujourd'hui, qui subissent la dictature et l'oppression, que les forces démocratiques vont prendre le dessus. Et j'ai en tête plusieurs forces que moi, je considère comme démocratiques à Kobané et partout dans le... que ces forces-là vont être soutenues par les pays occidentaux et qu'elles vont dominer les oppressions, la guerre et la dictature et que les gens qui se réfugient aujourd'hui sur nos territoires pour sauver leur peau pourront, dans un avenir pas trop lointain, retourner chez eux. Pas parce qu'ils me dérangeront à Ivry, mais parce qu'ils ne sont pas partis, comme ça a été dit plusieurs fois, de leur plein gré, pour faire du tourisme ou pour profiter des aides sociales. Ils partent parce qu'il faut sauver leur peau, mais je pense que la très grande majorité d'entre eux ont comme aspiration première de pouvoir retourner dans leur pays d'origine quand les événements prendront un nouveau tour. Il faut qu'on ait ça en tête. On parle bien de réfugiés, comme ma grand-mère était réfugiée au moment de l'exode quand les Allemands arrivaient sur Paris. Mais elle est revenue chez elle après, pendant la guerre. J'espère que les réfugiés dont il est question aujourd'hui pourront un jour aller construire des états démocratiques dans les territoires qui sont aujourd'hui en situation de guerre.

Et sur l'apport des Ivryens dans la solidarité, on a un interlocuteur qui est Emmaüs Solidarité et c'est par lui, par son truchement, que toutes les aides solidaires et les apports de la solidarité ivryenne devront passer. Je crois qu'il faut qu'on se fixe comme principe, si on veut que ce soit quelque chose de bien géré, il faut respecter l'opérateur social à qui cette mission a été confiée et lui apporter des éléments. Sans doute, Emmaüs Solidarité a d'ailleurs fait part de sa disponibilité pour travailler avec l'ensemble du tissu associatif ivryen. Mais il faut bien qu'on respecte le cadre de l'opérateur social, tel qu'il a été proposé. Alors, j'informe également que le 10 octobre aura lieu, dans cette salle, une information publique - ce sera annoncé dans Ivry ma ville le mois prochain - pour qu'Emmaüs Solidarité présente le projet. Cette réunion publique aura lieu en présence de Dominique Versini qui est la maire adjointe d'Anne Hidalgo en charge de l'action sociale. Elle sera donc présente ici avec nous pour assumer, avec nous, la responsabilité de ce choix. Elle a même été ministre du temps de la Droite, voyez-vous. Donc, on ne peut pas la taxer de quoi que ce soit de ce point de vue là.

Il y a encore sans doute énormément de choses à dire, notamment sur l'attitude qui a été celle d'une série de parlementaires départementaux sur cette question. Je crois même qu'il y a, dans d'autres conseils municipaux et pas que de Droite malheureusement, des motions qui sont aujourd'hui en train d'être votées pour demander au Gouvernement de renoncer à l'implantation de ce centre d'accueil sur le territoire d'Ivry. Et je répondrai à quelques-uns de mes collègues maires qui donnent la leçon et qui... je ne parle pas de Jean-Claude Kennedy. Jean-Claude Kennedy s'est d'abord félicité de la présence, enfin de la création de ce centre et il a regretté de ne pas avoir été associé en amont au projet. Mais il s'est d'abord félicité de la création de ce centre. Donc, je ne le mets pas du tout dans le même panier que les autres et pas seulement parce qu'il est, comme moi, communiste. Je pense que les élus qui aujourd'hui donnent la leçon et s'inquiètent de la perturbation que ces 300 réfugiés vont apporter par-delà les frontières de la commune, plutôt que de donner la leçon, ils feraient bien de prendre leur part de solidarité et de proposer des solutions. Parce que M. Bouillaud, quand vous nous dites « Que deviendront-ils ces gens une fois qu'ils seront là ? », eh bien, on verra bien et on le verra tous ensemble. Mais moi, j'aimerais bien savoir quelles sont les

propositions qui sont faites face à cette situation humanitaire désastreuse. Je n'ai pas entendu de propositions face à cela. Mais c'est bien dommage. En tout cas, nous, nous assumons et je remercie les groupes du Conseil Municipal de leur prise de position ce soir et le fait que l'accord sur la motion proposée dépasse le cadre de la majorité municipale sera un point d'appui fort pour nous tous, dans la prochaine période, pour expliquer, convaincre, rassurer, donner à voir et faire partager à la population d'Ivry, dans sa très grande majorité, les valeurs de solidarité dont nous sommes porteurs. Je vous remercie en tout cas pour la qualité des interventions et je sou mets aux voix la motion qui vous est proposée. Qui est pour son adoption ? Merci. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

A/ EXPRIME son soutien au projet de Centre d'accueil pour réfugiés sur le site de l'usine des Eaux.
(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIÈRE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

B) ENSEIGNEMENT

Rentrée scolaire 2016/2017

Information

Rapporteurs : Méhadée Bernard, Mehdi Mokrani et Tariq Ait Amara

M. BOUYSSOU. - *« Je crois que nous passons maintenant au point B de l'ordre du jour et je passe la parole à Méhadée Bernard. »*

Mme BERNARD Méhadée. - *« Et tout le monde s'en va. »*

M. BOUYSSOU. - *« C'est difficile, Méhadée Bernard. Est-ce que tu accepterais, Méhadée Bernard, comme il va y avoir un petit bruit de chaises, et est-ce que vous accepteriez, Messieurs, Dames, que nous fassions une pause de deux minutes et demie - je vous promets, pas plus - pour que je puisse aller fumer une cigarette et profiter de l'intervention de Méhadée Bernard. Et ça t'épargnera le bruit des chaises. »*

Mme BERNARD Méhadée. - *« C'est gentil. »*

(suspension de la séance)

M. BOUYSSOU. - *« Bien. J'ai demandé à Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères de bien vouloir regagner leur siège. Désolé, cette pause a duré un peu plus que deux minutes et demie, je m'en excuse. C'est exceptionnel. Je vais maintenant, une fois que tout le monde aura regagné sa place, passé la parole à Méhadée Bernard. À toi, Méhadée Bernard. »*

Mme BERNARD Méhadée. - *« Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Je rapporte ce soir pour la troisième rentrée scolaire, en tant qu'adjointe en charge des politiques éducatives. Après deux rentrées mouvementées, bousculées et embolisées par les rythmes, les nouveaux*

secteurs, le manque de postes d'enseignant, je dois dire que cette troisième rentrée est d'une rare sérénité.

Sérénité tout d'abord dans les conditions d'accueil de tous les élèves d'une ville en mutation et en développement démographique. L'objectif permanent d'un équilibre des effectifs dans l'ensemble de nos écoles, dont 20 sur 27 sont classées en REP⁴, est atteint et je m'en félicite. Le travail partenarial réalisé sur des modifications de la sectorisation des écoles du centre-ville élargi a porté ses fruits. Malgré les quelques mécontentements exprimés en fin d'année dernière, les familles ont, dans leur grande majorité, compris les changements opérés. Cela a permis que la rentrée se passe bien dans toutes les écoles concernées. C'est la démonstration qu'une réflexion collective et des décisions partagées permettent une appropriation des enjeux par tous les acteurs, même si nous pouvons encore nous améliorer en anticipant mieux et en évitant les anicroches. C'est également la démonstration de la qualité du travail de prospective scolaire produit par les services, que je salue, le tout en bonne intelligence, avec l'Éducation nationale et Mme Dudon particulièrement.

Les bons moyens se trouvent alloués aux bonnes écoles, dans les limites du possible pour l'Éducation nationale, mais j'y reviendrai. C'est un deuxième motif de satisfaction au regard des quelques 226 nouveaux élèves portant leur nombre à près de 6 000 sur la commune. Une augmentation considérable par rapport à la dernière année, je tiens à le souligner. Ainsi, en cette rentrée, nous comptabilisons onze ouvertures de classes : cinq à Rosalind Franklin, une à Dulcie maternelle, une à Makarenko élémentaire, une à Makarenko maternelle, deux à Barbusse maternelle et une à Barbusse élémentaire. Et trois fermetures à l'Orme au chat, Guy Môquet et à Gabriel Péri. Nous constatons ainsi des moyennes d'élèves par classe légèrement inférieure à l'année passée, autour de 22 à 24 pour les écoles en REP et entre 25 et 28 dans les écoles dites banales, plus fortes en maternelle, ce qui n'est pas sans nous interroger. Plus remarquable, la création de deux nouveaux pôles de moins de trois ans à Thorez et Barbusse, soit cinq au total sur le territoire de la commune. Nous retrouvons des capacités d'accueil importantes, même si nous ne satisfaisons pas encore la demande existante. C'est notamment le fruit des investissements effectués pour adapter les locaux au cahier des charges strict et du travail de formation commune aux ATSEM et enseignants des pôles pour garantir un enseignement de qualité, salué par la direction académique. Cette formation conjointe sera étendue cette année aux enseignants et agents communaux travaillant en petite section et nous nous en satisfaisons. Nous montons également, avec les psychologues scolaires, l'Inspection, le centre municipal de santé (CMS) et le centre médico-psycho-pédagogique (CMPP), une après-midi de réflexion dans le cadre du contrat local de santé publique, ouvert aux enseignants et aux animateurs autour des questions de sexualité. Ces formations sont la preuve que nous pouvons travailler ensemble et partager des exigences communes dans tous les domaines éducatifs.

Pour les classes spécialisées, leur nombre est stable avec quatre UPEAA, unité pédagogique pour enfants allophones arrivants et trois ULIS qui sont les unités localisées pour l'inclusion scolaire qui est un dispositif pour la scolarisation des élèves en situation de handicap. Cela étant, un maillage des UPEAA sur le territoire de l'académie serait de nature à mieux répondre aux besoins, en évitant sans doute à des dizaines de familles de faire plusieurs kilomètres pour se rendre à l'école le matin.

⁴ Réseau d'éducation prioritaire

Une rentrée sereine donc, dans un contexte inédit de changement de culture, dans l'organisation des temps scolaires.

C'est l'objet d'ailleurs de la signature de la nouvelle convention pour trois ans du PEDT⁵. Comme j'ai pu déjà le dire, le passage de la neuvième demi-journée du samedi au mercredi bouleverse en profondeur les pratiques ivryennes, l'organisation des services, des associations et des familles habituées à la journée extrascolaire du mercredi. Je tiens ici à souligner le travail préparatoire conséquent pour aborder intelligemment ce mercredi après-midi. D'abord avec les responsables de centres de loisirs en séminaire, puis en avril dernier, lors d'une rencontre commune avec les directions d'école pour définir collectivement le cadre permettant l'accueil des enfants dans de bonnes conditions. J'ajoute deux nouveautés cette année qui vont dans le sens d'une amélioration considérable du dialogue et du partenariat entre équipes enseignantes et d'animation. D'abord, la journée du 31 août, banalisée pour les animateurs, donc sans accueil d'enfants, ce qui a permis dans toutes les écoles des rencontres de pré-rentrée qui ne se faisaient jamais. Ensuite, un temps de travail commun de trois heures, dégagé par la ville et l'Éducation nationale, le samedi 24 septembre prochain, permettant d'approfondir les projets communs, sur le temps du soir notamment. Nous sommes, dans une période mouvante, confrontés aux conséquences importantes de ce changement à tous les niveaux.

Car les impacts sont nombreux, jusque par exemple dans l'organisation des travaux dans les écoles qui ne peuvent plus être effectués le mercredi matin. Un détail, mais le Diable se cache dans les détails. Nous évaluerons dans toutes les instances, au fur à mesure de l'avancée de l'année, les choix retenus. Il y a aura probablement des ajustements à produire, horaires des activités culturelles et sportives à affiner en lien avec les associations et les services. Néanmoins, les trois premiers mercredis se sont globalement bien passés, avec une anticipation suffisante, pour répondre sans souci en termes de commande de repas et de taux d'encadrement à l'augmentation relative, mais réelle du nombre d'enfants accueillis le mercredi après-midi. J'en profite pour insister sur l'accueil des enfants des écoles privées d'Ivry qui n'appliquent pas la réforme des rythmes scolaires. Nous avons mis en place en cette rentrée une forme de préinscription obligatoire, en lien et en accord avec les deux directrices. Ce premier pas sur le chemin de la préinscription est assez positif. Comme je l'avais déjà évoqué, nous allons lancer ce chantier prochainement, dès la rentrée de la Toussaint, avec le comité restreint, avec l'Éducation nationale et les associations de parents d'élèves. Cela doit nous permettre d'aboutir d'ici la rentrée 2017 - 2018. Je n'en dis pas plus. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les instances municipales.

Sérénité enfin, malgré un contexte compliqué, marqué par les mesures de sécurisation des écoles ordonnées par l'Éducation nationale, connues peu, voire juste avant la rentrée. Ces mesures draconiennes, on peut le comprendre, ne nous ont pas forcément aidés, notamment dans le rapport aux familles. Vous conviendrez que certaines recommandations paraissent bien lourdes, comme l'ajout d'une nouvelle sonnerie anti-intrusion ou de systèmes de verrouillage intérieur de toutes les portes des classes. Nous avons donc initié un groupe de travail partenarial avec l'appui volontaire du commissariat, pour que l'ensemble des procédures puissent être réglées sans bouleverser les conditions d'apprentissage des enfants, tout en garantissant une sécurité sans faille. Je dois dire à nouveau que cela a été globalement bien géré, avec le renfort important d'agents municipaux, notamment grâce au concours de

⁵ Projet éducatif du territoire

l'Inspectrice et des directions d'école. Leurs rôles et leurs responsabilités dans ces dispositifs étant accrus, notre collaboration est d'autant plus nécessaire. Je tiens d'ailleurs à saluer, car je ne l'avais pas fait, le départ de cinq directeurs et directrices qui sont partis à la retraite : Messieurs Barbé et Florentin, Mesdames Ciccarelli, Wavelet et Etchelecou. Et je salue donc l'arrivée de cinq nouveaux directeurs et directrices : Mme Soulié à Langevin maternelle, M. Papiernick à Solomon élémentaire, Mme Gaussem à Thorez A, M. Bayout à Dulcie September qui revient, qui est un ancien enseignant qui travaillait à Ivry et Mme Ghribi à Solomon maternelle. Avec eux s'engage une collaboration que je souhaite fructueuse. Ils vont pouvoir mesurer l'ensemble des aides fournies par la municipalité pour accompagner la scolarité, lutter contre les inégalités pour la réussite et l'émancipation de tous les élèves.

Il y a bien sûr les travaux, tout au long de l'année, pour garantir de bonnes conditions d'apprentissage durant l'été. Près de 650 000 € de travaux ont été réalisés, notamment cet été : l'étanchéité de l'Orme aux chats élémentaire, la réfection de la cour des petits à Langevin, le remplacement des huisseries des dortoirs à Casanova. À ce titre, je ne peux que remercier chaleureusement tous les agents investis suite à l'incendie de l'école Rosalind Franklin cet été, pour que la rentrée puisse s'effectuer sans difficulté. On n'en connaît toujours pas l'origine exacte. Une enquête est en cours. Reste que tout a été fait pour sécuriser le bâtiment, isoler les parties endommagées qu'il faudra réparer dès que possible, une fois l'enquête terminée.

Il y a, comme à chaque rentrée, les pochettes de fournitures scolaires élaborées avec les enseignants pour coller aux besoins, distribuées par les élus dans toutes les écoles élémentaires. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur présence ce jeudi 1^{er} septembre, moment important, pour expliquer les politiques publiques que nous portons. Il y a le plan d'équipement du numérique des écoles, que j'ai présenté en mai dernier dans les instances municipales. Pour un coût final de plus de 500 000 €, il est ainsi prévu l'équipement de toutes les écoles d'ici la fin du mandat, avec des ordinateurs fond de classe en maternelle et en élémentaire, sauf quand les équipes ne le souhaitent pas. Auquel cas nous gardons les salles informatiques que nous restaurons. C'est d'ailleurs le cas à Makarenko où nous mangions ce midi avec Monsieur le Maire et les directeurs nous ont assuré du bon fonctionnement de cette salle informatique, du vidéoprojecteur et un ordinateur dans la BCD⁶, d'un vidéoprojecteur interactif dans deux classes et d'un chariot mobile de 16 tablettes. Je le rappelle, ce plan numérique dans les écoles ne sort pas de mon imagination. Il fait suite à une première dotation de toutes les élémentaires dans le précédent mandat, suivi d'une évaluation conjointe avec l'Éducation nationale qui a fait état de leur faible utilisation, puis une expérimentation sur deux écoles : Einstein avec les tableaux numériques internet et Guy Môquet avec la classe mobile de tablettes, également évaluées conjointement avec les équipes enseignantes pour aboutir à ce plan. Car, dois-je le préciser, c'est avant tout l'évaluation des principaux utilisateurs qui compte et qui nous a orientés dans cette voie.

Il y a évidemment toujours, et ils sont étendus puisqu'il y a plus d'enfants, les parcours culturels et sportifs sur le temps scolaire.

Enfin, il y a une série d'aides qui, cette année, ont été revues à la baisse, voire supprimées. La construction budgétaire marquée par la baisse drastique des dotations de l'État aux collectivités nous a obligés à repenser un certain nombre d'actions et dispositifs. Les domaines de l'éducation ont participé, comme les autres, à l'effort commun imposé par le

⁶ Bibliothèque centre documentaire

Gouvernement. Je pense ici au crédit élève auparavant de 35 € passé à 30 € cette année, notamment après avoir constaté deux années consécutives des crédits non consommés.

De même les aides aux projets, un peu plus de 1 000 € par école pour une enveloppe globale de 32 000 €, ont été supprimées. Je pense enfin aux classes de découverte réduites de dix à neuf jours et pour lesquelles un travail de réorientation a été effectué, en partenariat avec le service vacances, pour privilégier leur déroulement dans les deux centres extra-muros. Cela permet à la fois des économies d'échelles et une maîtrise de leur élaboration et de leur déroulement, notamment en faisant partir un animateur de chaque école systématiquement. Sur ces points, nous avons été interpellés par les organisations syndicales et enseignantes et les avons reçus avec Monsieur le Maire à la fin de l'année dernière. S'ils sont conscients des efforts de la municipalité et des difficultés budgétaires actuelles qui nous ont amenés à ces choix, ils ont souligné, à juste titre, les fragilités que cela pouvait entraîner pour l'équilibre des projets d'école. Nous avons donc convenu, avec les directions d'école, la création d'un petit groupe observatoire sur ces aides. Nous le réunirons dès la Toussaint pour évaluer collectivement et finement la réalité des choses et opérer les bons choix pour les années à venir.

J'en profite pour tordre le cou à une petite rengaine sur ce point financier. Le budget communal consacré aux politiques scolaires et aux politiques éducatives est de 26 millions d'euros. Avec près de 4 millions enlevés au budget global en 2016, dans mes délégations, nous avons réduit les dépenses de 5 %. Or, au final, avec l'augmentation des effectifs scolaires et les modifications des rythmes scolaires, le budget baisse en réalité de 0,2 %. En parallèle, le budget de la communication incluant les relations publiques a bien perdu 5 % chaque année. Et pourtant, dans ce contexte, nous avons su créer et développer depuis 2014 un nouveau service public le soir, après la classe : un temps d'accueil réfléchi, inédit, fruit d'une expérimentation et que nous améliorons encore cette année. Parce que l'enfant est notre plus doux espoir - c'était le défi que m'avait donné Philippe Bouyssou pour ce soir - nous œuvrons sans cesse pour un mieux d'école.

Au final, c'est donc une rentrée sereine à Ivry. Mais ne soyons pas angéliques, elle n'est pas pour autant très heureuse. La crise du système éducatif est profonde et les mesurette de Gauche mises en place ne sont pas de nature à y remédier. Les effectifs par classe ne cessent d'augmenter, devenant alarmants en zone dite banale. Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) restent dépouillés. Certains postes sont encore vides. Deux postes du dispositif « Plus de maîtres que de classes » à Ivry ne sont toujours pas nommés. À l'échelle nationale, la formation des maîtres demeure insuffisante, le recours aux vacataires en constante augmentation, sans parler d'emploi d'adultes non formés. On est très loin des 60 000 postes nouveaux et que dire du recrutement à Pôle Emploi pour la Seine-Saint-Denis. Pas de quoi nous rassurer pour l'avenir donc, au-delà des belles promesses.

Alors pour conclure, je vais évoquer ce soir deux nouveaux projets dont je suis particulièrement fière, qui m'enthousiasment et qui, je l'espère, enthousiasmeront l'ensemble des acteurs éducatifs. Nous allons prochainement inaugurer le petit Robespierre. C'est un nouveau lieu, dédié aux accueils de loisirs, qui va irriguer l'ensemble des écoles d'Ivry sur des thématiques singulières : la danse, la culture scientifique, le théâtre, la musique et une ludothèque.

Surtout, il a vocation à favoriser la co-formation entre pairs, entre animateurs, entre professionnels, puis à devenir un centre de formation permanent de l'éducation, diplômante pour un bout avec les passages des BAFA⁷ et la création d'un BPJEP⁸ en partenariat avec la CAF.

Nous allons en faire une nouvelle porte d'entrée, rare à l'échelon communal, pour renouer avec l'éducation populaire. Enfin, dès le mois d'octobre, nous initierons des rendez-vous mensuels de l'éducation, sorte de forums de l'éducation réguliers qui balayeront des sujets variés. Nous voulons que la Ville soit créatrice d'innovation, d'expérimentation. Nous voulons qu'elle soit moteur dans la mise en débat d'un certain nombre de questions qui dépassent le cadre de ses compétences, mais nécessitent des réorientations du point de vue d'une transformation du système éducatif. Nous en ressentons particulièrement le besoin depuis la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

Nous serons donc ouverts à tous les publics pour faire se rencontrer les acteurs de l'éducation, les parents d'élèves, les citoyens. Je vous invite évidemment à y participer. C'est selon moi la clé pour que toutes et tous nous puissions nous réapproprier ces questions fondamentales pour un projet de transformation de la société tel que nous le portons. Déjà deux rencontres sont calées : le 11 octobre, un débat « L'échec scolaire en question : processus de construction des inégalités scolaires hors et dans la classe » à l'espace Gérard Philipe, avec un grand pédagogue chercheur qui s'appelle Jean-Yves Rochex ; le 15 novembre « Les devoirs, enjeux éducatifs et sociaux du travail hors la classe » avec Patrick Rayou et Véronique Bavière. Puis le reste de l'année, une rencontre autour du sommeil avec l'école des parents, une sur la maternelle avec les services de l'Éducation nationale, sur le numérique avec un chercheur qui travaille particulièrement autour de ces questions, sur les pédagogies alternatives avec le GFEN⁹ et probablement une conférence gesticulée de Franck Lepage pour conclure cette année.

Voilà, j'en ai terminé. Je m'excuse d'avoir été sans doute un peu longue, mais les enjeux éducatifs sont essentiels et ils méritent qu'on prenne un petit peu le temps. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Méhadée Bernard pour ce rapport complet sur les conditions de la rentrée scolaire et puis merci d'avoir relevé le défi de citer Maurice Thorez dans ton intervention. Tu m'y vois sensible. Tariq Aït Amara, il est de tradition qu'il y ait trois intervenants sur l'introduction de ce débat : Méhadée Bernard pour le cycle primaire, Tariq Aït Amara pour la question des collèves et puis Mehdi Mokrani nous dira quelques mots du dispositif SOS rentrée. Tariq Aït Amara, c'est à toi. »*

M. AIT AMARA. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Cette rentrée 2016 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme des collèves qui a suscité quelques polémiques ces derniers mois. Cette réforme prévoit plus d'autonomie pour les établissements, d'interdisciplinarité et d'accompagnement personnalisé. Le projet offre aux élèves un tronc commun auquel s'ajoutent des « enseignements pratiques interdisciplinaires », les EPI, destinés à établir des ponts entre les matières étudiées. Cette réforme contient des éléments positifs, tels le socle commun de compétences, la transdisciplinarité ou encore la*

⁷ Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

⁸ Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

⁹ Groupe français d'éducation nouvelle

généralisation d'une deuxième langue vivante dès la 5^e pour tous les élèves. L'autonomie donnée aux établissements leur permettra de choisir les thématiques abordées au sein des EPI ou encore les options qui seront enseignées. Si cette réforme permet aux établissements de s'adapter aux élèves, il est à craindre qu'elle ne creuse un peu plus les inégalités territoriales et mette à mal la mixité sociale que nous tentons de construire ici à Ivry.

Concernant les effectifs de cette rentrée, la tendance à la hausse que nous observons depuis quelques années se confirme encore. 2 249 élèves étaient accueillis dans les collèges d'Ivry à la rentrée 2015, ils sont à présent 2 275 pour une capacité totale d'accueil de 2 500 élèves sur les quatre établissements que compte la Ville. Malgré le report en septembre 2017 de l'ouverture du collège Assia Djébar, prévue initialement en 2015, pour les raisons que nous connaissons, la rentrée s'est bien passée. En effet, la livraison des travaux du collège Romain Rolland en janvier dernier a permis à l'établissement d'augmenter sa capacité pour accueillir à présent 850 élèves. Cependant, cet établissement va continuer à accueillir de nombreux élèves de Vitry suite au report d'ouverture du collège du Port-à-l'Anglais, pour des questions là encore de pollution. D'autre part, je regrette que nous n'ayons que peu d'informations sur la future construction d'un collège sur la ZAC du Plateau, dont l'utilité n'est plus à prouver.

J'avais alerté en 2015 sur l'augmentation de la part des élèves boursiers dans les établissements d'Ivry ainsi que la concentration d'élèves issus de familles très défavorisées au collège Politzer. J'avais pointé l'utilité de notre nouvelle sectorisation pour répondre à cette problématique. Nous ne disposons pas des chiffres pour l'année 2016 - 2017. Pour autant, je suis certain que le Conseil Départemental a fait de la mixité sociale sa priorité et qu'elle s'illustre au travers de cette nouvelle sectorisation.

Le combat pour une plus grande mixité sociale va de pair avec la lutte contre l'évitement scolaire. Des dispositifs comme la classe CHAM au collège Politzer et différents projets mis en place par les équipes pédagogiques sont de nature à convaincre les parents d'élèves que les établissements de notre territoire fournissent un cadre et un enseignement de qualité pour leurs enfants.

Le lien entre les services municipaux et les équipes pédagogiques des établissements est indispensable. Une dynamique est en marche depuis quelques mois avec les établissements scolaires qui souhaitent mieux connaître les actions de la ville à destination des collégiens et lycéens. Ce partenariat sera une des clés pour revaloriser nos établissements scolaires. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Mehdi Mokrani, quelques mots sur SOS. »*

M. MOKRANI. - *« Je vais faire très vite puisque nous sommes dans une petite année pour SOS rentrée. Quand je dis petite année pour SOS rentrée, ça veut souvent dire que, du coup, c'est une bonne année pour les affectations scolaires. Cette année, contrairement aux autres années où sur le département, on peut monter à 600, 700, 800 situations, on a aujourd'hui 350 situations connues et sur la ville où d'habitude on tourne entre 50 et 70 situations, on a aujourd'hui eu connaissance que de 25 jeunes n'ayant pas eu d'affectation scolaire à la rentrée. Sur ces 25 jeunes, il y a plus de la moitié des cas qui se sont réglés dans le cadre de relations tout à fait normales avec l'Académie, même si on peut souligner qu'il a fallu encore batailler 15 jours pour certains élèves de moins de 16 ans, ce qui est quand même toujours un peu délicat. Reste aujourd'hui donc une dizaine d'Ivryens qui n'ont pas d'affectation scolaire,*

donc une dizaine d'Ivryens recensés par SOS rentrée. Et pour aller très vite, on est en train de travailler sur les situations. Ce sont des situations qu'on ne découvre pas puisque la majorité d'entre elles, en réalité, sont soit liées à un passage de Bac Pro en BTS et chaque année, c'est les mêmes difficultés, même si je dois souligner une ouverture cette année du rectorat qui a fait plus d'efforts que d'habitude sur l'affectation des Bac Pro sans mention pour qu'ils puissent continuer en BTS et les autres situations sont essentiellement liées à l'autonomie des universités. Et là, c'est un peu plus inquiétant puisque c'est systématiquement des étudiants de médecine qui n'ont pas réussi leur première année et qui normalement doivent bénéficier d'une deuxième première année et qui pour des raisons liées au budget des universités n'ont pas pu continuer leur scolarité puisque leurs filières sont supprimées, sans pour autant que des affectations nouvelles leur soient proposées. Donc là aussi, on est en négociation avec les différentes institutions pour parvenir à trouver des solutions, ce que je pense nous parviendrons à faire. Merci. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdi Mokrani. Qui souhaite intervenir sur cet ensemble de questions ? Merci. À toi, Nicole Polian. »*

Mme POLIAN. - *« Merci. Je vais essayer de faire court. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Comme chaque année, nous profitons de cette présentation pour remercier l'ensemble des personnels municipaux qui par leur professionnalisme ont contribué à faire de cette rentrée une rentrée sereine. Je pense notamment à l'incendie survenu cet été à Rosalind Franklin, évoqué par Méhadée Bernard. L'établissement a pu accueillir les élèves dans de bonnes conditions, néanmoins.*

Malgré un contexte budgétaire contraint, notre commune s'est assurée que l'éducation reste une priorité. Peu de communes font le choix de fournir à chaque enfant une pochette scolaire avec les fournitures nécessaires pour l'ensemble de l'année. Nous sommes fiers de cette politique qui permet à tous les enfants ivryens, d'où qu'ils viennent, de débiter leur année scolaire avec confiance.

Concernant les autres actions mises en œuvre par la Ville, nous sommes également très heureux de voir que la prévention routière reste une priorité municipale. Nous avons été dans l'obligation de supprimer certaines actions, comme l'initiative de prévention routière pour les maternelles grandes sections et les CM1. Cependant, par le biais du Conseil Local de Sécurité de Prévention de la Délinquance, nous continuons à organiser des actions dédiées lors de la semaine de la prévention routière. Cette semaine se déroulera du 10 au 14 octobre prochain.

Cette rentrée a été marquée, comme vous le savez, par un contexte national particulièrement sensible et la mise en œuvre du plan Vigipirate alerte attentat. De nombreuses consignes ont été émises par la Préfecture, afin d'organiser différents exercices de prévention dans les établissements scolaires. Méhadée Bernard en a parlé. Cependant, comme souvent, si les directives sont transmises, les moyens financiers sont encore attendus. Malgré tout, la sécurité est garantie grâce notamment aux personnels éducatifs qui sont mobilisés sur ces questions. Malgré le climat anxiogène, il est essentiel de ne pas céder à la psychose.

Concernant la rentrée dans les collèges ivryens, dont Tariq Ait Amara nous a dit quelques mots, nous sommes satisfaits qu'elle se soit correctement déroulée. Si nous saluons la rénovation du collège Romain Roland qui permet l'amélioration de l'accueil des élèves avec une capacité passant à 850 élèves, nous alertons aujourd'hui sur la taille mal dimensionnée de cet établissement. En effet, la multiplication des établissements usines où le suivi individuel des

élèves n'est pas possible est un écueil que nous devons éviter. C'est la raison pour laquelle nous demandons depuis plusieurs années déjà l'ouverture d'un collège dans le quartier du Plateau. Ce nouvel établissement à taille humaine permettra l'épanouissement des jeunes Ivryens et Ivryennes. En ce qui concerne la réforme du collège, nous partageons le constat fait par notre collègue Tariq Ait Amara sur les inégalités territoriales que cette réforme risque d'engendrer. Enfin, nous regrettons que le Conseil Municipal ne soit pas tenu informé de l'avancement des travaux de dépollution du collège Assia Djébar, notamment à l'occasion de ce point d'information. Nous espérons donc l'ouverture de cet établissement pour la rentrée 2017, comme indiqué dans la délibération.

Pour conclure, je vais conclure sur une note plus optimiste. Nous saluons les dernières annonces du Gouvernement qui font du décrochage scolaire une priorité nationale, même si cette préoccupation apparaît fort tard dans ce quinquennat. L'avenir de nos enfants ne peut sereinement se construire sur de seuls effets d'annonces. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Nicole Polian. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Monsieur le Maire merci. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, rebonsoir. Alors, comme chaque année, le rapport qui nous est présenté est très riche, très fourni. Donc, je ne vais pas intervenir sur l'ensemble des points qui y sont exposés. Au nom du groupe Socialiste, je vais simplement revenir sur quelques questions qui nous paraissent importantes. Le premier point concerne le budget. Nous contestons le choix qui est fait de baisser le budget d'investissement puisqu'on nous indique que le budget d'investissement pour les écoles est aujourd'hui de 600 000 €. Il était bien supérieur au million il y a quelques années. Le budget dédié aux enfants a été réduit, que ce soit pour le financement des projets pédagogiques, mais également des fournitures et manuels scolaires. Nous entendons la mise en place d'un groupe de travail et du suivi de l'impact de ces mesures. C'est important. Nous souhaitons juste insister sur le fait qu'une économie de 27 000 € ou de 32 000 € pour la ville d'Ivry, ce n'est pas grand-chose alors que pour les écoles, c'est beaucoup. Et l'argument qui consiste à dire que le domaine de l'éducation a fait les mêmes efforts que les autres secteurs de la ville, à savoir 5 % d'économies, il est entendable également. Néanmoins, c'est un choix et c'est un choix qui est discutable. On pourrait tout à fait choisir de ne pas réduire les budgets de l'éducation.*

J'en profite pour aborder la question des taux d'encadrement. Vous n'êtes pas obligés d'adopter les taux d'encadrement dérogatoires sur l'ensemble des temps périscolaires. Ces taux d'encadrement dérogatoires ont été introduits pour la mise en place des temps d'accueil périscolaires qui sont gratuits et qui demandent le recrutement d'encadrants supplémentaires puisque la gratuité entraîne une augmentation sensible de la fréquentation dans les villes qui en mettent en place, ce qui n'est pas votre cas. Ils ont été étendus aux autres temps périscolaires, soit le matin, le soir et le mercredi, pour permettre aux villes qui le souhaitaient de réaliser des économies. Cette mesure est strictement financière pour les communes. Elle n'apporte en aucun cas une amélioration des conditions d'accueil des enfants et en aucun cas une amélioration des conditions de travail du personnel. Donc là encore, vous avez fait le choix d'adopter ces taux dérogatoires qui conduisent vos personnels, nos personnels, à accueillir 14 enfants pour un adulte en maternelle quand tout le monde est là et 18 enfants pour un adulte en élémentaire, mais ça n'était pas une obligation. C'est une dérogation. Je souhaitais simplement que ce soit très clair pour tout le monde.

Concernant le plan numérique, nous avons insisté en commission municipale sur l'évaluation des deux expérimentations qui avaient été mises en place dans le précédent mandat, l'expérimentation sur des tableaux numériques interactifs à Einstein et sur une mallette numérique avec tablette à Guy Môquet. Nous n'avons pas eu les évaluations, même si nous avons entendu qu'elles avaient été conduites avec l'Éducation nationale en bonne harmonie. Il nous semble nécessaire de revenir sur ces évaluations et de revenir sur les choix qui ont été faits, parce que d'une manière générale et sans doute ici aussi, les tableaux numériques interactifs apportent une bien meilleure satisfaction aux équipes enseignantes pour développer l'usage pédagogique de ces équipements-là. Ce qui n'empêche en rien l'usage de tablettes pour permettre aussi aux enfants d'utiliser le numérique dans les apprentissages. Néanmoins, le choix de déployer uniquement les tablettes pour un investissement, si j'ai bien entendu, de 500 000 € sur plusieurs années, nous paraît important, mais à mener vraiment avec beaucoup d'attention. Aujourd'hui, les mallettes de tablettes quand elles passent d'une classe à l'autre sont peu utilisées. C'est ce qui ressort, enfin c'est ce qui nous a été dit en commission également à Ivry. Et il nous paraît quand même important de bien mesurer l'impact de ces choix financiers avant de les déployer. Enfin, je vais développer un petit peu plus. La ville apporte l'équipement, l'Éducation nationale apporte l'accompagnement pédagogique des enseignants et entre les deux visiblement à Ivry, il manque l'accompagnement technique. À Rosa Parks, il y a un équipement qui a été installé et il n'est pas utilisé depuis deux ans. Donc effectivement, ça interroge sur le fait qu'on déploie ces outils dans d'autres écoles sans mettre en place l'accompagnement technique qui permettrait aux enseignants de les utiliser. Ce qui n'occulte en rien la nécessité pour l'Éducation nationale de mettre à disposition des enseignants, la formation nécessaire et l'accompagnement pédagogique nécessaire, ce qui ne semble pas non plus mis en place. Et du coup, ça nous interroge sur le déploiement de matériel supplémentaire qui ne sera pas utilisé.

Le quatrième point, c'est les choix organisationnels qui ont été adoptés à la suite de la consultation sur les rythmes scolaires. Le mercredi matin, vous avez tenu compte de la consultation opérée, vous avez choisi de positionner la neuvième matinée, la neuvième demi-journée de scolarité. Visiblement, l'effet est immédiat. Les objectifs sont atteints, le taux de présence des enfants est quasiment similaire à celui du mardi matin qui est considéré comme le jour de référence. En revanche, en partie pour dissuader les parents de faire ce choix, vous avez décidé de contraindre les enfants qui resteraient déjeuner à rester tout l'après-midi. Nous vous demandons de revenir sur ce choix. L'instauration d'une prestation déjeuner autorisant les enfants à ne fréquenter que la pause méridienne, qui pourrait être suivie d'une prestation complète, nous paraît indispensable. Elle existe dans l'ensemble des villes voisines. Il est illégitime, selon nous, d'empêcher les enfants qui le peuvent de sortir de la collectivité après le déjeuner et il est tout aussi illégitime de les priver des activités extrascolaires qui sont proposées le mercredi après-midi et auxquelles ils ne peuvent pas participer dans ce cas. Et il nous paraît totalement illégitime de faire relever la sortie à 13 h 30 des enfants d'une dérogation qui serait attribuée au cas par cas ou à la tête du client. Et il nous paraît encore plus illégitime de faire payer aux parents une prestation qu'ils n'utilisent pas. Vraiment, je souhaitais insister sur cette question.

L'autre point organisationnel, c'est le projet d'accueil du soir. Visiblement, il n'est plus mis en place dans les écoles comme il était prévu initialement, à savoir par une alternance entre étude et ateliers. Il s'agirait plutôt aujourd'hui d'une succession de l'étude d'abord et des ateliers ensuite, ce qui nous permet plus de diviser en deux les groupes et de réduire l'effectif par encadrant. C'est le premier point. Le second point, c'est que dorénavant les

enfants sont obligés d'attendre 18 heures pour sortir de l'accueil périscolaire. Il est tout à fait possible de prévoir tout simplement une sortie intermédiaire entre l'étude et les ateliers. Ça ne coûterait pas un centime à la collectivité, puisque vous êtes très sensible à l'utilisation des deniers publics et cela relèverait tout simplement du bon sens. Je rappelle par ailleurs que vous avez augmenté les tarifs de 35 puis de 10 % sur l'accueil du soir. Simplement, en matière éducative, il est impératif que ce soit l'organisation qui se mette au service des enfants et non pas les enfants qui se plient à l'organisation. Nous pensons que c'est strictement pour des questions d'organisation que vous avez mis en place cette contrainte et elle est dommageable et est tout à fait réversible.

Point suivant, les collègues. Les informations sur les collègues sont de plus en plus riches, donc c'est très intéressant. Simplement, il nous paraît utile de nous donner des éléments supplémentaires et de donner aux familles les éléments supplémentaires sur la dépollution du collège à Confluences et puis pourquoi pas sur le calendrier de construction du collège sur le Plateau puisqu'on a quand même, à Ivry, un problème de sectorisation des collèges et peut-être un problème d'accueil des collégiens dès l'année prochaine, puisque les effectifs ne cessent d'augmenter. Il nous paraît important d'avoir des éléments d'information sur ce point-là. Une toute petite question, mais qu'il me paraît utile d'évoquer également ce soir, c'est la question des trajets en car. Il semblerait que la ville ait décidé de ne plus autoriser les sorties en car sur Paris. Alors, c'est sans doute lié à Vigipirate. Effectivement, il faut faire preuve d'une très grande prudence et étudier au cas par cas les conditions de sécurité qui sont proposées par les équipes enseignantes. Mais ne tombons pas dans la psychose. Rien ne nous permet de considérer, dans le contexte de folie que nous connaissons et avec les moyens qui sont utilisés pour mener des actions violentes, que nos enfants sont plus en sécurité dans le Val-de-Marne qu'à Paris. Et ils ont la chance d'avoir à proximité des musées nationaux, des institutions publiques centrales, des événements exceptionnels, pourquoi les en priver ? On comprend tout à fait qu'il y ait des restrictions. Simplement, il nous paraît important de pouvoir les étudier, sans exclusive, selon les conditions de sécurité qui sont proposées par les équipes enseignantes et de pouvoir peut-être remettre en question ce principe qui a l'air d'être excessif.

Dernier point, j'y reviens chaque année, l'offre culturelle et sportive. Alors, j'y reviens à l'occasion de la rentrée scolaire, d'abord parce qu'on n'a pas l'occasion d'en parler beaucoup à d'autres occasions et ensuite parce que c'est à l'occasion de la rentrée scolaire que les familles déploient des stratégies, de plus en plus diversifiées, pour essayer d'inscrire leurs enfants aux activités sportives et culturelles de la ville, avec une situation de saturation qui s'aggrave. On souhaite appeler votre attention là-dessus, vous demander de mettre en place un schéma directeur qui permette de résorber ces difficultés en tenant compte de l'évolution de la population et de nous le présenter en conseil, qu'il puisse donner lieu à un débat public dans cette enceinte.

Je crois avoir tout abordé. Évidemment, on remercie l'ensemble des équipes pour cette rentrée qui s'est bien déroulée et on se félicite, malgré le compte qui n'y est jamais, que cette année le compte y soit en termes de création de postes d'enseignants, que ce soit pour les classes ou pour les dispositifs qui existent en parallèle, à savoir les pôles de moins de trois ans ou bien les dispositifs « plus de maîtres que de classes ». Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - « Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Ana Macedo. »

Mme MACEDO. - « Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Donc, comme Méhadée Bernard l'a dit puis d'autres intervenants, la rentrée à Ivry s'est bien passée. Un apaisement qui fait du bien dans un contexte de crise sociale qui se poursuit et qui n'épargne pas nos écoles ni nos établissements d'ailleurs. À Ivry, nous nous en sortons bien, donc. Nous poursuivons nos ambitions fortes pour favoriser avec nos moyens et nos possibilités la lutte contre les inégalités pour la réussite et l'émancipation de tous. Néanmoins, je ne peux pas m'empêcher d'apporter quelques bémols dans ce concert de sérénité locale qui est bien réelle.

Il n'aura échappé à personne que le 8 septembre, un appel national des syndicats d'enseignants du second degré était lancé pour manifester contre la réforme des collèges, toujours fortement critiquée. Ainsi, cette réforme sans anticipation a pour conséquence des postes non pourvus et donc des élèves sans enseignant. C'est le cas aujourd'hui pour les cours d'espagnol au collège Wallon par exemple à Ivry. Il ne vous aura pas échappé non plus que dès le 5 septembre, une intersyndicale des enseignants et des associations de parents d'élèves du Val-de-Marne appelaient à manifester à Créteil. Alors, vous direz sans doute que nous sommes carrément méchants, jamais contents, mais bon. Nous avons quand même assisté ces derniers mois à une série d'annonces, de mesures et de réformes des plus inquiétantes. À commencer par la question des moyens. Entendre la ministre se glorifier des 60 000 postes recréés est surprenant. Il s'agit bien de recréer après la suppression des 80 000 postes lors du quinquennat précédent - donc, et non de créer - ceci, alors que la démographie scolaire augmente, à Ivry et ailleurs. Ces postes occupés par un nombre de plus en plus important d'enseignants contractuels sans formation professionnelle, pas tous, mais quand même un certain nombre, ne répond pas à des améliorations comme on essaie de nous le faire croire. Ils ne font en réalité qu'accompagner timidement l'augmentation des besoins. Et pour preuve, le nombre dramatique d'heures de classe non assurées chaque année par manque d'enseignants remplaçants dans le Val-de-Marne. Le Gouvernement se glorifie du dispositif « plus de maîtres que de classes ». Encore faudrait-il que le minimum d'un maître dans chaque classe soit respecté. Avec 15 postes en moins de remplaçants en cette rentrée, pas de quoi nous rassurer. Il nous faut exiger du Ministère une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour le Val-de-Marne, d'autant qu'avec 95 fermetures, les effectifs par classe augmentent et deviennent insoutenables dans certaines écoles.

Les nouveaux programmes ensuite. Je n'entrerai pas dans les détails, mais il y aurait beaucoup à dire. Comme sur l'alourdissement important des programmes d'histoire-géographie alors qu'on ne cesse de dire, à l'instar des enquêtes PISA, que les programmes sont trop chargés en France. Mais le problème vient surtout des effets d'annonce. Quid du retour de la dictée quotidienne par exemple, qui n'apparaît pas dans les programmes ou bien du retour du calcul mental pourtant réintroduit en 2008. Et je ne parle même pas de la morale à l'école ou de l'apprentissage des valeurs de la République. Au fond, il s'agit avant tout de donner des signes électoraux en direction des courants les plus conservateurs voire réactionnaires de l'opinion. Une sorte de coup de barre à Droite. Quant aux rythmes scolaires dont on évite aujourd'hui de parler, il ne faudrait pas oublier les dégâts qu'ils continuent de causer : inégalité territoriale, inégalité d'accès aux activités périscolaires, des enfants qui se retrouvent dans la rue dès 15 heures - heureusement pas à Ivry - parfois plus tôt encore quand les villes ont libéré une après-midi entière. L'inspection académique ne parle que de présentisme le mercredi, seule boussole visiblement. Alors, on se satisfait d'une moyenne de 80 % de présence en maternelle, chiffre officiel donné en juin dernier. Quid des 20 % d'absents ?

On ne parle plus que d'activités périscolaires, de PEDT, de TAP¹⁰, etc. Mais aurait-on oublié qu'à l'origine la réforme avait pour objectif d'améliorer la réussite de tous les élèves ? Bref, certains syndicats continuent à demander son abrogation, d'autres appellent à modifier en profondeur ses modalités. Autant dire qu'on n'a pas fini d'en entendre parler.

Enfin, la dernière annonce en date sur la rémunération des enseignants au mérite a de quoi faire dresser les cheveux sur la tête de tous sympathisants de Gauche. Passons sur le soupçon électoraliste d'une annonce de revalorisation salariale à quelques mois des présidentielles et législatives. Après tout, c'est de bonne guerre. Un peu comme la baisse de dotations aux collectivités. Mais que dire de fixer à 30 % le pourcentage d'enseignants qui, après leur première et deuxième évaluation, se verront gratifier d'un avancement et donc d'une augmentation de salaire. D'où sortent-ils donc ces 30 % ? N'y a-t-il que 30 % des enseignants qui le méritent ? À quoi va donc correspondre ce mérite ? Non, tout cela n'a pas de sens. Ce n'est ni plus ni moins qu'une mise en concurrence. J'en termine donc avec ces quelques éléments qui nous laissent penser que, contrairement au discours, on est loin, très loin, de la refondation du système éducatif, d'une refondation progressiste attendue pour qu'advienne enfin une école de la réussite et de l'émancipation pour tous. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Ana Macedo. Alors, Méhadée Bernard a cité Maurice Thorez, Ana Macedo a cité Alain Souchon, mais comme il est passé à la Fête de l'Huma cette année, c'est presque pareil. Y a-t-il d'autres... ? M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Voici trois ans que viennent d'être mis en place les nouveaux rythmes scolaires et nous sommes heureux qu'enfin cette année les familles, parents et enfants peuvent se retrouver ensemble tout un week-end, du vendredi soir au lundi matin. Ce choix du mercredi matin est beaucoup plus cohérent avec le rythme des parents et des enfants. Il permet notamment de coordonner les matinées de cours avec les différents cycles scolaires : maternelle, primaire et collège. En témoigne le taux de présence plus élevé constaté le mercredi que le samedi. Néanmoins, nous déplorons que ces nouveaux rythmes scolaires ne soient pas accompagnés d'activités périscolaires dignes de ce nom. L'objectif initial était celui-ci et la plupart des communes ont assumé cette ambition. Pourquoi pas à Ivry ? Il est vrai qu'aujourd'hui, le Gouvernement vous propose et vous offre la possibilité de siphonner sa propre réforme. En effet, comment mettre aujourd'hui en œuvre des activités lorsqu'un animateur peut encadrer seul jusqu'à 18 enfants ? Cela les conduit aujourd'hui à être en grève dans plusieurs communes d'ailleurs. Pourtant, Ivry perçoit près de 300 000 € dans le cadre du fonds d'amorçage. À quoi sert concrètement cet argent ?*

Au quotidien, l'organisation que vous mettez en place est de plus en plus rigide. Un enfant qui arrive légèrement en retard le matin court le risque de se voir privé de cantine scolaire à midi. L'oubli d'une inscription en garderie et il risque de se voir sans solution le soir venu. Par ailleurs, un enfant en garderie ne peut pas sortir avant 18 heures le soir en élémentaire, avec le risque de rater des activités extrascolaires auxquelles il sera inscrit. Le mercredi, la matinée finit à 11 h 45, obligeant les parents à s'arranger avec leur employeur pour aller les chercher. Ne peut-on pas envisager la possibilité qu'ils soient accueillis à la cantine scolaire sans qu'ils soient obligés d'aller ensuite en centre de loisirs ? Je vous remercie. »

¹⁰ Temps d'activités périscolaires

M. BOUYSSOU. - *« Pardon. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vais redonner la parole à Méhadée Bernard qui, je crois, a quelques réponses à donner. »*

Mme BERNARD Méhadée. - *« Oui, rapidement pour ne pas allonger le débat. D'abord, sur les taux d'encadrement. Je ne peux pas vous laisser dire qu'à Ivry, on applique des taux dérogatoires, puisque ce n'est pas vrai. Justement, on ne les applique pas pour les enfants, donc on est bien à un pour dix en maternelle et un pour quatorze en élémentaire, le matin, le soir et le mercredi. Sur le temps du midi, on est un pour sept en maternelle pour les petits et les moyens, à un pour quatorze pour les grands et à un pour dix-huit en élémentaire. Ça a toujours été, on n'a rien changé. Ça, c'était la première chose.*

Ensuite, sur Vigipirate. Alors, je suis ravie d'apprendre que j'ai le pouvoir et du Préfet et de la DASEN¹¹ réunis, mais malheureusement je n'ai pas le pouvoir de dire aux enseignants « Allez à Paris faire des visites ». Ils ont des instructions qui viennent tout droit de Créteil, à la fois de la Préfecture et de la DASEN, je n'y peux strictement rien. C'est Vigipirate. En plus maintenant, c'est Vigipirate alerte attentat. Nous ne pouvons rien faire pour cela. Ça, c'était la seconde chose.

Alors ensuite, sur les choix qu'on a produits à Ivry. Alors d'abord, je rappellerai que ni la restauration scolaire ni les accueils de loisirs ne sont une obligation. On pourrait faire le choix de ne pas en mettre en place du tout. Ce n'est évidemment pas le choix qu'on a fait à Ivry et c'est heureux. En revanche, on a posé un cadre, cadre que nous allons évaluer. Je crois l'avoir dit suffisamment en commission accès au savoir où vous nous avez fait l'honneur de votre présence, Sandrine Bernard, la semaine dernière. Donc, on va regarder, on va analyser. On va regarder comment les choses se passent. Les dérogations ne sont pas données à la tête du client. Il y a un cadre. Alors franchement, je vous défie de venir me voir avec le cas d'une famille en me disant « elle, on lui a dit non » parce que ce n'est pas vrai. Je ne peux pas vous laisser dire ça. Aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, il y a à peu près 62 familles qui ont demandé des dérogations pour le mercredi, qui ont toutes été accordées. Donc, il n'y a pas de tête du client et c'est insupportable, mais vraiment insupportable, d'entendre des choses comme ça ici. Ensuite, donc on va évaluer. On va regarder, on va mesurer les coûts. C'est aussi notre rôle de ne pas faire n'importe quoi avec l'argent public. Donc, on va mesurer les choses et à l'issue de cette évaluation et de cette mesure, au travers du comité restreint, on regardera si on adopte une autre méthode ou pas. Mais on ne prend personne en otage. Et M. Bouillaud, mais quel mépris vous avez pour les équipes, à la fois de l'Éducation nationale et les équipes d'animation. Vous pensez sincèrement que parce qu'un enfant est en retard de cinq minutes, on va l'empêcher d'aller manger à la cantine ou d'aller en centre de loisirs ? Mais enfin, je sais que vous venez d'avoir deux petites filles, vous verrez quand elles seront à l'école et je leur souhaite d'aller dans les écoles publiques de la ville, vous verrez qu'on n'est pas des rigides. On essaye de faire attention aux gens et de ne pas faire n'importe comment. Donc, je peux vous assurer que vraiment on a un regard extrêmement fin pour les familles et on ne prive pas des familles de cantine. Alors qu'il y a des villes où ça se produit, comme il y a des villes qui interdisent les centres de loisirs aux familles au chômage ou qui ne travaillent pas. Ce n'est pas le choix que nous faisons à Ivry.

Et alors sur le fameux 18 heures, moi, je veux bien qu'on reparle pendant 107 ans du 18 heures, mais avant 2014, l'école, quand on allait à l'étude, puisqu'il n'y avait que l'étude qui était proposée le soir, ça s'arrêtait à 18 heures. Mais, si ! Ça s'arrêtait à 18 heures. L'école

¹¹ Directrice académique des services de l'éducation nationale

s'arrêtait à 16 h 30 et quand on allait à l'étude, ça s'arrêtait à 18 heures. Nous, on a fait le choix de faire un nouveau service public, donc de proposer un accueil du soir monté en partenariat entre les équipes enseignantes et les équipes d'animation. Effectivement, là pour le coup, on n'est pas très nombreux à avoir fait ce choix-là. Les villes font plutôt le choix de l'école après l'école, considérant qu'un enfant qui vient d'avoir sept heures de classe, si on lui en rajoute un petit coup sur le paletot, ce n'est pas plus mal. On n'a pas fait ce choix-là. Sur le temps du soir, on a deux heures. Les équipes s'organisent comme elles le souhaitent. La réunion du 24 septembre, dont j'ai parlé dans mon introduction, va aussi servir à ça, à ajuster les choses sur le temps du soir. Ça me fait sourire, mais à Rosa Parks, les équipes enseignantes et les équipes d'animation faisaient le constat, parce que cette école a une configuration architecturale particulière, que les enfants des grandes classes n'avaient pas le temps d'aller au goûter et du coup étaient précipités et bousculés dans toutes les activités du soir. Le fait d'avoir étendu ce temps de 16 heures à 18 heures, c'est aussi - et je pense en avoir largement fait échos dans cette assemblée - pour ne pas bousculer les enfants, leur laisser le temps de goûter tranquillement. Une fois qu'on a eu trois heures de classe l'après-midi, c'est sympa de pouvoir aller courir dans la cour dix minutes et de pouvoir prendre son goûter tranquillement. C'est toutes ces améliorations qu'on a mises en place. Alors, il y a des écoles qui font le choix d'une succession. Moi, je ne suis pas pour la succession. Je suis plutôt pour que les choses s'articulent autrement. Mais elles travaillent ensemble et c'est déjà franchement une nouveauté, parce que jusqu'à présent, ce n'était quand même pas le cas du tout. Les choses vont s'améliorer, mais franchement, je ne peux pas vous laisser dire qu'avant, on pouvait quitter l'école avant. C'était ou 16 h 30 ou 18 heures. Il n'y avait pas d'alternative. Là aujourd'hui, les choses sont plus claires. Plus claires. Voilà ! Et c'est tout. Non. »

M. BOUYSSOU. - *« Oui. S'il te plaît, Méhadée Bernard, tu n'es pas encore maire d'Ivry. Peut-être que cela viendra, ma foi. Non, mais Sandrine Bernard, vous pourriez, moi je vous invite vraiment à poursuivre ce débat en commission. Il y a des commissions. Parce qu'évidemment, ce sujet passionne et c'est bien normal parce que c'est des milliers d'enfants ivryens qui sont concernés par nos politiques publiques dans le domaine de l'école. Donc, je crains fort que si je rends la parole, on va continuer ... Allez, je vous la redonne parce que je suis fatigué et que c'est le soir, mais très court. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Simplement sur ce point-là, parce que sur ce point-là, il y a eu une mauvaise interprétation. C'est très bien de permettre davantage de souplesse en donnant davantage de temps. Je parlais simplement d'une sortie intermédiaire qui permettrait aux enfants de partir en cours d'accueil pour ceux qui ont par exemple des activités extrascolaires proposées par vos services ou vos partenaires associatifs. Ah non, elle n'est pas possible avant 18 heures. C'est tout. »*

M. BOUYSSOU. - *« Allez, Méhadée Bernard, redis-le une fois de plus. Je vous l'avais dit. Je redonne la parole et après on n'en finit pas. »*

Mme BERNARD Méhadée. - *« Alors, les parents qui font une demande auprès du service pour pouvoir avoir une sortie anticipée le mercredi ou le soir, la dérogation leur est accordée. Il y en a 62 aujourd'hui. Elles ont toutes été accordées. Et ce n'est pas à la tête du client. C'est accordé. Effectivement, on demande aux parents de nous donner une attestation d'inscription aux activités sportives et culturelles. Il me semble que c'est quand même juste le minimum. Voilà ! »*

M. BOUYSSOU. - *« Voilà ! Donc, on peut aussi maintenir des désaccords sur les modalités d'organisation de ces temps péri et extrascolaires. Ce n'est pas en soi un drame. Simplement, le choix que nous avons fait et j'abonde dans le sens de ce que vient de dire Méhadée Bernard, c'est effectivement de donner un cadre à l'organisation des activités périscolaires. Alors peut-être considérerez-vous ma vision comme caricaturale, mais nous ne considérons pas que ces temps soient des temps de « garderie » ou de « dépose-minute » - excusez-moi, je mets tout ça entre de gros guillemets - des enfants, mais que cela correspond à un projet éducatif porté par des professionnels de l'animation et pour partie par des professionnels de l'Éducation nationale quand il s'agit du temps du soir. Donc, il est normal qu'il y ait un cadre et il est aussi normal que quand il y a un cadre, on puisse y déroger au regard des situations individuelles des familles. Il n'y a pas de vote, donc je ne conclurai pas ce débat. Mais simplement un mot, comme ça a été évoqué sur les réévaluations de tarifs. Je vais quand même rappeler ce que sont les tarifs pratiqués parce qu'il y a ce débat sur les TAP, sur les ceci, sur les cela. Effectivement, le temps périscolaire est payant, est tarifé au quotient familial. L'accueil du soir en maternelle, le mini et le maxi. 42 centimes d'euros pour le tarif minimum, l'augmentation, l'année dernière c'était à 38 centimes. Donc effectivement, parce que quand on dit 35 %, ça paraît des franchissements absolument énormes. On est passé donc de 38 centimes à 42 centimes. Et le maxi, cette année, est à 4,46. Et pour l'élémentaire, le mini était à 0,79 l'an dernier, il est passé à 0,87 et le maxi est à 3,41. C'est ces tarifs qui sont pratiqués. Et si on ramène ces tarifs, même les plus hauts, je le redis une fois encore, au coût réel de l'activité et à une comptabilité analytique, on s'apercevrait que ces activités sont très largement subventionnées par la solidarité de l'impôt et du budget communal, ce qui correspond à notre conception du quotient familial. Donc, afficher 35 % et regarder la réalité des prix, ce n'est pas tout à fait pareil. J'ai eu d'ailleurs - Méhadée Bernard n'était pas là, c'était pendant l'été - une réunion avec le directeur de la DDCS¹² et quand je lui ai affiché mes tarifs, il me dit « Mais enfin, Monsieur le Maire, ce n'est quand même pas très sérieux. Enfin, n'importe quelle famille est prête à payer 1 € pour la cantine scolaire. Vous pourriez peut-être quand même... voilà, ce n'est pas sérieux de faire des tarifs comme ça. » Alors, je lui ai expliqué qu'au contraire, c'était très sérieux et qu'avoir des tarifs en dessous de 1 €, ça aide quand même des centaines de familles dans notre ville à pouvoir inscrire leurs enfants à des activités. Je voulais juste mettre cette chose au point. Merci pour vos interventions. Il n'y a pas de vote, on était sur une situation d'information. Et nos débats se poursuivront dans les commissions, notamment sur les questions très importantes qui ont été posées sur la programmation des collèges, sur toutes ces questions. On aura évidemment l'occasion d'y revenir et d'éclairer les processus sur ce point. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

B/ RECOIT l'information donnée relative à la rentrée scolaire 2016/2017.
(affaire non sujette à un vote)

¹² Direction départementale de la cohésion sociale

C) URBANISME**ZAC Ivry Confluences**

Dénomination de la rue du 17 octobre 1961

Rapporteur : Olivier Beaubillard

M. BOUYSSOU. - *« Je passe maintenant la parole à Olivier Beaubillard concernant une dénomination de voirie. »*

M. BEAUBILLARD. - *« Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. C'est avec émotion, mais aussi une satisfaction partagée par tous, je l'espère, que nous allons décider ce soir de nommer une rue d'Ivry, rue du 17 octobre 1961. Nous accomplissons un acte de justice à double titre. La répression de la manifestation pacifique du 17 octobre 1961 est sans doute la plus meurtrière de l'histoire contemporaine en Europe occidentale. De plus, cette histoire fut occultée, cachée par les pouvoirs d'État pendant plusieurs décennies. C'était un dimanche, quelques mois avant la fin de la guerre. La fédération française du FLN appelait les travailleurs algériens à manifester contre le couvre-feu qui leur était imposé de façon complètement discriminatoire. Il était question de paix, d'indépendance, de droit et dignité. Souvent en familles, quelquefois avec les enfants, toutes et tous, bien habillés, convergent vers les grands boulevards. Et c'est alors sur ordre que de façon absolument préméditée, les défenseurs de l'empire colonial, Michel Debré est Premier Ministre, Roger Frey ministre de l'Intérieur - il deviendra président du Conseil constitutionnel - et surtout Maurice Papon, Préfet de police de Paris, se déchainent pour freiner le processus qui conduira à l'indépendance de l'Algérie. Les cortèges de manifestants venus souvent de banlieue qui essayent de se regrouper sont bloqués. 20 000 à 30 000 personnes attaquées, matraquées et massacrées, certaines par balles, balancées dans la Seine. Des dizaines de corps seront retrouvés sur les berges, aux écluses, les jours qui suivront. Près de 12 000 manifestants sont arrêtés, parqués au Palais des Sports de la porte d'Orléans, au stade Coubertin, dans la cour de la Préfecture de police, au Centre d'identification de Vincennes. Dans un climat raciste exacerbé, ils sont livrés à la brutalité inouïe des policiers. 1 500 manifestants arrêtés seront expulsés vers l'Algérie et assignés à résidence. Les jours qui suivent, les archives municipales en témoignent, dans notre ville, l'émotion est importante. Les solidarités s'organisent dans les entreprises, délégations pour rechercher des collègues de travail auprès des autorités, collectes pour aider les familles touchées, débrayages dans les usines pour protester contre les brutalités policières. Combien de victimes, de blessés, de morts ? Des dizaines ? 100 ? 200 ? Nous ne savons pas. Immédiatement, une véritable censure d'État se met en place en travestissant les faits. Le pouvoir gaulliste parle de trois morts, dont un Européen. C'est la deuxième raison de l'importance de notre délibération de ce soir. Pendant 30 ans, les pouvoirs successifs organiseront un véritable mensonge d'État. Tout sera entrepris pour que le silence soit fait, ne pas remuer l'histoire coloniale, permettre à ces sinistres acteurs de poursuivre leur carrière. Maurice Papon sera ministre du Budget de Valéry Giscard d'Estaing. Des historiens, des chercheurs, des archivistes, sont sanctionnés, des journaux interdits. Même la mémoire populaire fondait le 17 octobre, avec la manifestation meurtrière de Charonne. Et ce sont des militants, des acteurs sociaux, culturels, politiques, ce sont les enfants des familles touchées qui depuis une vingtaine d'années nous permettent de nouer avec notre histoire. Ce sont des associations, quelquefois des syndicats, qui ont organisé des cérémonies. Jean-*

Luc Einaudi est venu plusieurs fois à Ivry partager son travail et ses écrits. Je me souviens personnellement d'une rencontre à la librairie Envie de lire, puis à la médiathèque, il y a quelques années. Jean-Luc Einaudi nous a quittés il y a très peu de temps.

En 2011, un conseil municipal et un rapport issu de la commission mémoire, adopté unanimement, proposent d'accorder plus de place aux histoires diverses des hommes et des femmes qui vivent dans notre ville, particulièrement aux personnes issues de nos colonies. Quelques semaines plus tard, la municipalité décidait d'organiser la première cérémonie d'hommage aux victimes pour le 50^e anniversaire du 17 octobre 1961, qui depuis est devenue annuelle. Parallèlement, Ivry porte depuis longtemps le projet de nommer une rue 17 octobre 1961. Dans nos interventions au Conseil Municipal, dans le cadre des travaux de la commission mémoire, des discours lors des cérémonies, les centaines de pétitions organisées par CCI¹³ y ont également fortement contribué. Donc, une voie nouvelle dans Ivry Confluences, rue du 17 octobre 1961, proche de la Seine, proche du futur collège Assia Djebar, dans un quartier en pleine mutation où travaillèrent et vécurent des milliers d'Algériens pendant des décennies, verra le jour prochainement. Enfin, une prochaine cérémonie d'hommage aux victimes aura lieu au bord de la Seine le lundi 17 octobre prochain.

Le travail de mémoire que nous menons à Ivry accompagne chaque année la cérémonie d'un moment culturel : film, concert, BD, conte, poésie, rencontres, pièces de théâtre, débats avec des auteurs et des témoins. Cette année, ça aura lieu le mardi 18. Ce sera une commémoration chorégraphique, Les disparus, par la compagnie Nomades au théâtre Antoine Vitez. Vous y êtes bien évidemment tous invités. Au-delà de tout, nous souhaitons que notre décision ce soir soit un acte fraternel et de paix. Je vous invite à voter cette délibération et vous remercie de votre attention. »

M. MARCHAND. - *« Merci Olivier Beaubillard. Est-ce qu'il y a des interventions ? Alors, j'ai Mehdy Belabbas qui a demandé la parole. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce point ? Vas-y Mehdy Belabbas et Olivier Beaubillard, si tu veux bien éteindre ton micro, s'il te plaît. »*

M. BELABBAS. - *« Merci Romain Marchand. Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Vous me le pardonnerez, c'est avec une émotion particulière, liée à la certitude du devoir accompli, que je vais intervenir au nom du groupe Europe Écologie Les Verts, au moment où notre conseil municipal s'apprête à voter la dénomination d'une voie publique rue du 17 octobre 1961. Dix ans. Voilà près dix ans que nous nous sommes, avec une poignée de camarades de l'association CCI, investis dans ce combat, afin qu'une portion de l'espace public municipal rende hommage aux victimes de cette horrible tragédie que nous qualifions sans hésitation, pour notre part, de crime d'État. Dire que nous y avons contribué est un peu faible. CCI a initié cette démarche qui arrive aujourd'hui à son terme et nous ne pouvons que nous en féliciter. Une décennie plus tard, la lutte a porté ses fruits. Cela n'est pas si fréquent dans une vie de militant et je salue mes amis CCIstes qui partagent avec moi cette fierté aujourd'hui.*

Mais revenons à l'Histoire, à la politique et aux faits. Et les faits sont les suivants. Le 17 octobre 1961, alors que la guerre d'Algérie touche à sa fin, le FLN appelle à une manifestation pacifique dans les rues de Paris. Cette dernière vise à dénoncer le couvre-feu raciste imposé quelques jours plus tôt aux Algériens et par extension à tous les Maghrébins avec : obligation d'être sans cesse isolé, interdiction aux travailleurs algériens de sortir de

¹³ Convergence citoyenne ivryenne

20 h 30 à 5 h 30 du matin, ordre pour les cafés tenus par des musulmans de fermer à 19 heures. Cette manifestation rassemblera environ 30 000 personnes.

Le Préfet de police de Paris, Maurice Papon, qui a reçu carte blanche des plus hautes autorités de l'État, lance 7 000 policiers sur les manifestants et les manifestantes. Une répression sanglante s'ensuit. Il y aura 11 730 arrestations et plus de 200 morts, noyés ou exécutés, parmi les Algériens. Les chiffres varient selon les estimations, mais en tous les cas, ils sont terribles. De fait, durant des années, ce drame a été passé sous silence, comme Olivier Beaubillard nous l'a si bien rappelé. Il s'agit d'une réalité factuelle, qui ne souffre pas de polémique. Cette tâche indélébile de notre histoire nationale est progressivement revenue sur le devant de l'actualité au début des années quatre-vingt-dix, à l'occasion du procès de Maurice Papon. Ce dernier était jugé pour complicité de crimes contre l'humanité, en tant que secrétaire général de la préfecture de la Gironde pendant l'Occupation. Puis en 1999, le tribunal correctionnel de Paris utilisera pour la première fois le mot de « massacre » pour qualifier la répression du 17 octobre 1961. Pourtant, il a fallu attendre 2012 et l'élection de François Hollande pour qu'une timide reconnaissance officielle soit effectuée, au moyen d'un communiqué du chef de l'État et je vais le citer. Ce n'est pas tous les jours que je cite François Hollande. « Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression. La République reconnaît avec lucidité ces faits. Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes ». Cette déclaration, si elle a constitué un progrès, reste extrêmement lacunaire. La responsabilité du gouvernement d'alors n'est clairement pas définie. De même, le terme de « crime » n'est pas explicitement employé, démontrant de la sorte qu'il s'agit d'un des derniers tabous de notre histoire.

Comme le rappelle l'historien Gilles Manceron, il s'agit d'un événement d'une gravité exceptionnelle, dont le nombre de morts a fait dire à deux historiens britanniques, Jim House et Neil MacMaster, qu'il s'agit de la répression d'État la plus violente qu'ait jamais provoquée une manifestation de rue en Europe occidentale dans l'histoire contemporaine. L'examen lucide et sans passion de l'histoire contemporaine de notre pays suit encore un cheminement bien difficile, qui doit s'appuyer sur une démarche à la fois collective et volontariste.

La dénomination de la rue du 17 octobre 1961 va dans cette direction. Nous devons, par ailleurs, continuer à sensibiliser les esprits à cette question par une pédagogie accrue, afin que chaque citoyenne, chaque citoyen français, quelle que soit son origine, s'approprie l'histoire de notre pays.

Je ne peux évoquer ce sujet sans avoir, comme Olivier Beaubillard, une pensée pour mon ami et ancien collègue de travail Jean-Luc Einaudi qui, s'il était comme moi éducateur de la protection judiciaire de Seine-Saint-Denis, était également un grand historien. C'est son travail qui a mis en lumière le rôle de Maurice Papon dans ces terribles événements et je tiens aujourd'hui à l'en remercier et à saluer sa mémoire. Je conclurai en disant ceci. Si tous nos ancêtres n'étaient pas gaulois, nous appartenons tous à la même République. Merci mes chers collègues. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdy Belabbas. Fanny Sizorn. »*

Mme SIZORN. - *« Ici, on noie les Algériens. Nous avons tous en tête ce cliché immortalisé par Jean Texier, photographe, décédé cette semaine. « Ici, on noie les Algériens. » Ne pas s'habituer à l'horreur, l'horreur de ces centaines de victimes innocentes, l'horreur de la*

responsabilité de l'État, une responsabilité passée sous silence. Le 17 octobre 1961, c'est la justice, un pan de l'histoire française postcoloniale que l'on noya dans la Seine. Plus de 20 000 hommes, femmes et enfants, manifestaient dans la rue de Paris pour la levée de mesures racistes dont ils étaient l'objet. En habits du dimanche, ils étaient dignes, graves, pour lutter légitimement contre les discriminations dont ils étaient victimes. Des milliers d'entre eux et d'entre elles furent frappés, malmenés. Plus de 11 600 personnes furent arrêtées puis parquées dans divers endroits de la capitale. Et combien d'entre eux sont morts ? Combien ? Plusieurs centaines ? C'est hallucinant que l'on puisse toujours se poser la question. Tout cela en dit long sur l'état de notre société. La France, le pays des Droits de l'homme. Le pays des Droits de l'homme et de son contraire, d'une justice à double niveau, d'un travail de mémoire sélectif où l'on glorifie les Gaulois et on oublie les crimes d'État. Mais où est le respect ? Où est la dignité des peuples quand la République maltraite certains de ces concitoyens, maltraite ceux qui viennent d'ailleurs, maltraite jusqu'à les jeter dans la Seine ? Il n'est plus possible d'ignorer qu'il y eut crime, un crime couvert par les plus hautes autorités de l'État.

Le travail de mémoire a besoin de la reconnaissance officielle de ce qui s'est produit. Il s'agit d'un acte de justice pour le présent et l'avenir. Il n'y a pas de dignité, d'espérance, sans le courage de la vérité. Ce n'est qu'à ce prix que pourra émerger une société apaisée où chacun respectera l'autre, une société où pourra disparaître l'une des dramatiques conséquences de la colonisation et des guerres coloniales, à savoir le racisme dont sont victimes aujourd'hui nombre de citoyennes et citoyens, y compris sous la forme de violences policières récurrentes. On ne construit pas une société sur un lit de violence, sur des mensonges et des occultations. Au lendemain de la journée mondiale pour la Paix où l'on affirme qu'un monde plus fraternel, un monde de paix et de justice, est espéré, le groupe Front de Gauche salue chaleureusement cette délibération.

Nous montrons ici que le travail en bonne intelligence entre élus, militants et société civile, un travail fait de respect et d'écoute, fait grandir le collectif. La bataille est longue pour qu'une réelle justice soit rendue à ces oubliés de la République. Mais Ivry, encore une fois, prend ses responsabilités sur des sujets qui donnent sens à une notion trop souvent galvaudée, le vivre ensemble. Ivry avec ce choix politique participe à une nécessaire cicatrisation des fractures de notre République.

Pour finir, permettez-moi cette petite conclusion très personnelle. Dans un climat politique délétère, haineux, où trop de politicards - excusez-moi du terme - bataillent de sa petite phrase, de son idée la plus raciste, eh bien, oui, je le dis : ça fait du bien pour une militante de Gauche de vivre son engagement dans ce collectif, dans une ville qui ne se soumet pas à l'horreur de ce monde. Loin de moi l'idée d'idéaliser quoi que ce soit. Mais juste l'envie de dire que l'humanité est plus belle quand la fraternité et la justice trouvent un écho. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Fanny Sizorn. D'autres inscrits ? M. Bouillaud. »*

M. BOUILLAUD. - *« Merci Monsieur le Maire. Pour une ville qui se targue d'être ville messagère de la paix, dénommer une rue du 17 octobre 1961 sur un sujet si sensible dont beaucoup de chaque côté ne peut pas se targuer d'être tout blanc ne me semble pas approprié, bien que je conçoive l'horreur et la tragédie de cette nuit. Cette proposition n'est pas pour encourager le vivre ensemble et au contraire peut créer la division. Alors, à quand une rue Saint-Barthélemy ? »*

M. BOUYSSOU. - *« Sans commentaire. Sandrine Bernard. »*

Mme BERNARD Sandrine. - *« Je souhaitais simplement apporter, au nom du groupe Socialiste, notre soutien à cette proposition. C'est un signal important dans le contexte actuel, tant pour les victimes de cette répression intolérable sur notre territoire que pour tous ceux qui recherchent et tiennent à voir reconnu et commémoré cet épisode peu glorieux de notre histoire. Donc, nous vous remercions d'avoir fait cette proposition qui fait suite aux travaux de la commission mémoire, pour pouvoir voir mis en avant et reconnu l'ensemble de ces évènements. Merci beaucoup. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci. Saïd Hefad. »*

M. HEFAD. - *« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. L'Histoire coloniale et l'histoire de l'immigration constituent des pages essentielles de notre Histoire collective et pourtant, elle continue aujourd'hui d'être déniée, méprisée, voire occultée et trop peu enseignée. La décision que nous prenons ce soir de dénommer une rue de notre commune, rue du 17 octobre 1961, répond à la nécessité de permettre aux habitants de notre ville de s'approprier la mémoire de ce qui est notre passé à tous. Par cet acte symbolique, notre municipalité contribue à briser ce mur de l'oubli et de l'indifférence qui nous est imposé au sujet des pages troubles de notre Histoire et tout particulièrement au sujet des crimes commis par la France au cours de la période coloniale. La date du 17 octobre 1961 fait en effet référence à la répression d'une manifestation qui a donné lieu à l'un des plus importants massacres commis au XX^e siècle par la police française sur le sol métropolitain.*

Il y a 55 ans, à quelques mois de la fin de la guerre d'Algérie, des dizaines voire des centaines d'Algériens furent tués par la police française alors qu'ils manifestaient pacifiquement à Paris contre le couvre-feu discriminatoire et raciste qui leur était imposé depuis le 5 octobre par Maurice Papon, alors Préfet de police de Paris. Nous étions alors dans le contexte de la guerre d'Algérie et de l'exigence légitime d'indépendance pour tout un peuple. Ce soir du 17 octobre 1961, des milliers de personnes seront victimes d'une terrible répression ordonnée au plus haut niveau de l'État. À la sortie des bouches de métro, la police procède à des arrestations massives. Plus de 12 000 personnes sont arrêtées. Dans les rues, la police charge et tire sur la foule. Les milliers d'Algériens arrêtés sont entassés dans des bus et conduits dans des stades, jetés dans des commissariats ou encore parqués dans un camp d'internement à Vincennes. Ils sont violemment matraqués, tabassés, torturés. Des milliers d'autres manifestants sont tués et jetés dans la Seine. Les jours qui suivent, des dizaines de cadavres y seront repêchés. Jamais dans l'Histoire contemporaine de l'Europe occidentale, une manifestation de rue n'a provoqué une répression d'État aussi violente. Et pourtant, durant près d'un demi-siècle, cette journée est restée enfouie dans la mémoire collective et presque totalement occultée.

Les forces politiques qui donnèrent l'ordre d'intervenir firent en sorte d'en effacer aussitôt les preuves, tout en organisant la censure, afin de couvrir les responsables et de minimiser le nombre de victimes. Ainsi, le massacre sera récusé par les instances officielles de l'État qui resteront arc boutées sur le bilan officiel établi par le Préfet de police et repris par les grands journaux faisant état de deux morts. Toutefois, face à l'oubli, les forces politiques de Gauche ne sont pas exemptes de responsabilités du fait du silence massif de la plupart de ces organisations. Si aujourd'hui la date du 17 octobre 1961 est sortie de l'oubli, cela ne relève ni du miracle ni d'une volonté de nos politiques, mais bien du fruit de l'engagement de militants

souvent immigrés et enfants d'immigrés et aussi d'historiens déterminés à lutter contre l'oubli et à faire la lumière et obtenir la vérité et la reconnaissance publique et politique de ce crime.

À Ivry-sur-Seine, l'association Convergence Citoyenne Ivryenne a fortement contribué, avec d'autres, à faire reconnaître ce crime et à faire inscrire la commémoration de cette date au calendrier officiel des manifestations municipales. Du premier débat organisé par l'association CCI sur cette question il y a maintenant dix ans jusqu'au dépôt auprès de Monsieur le Maire d'une pétition revendiquant la nomination d'une rue en hommage aux victimes de ce 17 octobre 1961, nous tenons à dire que la municipalité d'Ivry et ses élus ont toujours été réceptifs à nos revendications et ont toujours soutenu nos initiatives jusqu'au partenariat qui nous permet aujourd'hui de commémorer chaque année la mémoire des victimes de cette tragédie. Nous ne pouvons que nous féliciter des avancements effectués localement, des différentes initiatives organisées chaque année pour sensibiliser les Ivryens à cette question, du travail de recueil de témoignages effectué par les archives municipales et de l'édition d'un livre pédagogique sur cette question et enfin l'inscription dans l'espace public de cette date et de cette mémoire longtemps restée silencieuse et invisible politiquement.

Avec la dénomination d'une rue, nous mettons cette histoire en commun et en partage, tout en réaffirmant notre refus d'oublier et d'occulter l'histoire de la colonisation et de l'immigration, qui doivent être considérées comme partie de l'Histoire de France. Notre volonté de ne pas oublier en particulier les souffrances, les persécutions, les humiliations et les violences inouïes perpétrées à l'encontre des colonisés et des immigrés. Il est temps de regarder notre passé avec lucidité, à la fois pour mieux comprendre la situation présente, mais aussi pour construire l'avenir ensemble. Il est temps de reconnaître les souffrances infligées à celles et ceux qui se sont heurtés aux contradictions d'une République proclamant l'égalité sans l'appliquer. Si la France a reconnu 50 ans après qu'il y avait effectivement eu massacre, les responsables de ce crime n'ont toujours pas été désignés. Nous sommes toujours face à un crime sans criminel, sans coupable, ce qui ne peut aucunement satisfaire notre exigence de justice. La rue du 17 octobre 1961, située face au fleuve dans lequel périrent noyés des manifestants constituera un lieu commun dans notre ville qui nous permettra de rendre hommage chaque année à ces victimes et de rappeler la nécessité de poursuivre aujourd'hui la lutte contre le racisme, l'impérialisme, les violences et les crimes policiers, les contrôles au faciès notamment. Toutes ces questions restent en effet bel et bien d'actualité. Le renforcement de la stigmatisation des populations roms et musulmanes fait d'ailleurs craindre le pire, tout comme les interventions militaires du Gouvernement français dans le monde. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à l'heure où l'état d'urgence tend à devenir un état permanent que ces événements du 17 octobre 1961 se sont déroulés dans un contexte d'état d'urgence décrété quelques mois auparavant, en avril 1961, que les pleins pouvoirs avaient alors été donnés au gouvernement du socialiste Guy Mollet et que cette situation a abouti à des restrictions des libertés publiques sans précédent pour les Algériens en particulier, mais également pour l'ensemble de la population. C'est ainsi que huit militants CGTistes, partisans de la paix en Algérie, ont perdu la vie le 8 février 1962 à Charonne, suite à la dispersion violente d'une manifestation interdite.

Dans ce contexte, la décision de donner à une rue d'Ivry le nom du 17 octobre 1961 est d'autant plus bienvenue. Cette date nous rappelle le pire et nous incite à garder nos yeux grands ouverts, notre conscience en alerte, afin d'éviter que l'Histoire ne se répète. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Saïd Hefad. Mehdy Belabbas, tu souhaitais redire un mot. »*

M. BELABBAS. - *« Oui, exceptionnellement Monsieur le Maire, je vous redemande la parole. Merci de me l'accorder. Pour dire un mot à mon collègue, à notre collègue, Sébastien Bouillaud, dont je trouve l'intervention un peu courte. Mais peut-être que si elle avait été un peu plus longue, il se serait acheminé vers une défense de Maurice Papon, ce qui aurait été quand même assez inquiétant dans notre démarche. Chers collègues, inscrire l'Histoire sur l'espace public permet justement de ne pas rouvrir les plaies, mais plutôt de chercher à les guérir, à les comprendre et à les assumer ensemble pour ne pas reproduire les erreurs du passé. C'est tout le sens de cette démarche. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles fractures dans la société française. La pauvre est déjà bien malade des excès des gouvernants que vous soutenez très régulièrement. Et pourquoi pas une rue Saint-Barthélemy ? Il en existe de nombreuses, à Melun, à Poissy ou à Chauconin dans le 77. C'est exclusivement pour rappeler qu'il y a aussi eu des massacres à cette date-là et l'Histoire de France nous rappelle que les guerres de religion sont une atrocité et qu'il ne faut pas l'oublier. Dans mon intervention, j'ai oublié de saluer, mais Saïd Hefad l'a très bien fait, l'idée que ce travail était un travail collectif. Et lorsque nous avons organisé la première commémoration non officielle à l'époque sur la place Voltaire, nous étions déjà ici quelques-uns, Fabienne Oudart, Mehdi Mokrani, Romain Marchand, Tariq Aït Amara, déjà très nombreux, Olivier Beaubillard aussi bien évidemment et nous avons cette volonté avec Pierre Gosnat, que je ne peux pas oublier bien évidemment. Et on a toujours eu cette volonté de travailler ensemble sur cette question-là et déjà on était unis sans être encore dans la majorité d'Ivry au cœur pour certains, mais on était déjà réunis par cette question-là et cette volonté de remettre l'Histoire à l'endroit et de ne pas laisser ces crimes impunis ou au moins sans mémoire partagée. »*

M. BOUYSSOU. - *« Merci Mehdy Belabbas. Donc effectivement, je pense que c'est une grande fierté pour notre assemblée communale que de dénommer un espace public important en plus dans un des quartiers de la ville qui est en plein renouvellement, comme l'a rappelé Olivier Beaubillard dans son intervention et que c'est le bon moment pour le faire, je pense, au regard de ce qu'est le climat actuel. Ça aurait été aussi le bon moment il y a quelques années, mais je crois que là, ça prend un sens encore plus... Ah, tu voulais intervenir, Mourad Tagzout. Pardon, je ne t'avais pas vu. Vas-y. »*

M. TAGZOUT. - *« À mon âge, c'est un moment émouvant pour moi cette décision. J'ai une cinquantaine d'années. Je suis en France depuis l'âge de cinq ans et ce soir qu'Ivry prend cette décision-là après d'autres villes, ça me fait plus me sentir français. Parce que c'est pour rejoindre un débat peut-être actuel, être français, pour moi, c'est d'abord des valeurs, un projet, un projet politique, le projet républicain. Et en commémorant le 17 octobre 1961, plus largement en revenant sur les méfaits de ce qu'on peut appeler la république coloniale, on renoue avec cette idée, ce projet, qui bien des fois dans l'histoire de ce pays est renié. Il n'a pas été suivi. Et donc, c'est un moment important. Il reste encore beaucoup de chemin à faire. Et comme l'a dit Fanny Sizorn fort justement, on ne peut pas construire une France, la France de demain, une France solidaire, une France fraternelle, une France dont nous rêvons, si on ne regarde pas en face son histoire et qu'on ne dépasse pas ce qui a été, qu'on ne regarde pas en face notamment ce qu'a été la république coloniale. C'est un élément essentiel dans ce pays. Vous parlez de la Saint-Barthélemy, certes, c'est un sujet central pour construire le pays, la France de demain. Nous le voyons au quotidien, cette impasse-là, elle est une des raisons qui a produit la situation dramatique qu'on connaît aujourd'hui dans ce pays. »*

Moi, j'ai grandi dans un pays, j'étais en seconde, où on m'apprenait, on réduisait la conquête de l'Algérie par le coup d'éventail du dey au représentant du Roi de France. Et les êtres humains, ce n'est pas juste un œsophage. C'est des cerveaux, c'est des cœurs et quand on nie cette histoire-là, on ne peut pas construire, on ne peut pas avancer. Et ça, c'est cette étape-là qu'on doit reconstruire. C'est cette étape-là, c'est cette tâche-là qui est posée à notre génération. Et moi, j'ai un grand plaisir de voir des gens âgés de 30 ans, issus non pas de l'immigration algérienne, mais Français de souche et je n'aime pas ce terme-là (rire) qui ne veut rien dire, mais reprendre ce flambeau-là, après des décennies de combat, qui vont au-delà de telle ou telle association, de combat. La première marche des Beurs en 1983, le moment d'initiation de la marche, c'était sur le canal Saint-Martin en octobre 1983. Donc, on renouait déjà avec cette histoire-là. Et donc voir des jeunes de ce pays ayant dépassé cette vision ethniciste de la France et voulant construire une France fraternelle, c'est vraiment quelque chose d'important et qui donne de l'espoir. Et donc il faut continuer ce travail-là.

L'autre élément qu'on a tendance à oublier dans cette affaire-là, c'est aussi pour respecter vraiment les gens qui sont tombés le 17 octobre 1961. Certes, c'était des hommes, des femmes, des enfants, bien habillés, etc., ils étaient tombés parce qu'ils étaient victimes de discrimination. Mais ils étaient aussi tombés pour un projet politique. Certes, pas en France, de l'autre côté de la Méditerranée. Un projet politique très progressiste, très humaniste, je vous invite à lire la Plateforme de la Soummam qui était le texte fondateur de la révolution algérienne. Donc, ils étaient tombés pour un projet de société fraternel, d'égalité entre hommes et femmes, et donc aussi un moyen, enfin une tâche aussi, pour ceux en tout cas qui se sentent dans le camp progressiste de rendre hommage et continuer le combat de ces gens-là, c'est aussi d'être en solidarité - ça a été dit tout à l'heure par Philippe Bouyssou - avec les forces qu'il y a en Algérie et puis ailleurs dans toute cette rive sud, qui se battent pour ces valeurs-là, d'émancipation humaine. Voilà ce que je voulais dire. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci à toutes et à tous pour la qualité de vos interventions. Je n'ai vraiment rien à ajouter. On arrive ce soir à l'aboutissement d'un travail et d'une réflexion de plusieurs années. Il y a une opportunité formidable de dénommer cette grande voirie d'Ivry Port. Donc moi, j'en suis pleinement content. Je ne vais pas en rajouter par rapport à ce qu'ont dit Mehdy Belabbas et Mourad Tagzout à propos de la Saint-Barthélemy, mais simplement une chose. La Saint-Barthélemy, c'était un conflit religieux. Là, ce soir, on ne confessionnalise pas le débat. On parle du massacre des Algériens mobilisés pour l'indépendance de leur pays et comme vient de le rappeler Mourad Tagzout pour un projet progressiste. Et c'est à ces hommes, à ces femmes, qui sont tombés au nom de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, c'est pour eux que nous faisons ce geste. Et comme vous l'avez dit les uns et les autres, c'est aussi pour assumer ensemble une part de l'Histoire de notre pays. Je dis bien de notre pays parce que c'est notre pays à tous et il est normal que cela soit fait. Il était temps de le faire. Donc, soyons-en satisfaits. Si vous aviez voulu faire de l'humour, M. Bouillaud, vous auriez dû peut-être citer la bataille de Gergovie et Vercingétorix. C'est plus dans l'air du temps de ce côté-là de la table.*

Je vous propose que nous votions cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Pas d'abstention ? Non. Donc, la délibération est adoptée. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

C/ DECIDE de dénommer « rue du 17 octobre 1961 » la future voie communale, aménagée dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences, entre la rue Jean Mazet et le nouveau cours à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE,
Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

D) URBANISME

Approbation de l'étude et du schéma directeur d'Ivry Port Nord

Rapporteur : Romain Marchand

M. BOUYSSOU. - *« Romain Marchand, à toi la parole pour le dernier rapport. »*

M. MARCHAND. - *« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Je vous rassure, comme je savais que c'était le dernier rapport de l'ordre du jour, j'ai fait une introduction courte. Maîtriser le développement de la ville, de notre ville, c'est d'abord et avant tout le connaître, puis à partir de cette connaissance et en cohérence avec nos engagements municipaux, en définir, à plus ou moins long terme, les potentiels d'aménagement et de développement. C'est important, car c'est la garantie d'une urbanisation cohérente et maîtrisable. Le quartier d'Ivry Port est géographiquement le plus grand quartier de la ville. Il se caractérise cependant par des réalités diverses et appelle donc des interventions différenciées. Au sud, il y a la ZAC Ivry Confluences que vous connaissez bien et je ne reviendrai pas dessus ce soir. Au nord, un secteur moins étendu, mais bien plus dense, Ivry Port Nord. C'est un territoire très contraint. D'une part, de par sa proximité à Paris, il est bien évidemment confronté à une pression foncière importante, ce d'autant plus qu'il est « coincé » entre deux projets d'aménagement d'envergure : Ivry Confluences donc au sud et Paris rive gauche au nord. Il est par ailleurs aussi « coincé » entre le périphérique, la Seine et les voies ferrées et confronté à certains enjeux en termes de liaison et de franchissement. Il s'agit d'une zone aujourd'hui principalement occupée par des activités industrielles et tertiaires, de nombreuses grandes entreprises y sont présentes, ce qui induit un trafic routier intense, mais aussi des projets de réaménagement d'envergure. Je pense par exemple à la reconstruction de l'usine du SYCTOM, dont je ne vais pas parler non plus ce soir. Les espaces publics et les espaces verts sont relativement faibles et le lien à la Seine inexistant, les quais étant occupés par des entreprises sans possibilité d'accès. Le quartier, enfin, présente peu d'aménités pour ceux qui y vivent.*

Aussi, il a été décidé de mener dans ce secteur une étude urbaine qui a donc été réalisée entre 2014 et 2015 par le groupement Archikubik et vient compléter le schéma de développement d'Ivry Port, adopté en 2009. Cette étude précise, à partir d'un diagnostic détaillé du quartier, les évolutions possibles de ce dernier dans une temporalité allant de deux à plus de douze ans, afin de créer une ville plus agréable tout en luttant contre la spéculation foncière. Elle a d'ailleurs été réalisée de façon très concertée avec les habitants du quartier, les associations locales, mais aussi avec les acteurs économiques très présents. Les recommandations de cette étude ont vocation à servir de cadre stratégique au développement

du quartier, que cela soit dans le cadre de futures opérations d'aménagement ou d'un projet plus restreint d'un particulier par exemple. J'insiste donc ce soir sur le fait qu'il ne s'agit pas d'engager à court terme un nouveau projet urbain, car nous avons déjà bien à faire avec les projets engagés, notamment Ivry Confluences, les trois ZAC : Ivry Confluences, la ZAC du Plateau et la ZAC Gagarine-Truillot. Mais ce schéma nous donne des outils pour, au fur et à mesure des projets qui se présenteront à nous, orienter le développement du quartier dans une cohérence maîtrisée. Pour vous donner un seul exemple, les éléments de l'étude nous ont permis, lorsque s'est présenté le projet @home porté par Xavier Niel, de leur demander de retravailler l'implantation des constructions de façon à préserver un futur cheminement piéton en cœur d'îlot ou d'opérer un retrait par rapport à la rue, de façon à anticiper un futur élargissement de la rue Jean-Jacques Rousseau.

À cette fin, les grandes recommandations de cette étude ont été déclinées dans une orientation d'aménagement et de programmation intégrée au plan local d'urbanisme. Ce sont ces grandes orientations urbaines formulées dans le cadre d'un schéma de développement que je souhaite brièvement vous présenter. Tout d'abord, premièrement, les espaces publics et les déplacements. Il y a tout d'abord, en raison des contraintes que j'ai évoquées plus haut, un enjeu très fort en termes de déplacement et d'amélioration des espaces publics dans ce quartier. Aussi, plusieurs actions sont préconisées, certaines d'ailleurs déjà en cours. Pour améliorer les liaisons urbaines, il est ainsi proposé de créer ou d'améliorer certaines voies, comme par exemple l'allée Paris Ivry qui prolonge l'avenue de France, ou encore de réserver certaines traversées est - ouest aux piétons. L'étude suggérerait en outre de prolonger la rue Molière entre le SYCTOM et les voies ferrées, afin d'absorber le trafic issu de la réduction de la RD19. Mais l'état d'avancement du projet de reconstruction du SYCTOM n'a pas permis de retenir cette option. L'ensemble de schémas viaires est efficacement complété par l'arrivée prochaine de deux transports collectifs qui desserviront le quartier, le T zen en 2020 et la ligne 10 du métro, on l'espère, aux alentours de 2030. L'élargissement des trottoirs ainsi que la création d'une piste cyclable sur la RD19. D'autre part, nous pourrions travailler avec les entreprises du secteur à la mutualisation de leurs entrées et cours d'activité, ce qui permettrait non seulement de rationaliser l'utilisation de l'espace public, mais aussi de mieux partager cet espace public au bénéfice des piétons. À titre d'exemple, au niveau du port, une mutualisation des entrées et la création d'une voie interne accessible aux poids lourds permettraient de réduire les entrées sur la RD19 et donc de créer un aménagement piéton continu. Cela permettrait également de rendre les quais accessibles au public en dehors des heures d'ouverture des entreprises, le long du fleuve, comme c'est le cas à certains endroits à Paris. Ce dernier point, la place faite aux piétons, est d'ailleurs une demande très forte des habitants, fortement relayée dans les réunions de concertation qui ont eu lieu, tout comme celle des espaces verts. Il est vrai qu'ils sont assez faibles dans ce quartier. L'étude préconise donc de créer des axes verts entre les zones d'urbanisation. Enfin, dernière recommandation en termes d'espace public et non la moindre, la récupération de l'accès à la Seine par la création d'une balade piétonne qui parfois cheminerait en hauteur, via un système de passerelles, pour justement contourner les entreprises situées en bord de Seine.

Les aménités urbaines, deuxième grand axe stratégique, une ville plus agréable à vivre est aussi une ville qui offre des services de proximité et notamment des commerces et activités ouverts sur l'espace public, contribuant à son animation. Soit tout le contraire de ce qui domine aujourd'hui à Ivry Port Nord puisque le quartier est plutôt marqué par la présence de grandes enseignes qui ne communiquent pas entre elles et n'animent pas l'espace public. Cela

est d'ailleurs aussi fortement critiqué par les associations de quartier - certaines ont employé dans les entretiens qui ont eu lieu l'expression « de la honteuse verrue du centre commercial » - lesquelles nous invitent à retravailler les abords du centre et ses accès. L'étude préconise donc de réaffecter peu à peu certains rez-de-chaussée des bâtiments existants à des fonctions dites de micro-commerces. En plus du réaménagement des espaces publics et du verdissage des rues, l'ouverture de micro-commerces permettrait effectivement de regagner une dimension de proximité dans le quartier, d'une part, mais aussi de travailler de façon maîtrisée les complémentarités économiques avec la ville de Paris.

Enfin, en cohérence avec les orientations politiques de la Ville tout en tenant compte des contraintes fortes, il est proposé de renouveler ce quartier en recyclant la ville sur la ville, en densifiant les îlots mutables et en mixant les fonctions. Ainsi, certaines activités pourraient être relocalisées sur ces îlots mutables, en rez-de-chaussée, tandis que les étages supérieurs pourraient être affectés pour du logement et du tertiaire. Par ailleurs, les bâtiments devraient intégrer le principe de réversibilité, comme c'est le cas pour un bâtiment que vous connaissez sans doute, le garage Mannes à Ivry Port, afin de pouvoir s'adapter à de nouveaux usages si besoin. Ici, la programmation est similaire à celle d'Ivry Confluences, dominante d'activités 60 %, 40 % de logements. Et côté logements, les grands équilibres de la Ville sont bien sûr respectés, moitié accession, moitié logement social. Ce schéma de développement intègre ainsi l'ensemble des éléments nécessaire pour améliorer la ville, une plus grande mixité des fonctions : un partage de la voirie, le développement des mobilités actives et des transports en commun, les espaces verts publics de qualité, des rues animées et agréables.

En l'adoptant, nous garantissons ainsi un développement maîtrisé de ce quartier, en cohérence avec le reste de la ville et nos engagements politiques et préservons ainsi l'avenir. Je vous remercie de votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Romain Marchand. Y a-t-il des interventions sur ce point ou vos débats de commission ont-ils suffi ? Jacqueline Spiro. »*

Mme SPIRO. - *« Donc, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Alors, je voudrais d'abord remercier Romain Marchand pour cette présentation très claire et surtout succincte du sujet. C'est la démonstration que nous avons bien une vision globale du développement de notre ville dans toutes les dimensions de notre territoire. Depuis plusieurs années, nous parlons beaucoup du projet Ivry Confluences. C'est tout à fait normal compte tenu de son ampleur, des ambitions que nous avons. Mais Ivry Port est un grand quartier, qui va du 13^e arrondissement de Paris aux quais de Vitry et du RER à la Seine, qui dépasse largement Ivry Confluences. En tant qu'élue déléguée de ce quartier depuis 2008, j'ai toujours insisté sur ce point dans le travail avec les services, les élus, dans les discussions et les débats avec les habitants. J'ai envie de dire « Ne perdons pas le nord ». C'est vrai que ce quartier a déjà connu de nombreuses évolutions : une nouvelle école Dulcie September il y a une dizaine d'années, de nouvelles voies comme l'allée Chanteclair, des logements sociaux, en accession, des activités de bureaux, de production, un complexe de cinéma, etc. Bref, un quartier qui a muté, mais qui n'est pas pour autant figé. C'est tout le contraire. Le travail qui nous est livré ce soir propose bien d'en poursuivre l'évolution, plus en lien avec le projet Confluences évidemment qui devient très concret et palpable, mais également en lien avec Paris, avec ce bout du 13^e arrondissement qui s'est considérablement transformé autour de la bibliothèque François Mitterrand, en lien avec le prolongement de la ligne 10 aussi et l'arrivée du futur T zen 5, ainsi qu'avec le projet de reconstruction de l'usine du SYCTOM, en lien enfin*

avec la maison de quartier dont le projet se poursuit peu à peu pour prendre pleinement le large en 2017. Elle pourrait avoir un rôle tout à fait fédérateur, à la croisée des deux entités du quartier. Ce sont autant d'enjeux à venir qu'il convient dès maintenant d'anticiper, avec tous les acteurs, les habitants, les associations, les commerces. D'ailleurs, un panel d'habitants, d'associations, de travailleurs du quartier ainsi qu'élu, avons été interrogés par un sociologue pendant l'étude pour savoir comment nous vivions ce quartier. Nos remarques et nos attentes ont été prises en compte dans cette étude. C'est ce qui fera une cohésion, une unité du territoire dans sa diversité.

J'ajoute que le RER n'est pas un obstacle, une séparation. C'est une donnée urbaine à penser, un passage vers le centre-ville, autour du pont Victor Hugo, de la passerelle Müller. Ce schéma directeur donne aussi des pistes de ce côté-là. Ce sont bien des pistes, des orientations, qui donnent des cadres pour imaginer des cohérences à l'échelle du quartier, de la ville et au-delà. On s'aperçoit d'ailleurs qu'un certain nombre de remarques et d'attendus dépassent le cadre du quartier et recourent des préoccupations de l'ensemble de la ville sur les espaces publics, les espaces verts, les circulations piétonnes, pour ne citer que ça.

Le groupe Front de Gauche remercie donc tous les acteurs ayant participé à la définition de ce document qui ouvre des perspectives de travail intéressantes. Nous voterons bien évidemment cette délibération. Je vous remercie. »

M. BOUYSSOU. - *« Après Jacqueline Spiro, Pierre Chiesa. »*

M. CHIESA. - *« Monsieur le Maire, chers et chères collègues, Mesdames, Messieurs. Pour un élu écologiste, Ivry Port Nord est un véritable cauchemar : berges bétonnées, zone de transit, passage de camions, usines ou bâtiments industriels, presque pas de jardins et des arbres qui ne cachent même pas les fumées. C'est pourquoi le travail effectué par les différents intervenants de cette étude, à commencer par Archikubik, et que vient de nous résumer Romain Marchand est tout à fait brillant et devra être rappelé à chaque nouvelle ouverture de chantier dans ce secteur. Sinon, le risque sera de voir ce quartier perdurer dans ses travers qui font que, pour beaucoup d'Ivryennes et d'Ivryens, Ivry Port Nord est une simple zone de passage, sans attraits, ou une zone de chalandise où l'on n'a pas trop envie de s'attarder.*

Ce n'est pas gagné pour autant, même si tous les handicaps de ce secteur ont été scrupuleusement analysés et si les équipes qui ont travaillé le projet ont cherché à apporter une réponse adéquate à chacun des problèmes soulevés. Gageons pourtant que la construction de l'immeuble @home commandé par Xavier Niel pourrait entièrement reconfigurer les circulations dans ce quartier en créant, comme l'on dit, une nouvelle centralité. Notre groupe restera extrêmement attentif aux futures demandes de modification du PLU concernant la hauteur des nouvelles constructions. Nous le savons, les constructions de haute taille restent particulièrement énergivores, pour le moment du moins. Nous profitons d'ailleurs de cette délibération pour rappeler notre attachement à la mixité des activités et à la réversibilité des usages des bâtiments construits.

D'autres préconisations resteront peut-être à l'état de vœux pieux. Nous pensons notamment à ce qui concerne l'aménagement des berges, très sérieusement encombrées par les diverses activités industrielles et de transport, et qui administrativement ne relèvent pas de la ville. Il nous paraît donc important de réfléchir au développement d'espaces favorisant une mutualisation des usages : activités économiques, de loisirs, etc. Ceci encouragerait la

réappropriation des berges de Seine par les riverains, assurant ainsi une continuité urbaine entre Paris et Ivry. Cependant la pauvre vue qu'offre l'autre rive, avec le départ de l'autoroute A4 et ses façades d'immeubles de bureau, ne présente pas un attrait irrésistible.

Gardons à l'esprit la nécessité vitale d'introduire un peu, beaucoup, énormément même, de nature dans ces ensembles froids de bâtiments ou très chauds selon la saison. Au passage et entre parenthèses, Météo France a montré très récemment aujourd'hui qu'à Paris et sur les 120 dernières années, les années les plus chaudes avaient été respectivement 2016, qui n'est pas encore finie, 2014, 2011 et 2015. Il est donc prévu de planter des arbres le long des trottoirs pour retrouver une trame verte. C'est très bien, mais sans doute pas suffisant. On doit se demander comment retrouver des allées ou des plates-bandes, des bosquets et des buissons, plus généralement de la vie végétale ou animale.

Les élus écologistes soutiennent les préconisations de l'étude et du schéma directeur sur les aménagements futurs de ce quartier. Nous regrettons toutefois que le centre commercial Quai d'Ivry ne soit que partiellement intégré à cette prospective. Concernant le traitement paysager et le traitement des espaces publics, il faudra faire en sorte que ce traitement ne soit pas simplement un cache-béton ou un cache-bitume, voire un cache-misère. Sinon, après le façadisme qui donne une illusion de préservation de l'histoire architecturale, on pourrait voir se développer un paysagisme ou un verdurisme, qui ne serait qu'une réponse superficielle à la question de l'intégration de la nature dans l'urbain. Si l'objectif à terme est d'aboutir à 40 % de logements à Ivry Port Nord, il faudra mettre les moyens, aussi bien dans la conception et la réalisation de ces logements - rappelons ici l'intérêt qu'il y a à revoir les modes de construction, notamment en intégrant massivement le bois comme matériau d'œuvre - que par tout le travail à réaliser sur l'environnement. Le schéma directeur en énonce quelques-uns : aménagement d'espaces publics et de squares, développement de liaisons douces, gestion écologique des eaux pluviales. Et il y en a sûrement d'autres à trouver.

Ajoutons pour conclure qu'au regard des contraintes inhérentes au secteur Ivry Port Nord, le groupe écologiste sera d'autant plus regardant sur ce qui sera fait dans les prochaines tranches d'aménagement d'Ivry Confluences. La création d'un grand parc, bien plus boisé que ne l'est le parc des Cormailles, est pour nous un impératif lorsque l'on se place sur les moyen et long termes. Le changement climatique n'a pas attendu la rénovation urbaine pour s'imposer. À nous d'imaginer les solutions pour faire face à ces enjeux.

Le groupe EELV approuve donc l'étude et le schéma directeur d'Ivry Port Nord et je vous remercie pour votre attention. »

M. BOUYSSOU. - *« Merci Pierre Chiesa. Y a-t-il d'autres... ? Thérèse Pourriot. »*

Mme POURRIOT. - *« Je vais vraiment raccourcir parce que je crois qu'on est tous bien fatigués. Je voudrais juste faire remarquer quand même la qualité de l'étude. Je trouve que c'est une très bonne étude qui pose beaucoup de questions, mais les problèmes sont posés. Il ne s'agit cependant que d'un schéma directeur et comme tout schéma directeur, il sera amené à évoluer. Donc, je pense qu'il y a des interventions ce soir qui vont beaucoup trop loin. Nous n'en sommes pas là. Dans les points qui restent quand même posés et avec des inconnus, d'abord le SYCTOM et son devenir. Ça, c'est quand même un premier point, un point clé. Deuxième point que j'ai relevé, c'est la question du centre commercial Quai d'Ivry avec toute la problématique des niveaux de rues et de la vue du côté piéton. Troisième point, la continuité avec les immeubles de grande hauteur de Paris, les tours Jean Nouvel, le « duo »*

Jean Nouvel. Il y a un début de réponse avec le projet de cité numérique @home, mais c'est un sujet intéressant à travailler. Autre point, le port, avec la question d'accessibilité des quais, l'aménagement des berges et la nécessité d'un schéma portuaire. Pour l'instant, on n'a pas une visibilité sur ce port. Mais cette étude et ce schéma directeur, au regard des objectifs énoncés, à savoir limiter la hausse du prix des terrains, éviter la spéculation foncière et instituer un secteur de veille foncière, si c'est ça l'objectif visé, cette étude apporte les réponses. »

M. BOUYSSOU. - *« D'autres interventions ? Non, il n'y en a pas. Donc, comme il est tard, on va passer aux voix. Simplement, je trouve que l'étude, effectivement, j'en souligne aussi la qualité et en tout cas, les questions posées sont les bonnes. Est-ce que les réponses qu'on y apportera au fil du temps le seront tout autant ? C'est un sujet, mais en tout cas on se dote d'un schéma directeur qui deviendra un cadre d'évaluation pour l'ensemble des projets qui viendront sur ce territoire et le fait de l'adopter ensemble ce soir, ça permettra de s'y référer et que ça devienne un cadre commun de réflexion sur le développement de ce secteur de la ville. Donc, c'est une excellente chose. Je vous propose qu'on passe aux voix. Qui est pour son adoption ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. La délibération est donc adoptée. »*

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

D/ PREND ACTE des actions de concertation que la Ville a menées sur Ivry Port et **APPROUVE** l'étude urbaine et le schéma directeur d'Ivry Port Nord.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE,
Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

M. BOUYSSOU. - « Est-ce qu'il y a des questions sur les autres points à l'ordre du jour ? Sinon, vous faites passer vos feuilles de vote... Ah, Mehdy Belabbas, tu as une question. »

M. BELABBAS. - « Pas une question, Monsieur le Maire, mais une petite explication de vote concernant le point 4 sur les modalités d'organisation de la dématérialisation pour le Conseil Municipal. Le groupe Europe Écologie Les Verts souhaite s'abstenir sur ce vœu. Nous estimons que les modalités qui ont été mises en place ne sont pas de nature à responsabiliser les élus sur la prise en charge des matériels qui nous sont mis à disposition. Pour autant, on se félicite de la dématérialisation et notre collègue Romain Zavallone souhaite même voter contre les modalités qui nous sont proposées. Il aurait préféré que, dès la première tablette perdue ou cassée ou abandonnée, les élus soient mis immédiatement à contribution. Et je tenais à exprimer son vote. »

M. BOUYSSOU. - « Je comprends une abstention globale du groupe Europe Écologie et un vote contre de Romain Zavallone sur le fait que nous proposons que la « mise en cause » de la responsabilité pécuniaire des élus n'intervienne qu'à la deuxième casse au lieu d'intervenir à la première, ou à la deuxième perte. Je dis casse ou, etc. Je n'ai pas à commenter. Vous faites ce que vous voulez, mais je regrette un peu cette position. Je ne la trouve pas légitime. Voilà, je le dis, mais ce n'est pas grave. C'est loin d'être un drame. Donc, s'il y a d'autres abstentions ou votes contre, vous les faites passer sur la feuille de vote. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. Aucune. Eh bien, merci d'avoir tenu jusque-là et avec quelle discipline. »

M. BOUYSSOU met aux voix.

LE CONSEIL,

1/ MODIFIE l'article 5 de la délibération du 19 novembre 2015, en fixant de nouveaux tarifs pour les catégories d'hébergement « hôtels de tourisme 3 et 4 étoiles » comme suit :

- Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes : 2,25 €,

- Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes : 1,50 € et DIT que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

(35 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

2/ FIXE à compter du 1^{er} octobre 2016, les tarifs résultant de l'occupation du domaine public hors voirie communale, hors équipements sportifs et hors espaces verts.

(36 voix pour et 9 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

3/ 1) DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal à la somme de 66 400 euros.

(35 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

3/ 2) DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal à la somme de 3 600 euros.

(40 voix pour, 1 voix contre : M. VERLIERE, et 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

4/ DECIDE de facturer aux Conseillers municipaux le renouvellement de la tablette mise à disposition par la Ville en cas de vol, perte ou de casse et fixe à compter du 1^{er} septembre 2016, la tarification suivante :

- premier remplacement : 0 euros,
- deuxième remplacement : 50 % du coût d'acquisition de la tablette soit 306 euros,
- à partir du troisième remplacement : 100 % du coût d'acquisition de la tablette soit 612 euros.

(28 voix pour, 1 voix contre : M. ZAVALLONE et 16 abstentions : MM. BELABBAS, PRAT, Mmes SEBAIHI, VIVIEN, M. AIT AMARA, Mmes RODRIGO, Mme POLIAN, M. CHIESA, Mmes LESENS, PAURON, MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, M. VERLIERE)

5/ MODIFIE la délibération du 19 mai 2016 en son article 9 pour le tarif PASS et DIT que le tarif PASS modifié s'appliquera à compter du 1^{er} octobre 2016 comme suit :

	Tarifs	Séances 3 D (Majoration 1 €)
Tarif PASS (1)	4 €	5 €

(35 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

6/ APPROUVE la cession à la SADEV 94 des lots n° 2-9-4-5-11-13-14-15-16-17-19-23-24-25-26-27-28-30 et 33 de la parcelle cadastrée section AY n° 2, sise, 2 rue Galilée d'une superficie totale de 423 m², à Ivry-sur-Seine, PRECISE que les lots n° 4 et 17, 5, 11, 13, 15 et 19, et les lots 23, 24, 25, 26, 27 et 28 sont valorisés à hauteur de 516 665,25 € et sont des biens prévus à l'annexe 5 du dossier de création de la ZAC Ivry-Confluences et sont donc à ce titre remis à l'aménageur par la Commune au titre de sa participation foncière à l'opération et PRECISE que les lots n° 30 et 33 et les lots 2, 9, 14 et 16 sont vendus pour un montant de 277 067,68 €.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

7/ DECIDE le rachat au SAF 94 au prix de 1 361 268,04 €, des lots de copropriété n° 7, 9, 12, 13, 19 et 20 de l'ensemble Voltaire, parcelle cadastrée section N n° 267 et 268, et des lots 2003, 2004, 2017, 2022, 2023, 2029, 2030, 2038, 2039, 2040, 2041, 2043, 2045, 2046, 2047, 2057, 2058, 2065, 2066, 2068, 2072, 2138, 2161 et 2174 de l'ensemble Jeanne Hachette, parcelle cadastrée section AN n° 268, lots d'une surface totale de 2.151 m², opérations n° 187, 188, 204, 231, 260, et 332 et APPROUVE les comptes de cession des opérations n° 187-188-204-231-260 et 332 relatives aux biens précités.

(35 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

8/ APPROUVE la vente à la société dénommée « Groupe ARC » d'un volume immobilier (d'une contenance de 314 m³ environ et d'une superficie au sol de 128 m² environ - numérotage en cours) situé dans le tréfonds d'une parcelle propriété de la Commune, cadastrée section K n° 188 sise 34/36 rue René Villars à Ivry-sur-Seine, au prix de 5 000 € HT et PRECISE que les frais de mutation et de géomètre en sus du prix de vente seront à la charge de l'acquéreur.

(41 voix pour et 4 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON,
M. VALLAT SIRIYOTHA)

9/ APPROUVE la cession de 8 527 actions détenues par la ville d'Ivry-sur-Seine au sein du capital de la SA d'HLM IDF Habitat au profit de la ville de Bagneux au prix unitaire de 23 €.

(32 voix pour, 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, 4 abstentions : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA et 3 ne prennent pas part au vote : M. BOUYSSOU, Mmes WOJCIECHOWSKI, SEBAIHI)

10/ PREND ACTE de la désignation comme représentants de la Ville pour siéger à la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Val-de-Marne :

REPRESENTANTS	
Titulaire :	Suppléante :
- Patricia Gambiasio	- Martine Lagsir

(affaire non sujette à un vote)

11/ ACCORDE le bénéfice de la protection fonctionnelle au Maire dans tous les aspects qu'elle recouvre et notamment la prise en charge des frais et honoraires engagés dans le cadre du suivi de son dépôt de plainte suite aux propos diffamatoires et injurieux contenus dans des envois signés « les bâillonnés ».

(34 voix pour, 5 voix contre : Mmes Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, MM. VALLAT SIRIYOTHA, VERLIERE, 5 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA et 2 ne prennent pas part au vote : M. BOUYSSOU, Mme WOJCIECHOWSKI)

12/ a) APPROUVE la convention de gestion avec l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont modifiée en son article 8 en ce qui concerne la compétence « eau et assainissement ».

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

12/ b) APPROUVE la convention de gestion avec l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont modifiée en son article 8 en ce qui concerne la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ».

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

12/ c) APPROUVE la convention de gestion avec l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont modifiée en son article 8 en ce qui concerne la compétence « élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal ».

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

12/ d) APPROUVE la convention de gestion avec l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont modifiée en son article 8 en ce qui concerne la compétence « élaboration d'un plan climat-air-énergie »

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

13/ APPROUVE le nouveau règlement de service, annexe 6 à la convention de Délégation de Service Public du Chauffage urbain d'Ivry Port.

(35 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

14/ APPROUVE la convention d'occupation temporaire d'ouvrages d'Eau de Paris, avec ledit établissement dans le cadre de la délégation de service public relative à la mise en place du chauffage urbain dans le secteur Ivry Port Centre.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

15/ APPROUVE la convention relative à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de conteneurs enterrés à la cité Jean Moulin à Ivry-sur-Seine avec l'OPH d'Ivry.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

16/ APPROUVE la convention relative à la mise en place du Projet Educatif de Territoire (PEDT) avec la Préfecture du Val-de-Marne, la Direction Académique de l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

(35 voix pour et 10 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

17/ APPROUVE la convention avec l'Académie de Créteil relative à la mise en place de « L'école change avec le numérique ».

(unanimité)

18/ ACCEPTE l'adhésion des communes de Cramoisy, Saint-Maximin et Saint-Vaast-les-Mello au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

(35 voix pour et 10 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA, Sandrine BERNARD, POURRIOT, BAILLON, M. VALLAT SIRIYOTHA)

19/ APPROUVE la convention de partenariat avec le Défenseur des droits, déterminant le champ et les modalités de l'action de celui-ci au sein de l'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit à Ivry-sur-Seine en vue de la mise en place de permanences d'accueil du public.

(unanimité)

20/ APPROUVE la convention de partenariat avec la Ligue des Droits de l'Homme, déterminant le champ et les modalités de l'action de cette association au sein de l'Espace Municipal de Médiation et d'Accès au Droit à Ivry-sur-Seine en vue de la mise en place de permanences relatives aux droits des étrangers.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

21/ APPROUVE le protocole d'accord de mise en place des marches exploratoires dans le cadre des réseaux CLSPD/CISPD avec la SNCF.

(unanimité)

22/ APPROUVE le renouvellement, à compter du 1^{er} octobre 2016 et pour une durée de trois ans, de la convention de contraintes de service public avec la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière gérant le Théâtre d'Ivry Antoine Vitez et **DESIGNE** à compter du 1^{er} octobre 2016, Monsieur Christophe Adriani en qualité de directeur de la régie précitée.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

23/ SOLLICITE auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France des subventions pour l'année 2016 pour les programmes d'actions de santé publique suivants : « Santé Mentale », « Santé des personnes en situation de grande exclusion sociale », « Intervention globale en faveur de la santé des personnes confrontées aux difficultés sociales », « Nutrition et santé buccodentaire », « Habitat et santé », « Conduites addictives » et « Santé sexuelle et prévention des maladies VIH, IST, Hépatites » à hauteur de 121 000 €.

(unanimité)

24/ SOLLICITE auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France des subventions pour l'année 2016 permettant de financer les actions recentralisées de santé publique en matière de vaccination et de lutte contre la tuberculose à hauteur de 62 982 €.

(unanimité)

25/ SOLLICITE toute subvention auprès du Département du Val-de-Marne pour la réalisation des actions de résorption des bidonvilles par un diagnostic territorial et le soutien aux porteurs de projets tels que l'association Convivances engagée sur le terrain de l'avenue Pierre Séward à Ivry-sur-Seine.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

26/ APPROUVE dans le cadre de l'action sociale facultative, la convention de partenariat avec ASTER-Ingénierie, Conseil et Formation encadrant l'organisation de cinq ateliers de prévention et d'aide pour 2016-2017.

(unanimité)

27/ a) DECIDE à compter du 1^{er} octobre 2016, la création des emplois suivants :

- 9 emplois d'assistants d'enseignement artistique à temps non complet,
- 2 emplois de rédacteur territorial,

DECIDE à compter du 1^{er} octobre 2016, la suppression des emplois suivants :

- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- 2 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

et **FIXE** à compter du 1^{er} octobre 2016, l'effectif des emplois considérés :

GRADES	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	49	47
Rédacteur	50	52
Assistant d'enseignement artistique à temps non complet	0	9
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet	36	35

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

27/ b) DECIDE la création d'emplois répondant à un accroissement temporaire d'activité :

- 2 mois d'adjoint administratif,
- 4 mois d'adjoint technique.

(39 voix pour et 6 voix contre : MM. BOUILLAUD, AUBRY, VERLIERE, Mmes APPOLAIRE, LE FRANC, ANDRIA)

/ EST INFORME de la rectification d'erreur matérielle de la décision modificative n° 1 - Budget principal.

(affaire non sujette à un vote)

/EST INFORME du Renouveau de la convention de la mise à disposition d'agents auprès du comité d'activités sociales et culturelles (CASC) de la ville d'Ivry-sur-Seine.

(affaire non sujette à un vote)

/ PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} juin au 31 août 2016.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 0h05

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU